

34377

BULLETIN
DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DE NIMES

ANNÉES 1919-20



NIMES
IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER
A. CHASTANIER SUCCESEUR
12 — RUE PÉADIER — 12

1921

TABLE

FAITS ACADÉMIQUES

1919

	Pages
Décès du <i>Général Coste</i>	5
Mariage de M. <i>François de Ramel</i>	6
Renouvellement du Bureau.....	6
Election de M. <i>Charles Terrin</i>	7
Legs Pellenc	7-27
Deuils de MM. <i>de Vallavieille</i> et <i>Gal</i>	8
M. <i>Coste</i> , chevalier de la Légion d'honneur.....	8
Réception de M. <i>Terrin</i>	8
Lettre de M. le <i>Docteur Puech</i>	14
Compte-rendu financier.....	17
Décès de M. <i>Edmond Fabre</i>	20-65
Démission de M. <i>Mazauric</i>	20
M. <i>S. de Pognadoresse</i> élu Président ; M. <i>Trial</i> , vice-président ; M. <i>Margier</i> , trésorier ; M. de <i>Val-</i> <i>lavieille</i> , secrétaire-adjoint	21
Commissions	26
Décès de M. <i>Mazauric</i>	27
Offre du Buste de Maruéjol par M. <i>Calvet</i>	29-36-37
M. <i>Jean Bosc</i> , chevalier de la Légion d'honneur....	31
Le siège social	38-45-61-74-91-103-111-125
Décès de M. <i>de Pognadoresse</i>	42-64
Décès de M. <i>Clauzel</i> , gendre de M. <i>Mazel</i>	42
Réception de la Mission Américaine.....	43
Legs Jules Salles.....	44-50-58

	Pages
M. <i>Raphel</i> élu bibliothécaire	45
Nomination de MM. <i>de Villeperdrix</i> , <i>Bauquier</i> et <i>Delon</i>	44
Réception des nouveaux élus	51
M. <i>Pierre Hugues</i> élu correspondant	55-56-57
Décès de M. <i>d'Albiousse</i>	59
M. <i>Greif</i> élu membre résidant	59-66
Mariage de M. <i>Marcel Kahn</i>	65
Démission de M. <i>Barral</i> , Honorariat	65-69-74
M. <i>Convergne</i> nommé à Paris	69-99
Décès de M. <i>le chanoine Falguyrette</i>	71
Legs <i>Maumenet</i>	72
MM. <i>Costier</i> et <i>Romieu</i> élus membres résidants	77-79
MM. <i>Espérandieu</i> élu membre résidant, M. <i>Rouché</i> membre correspondant	74-110

1920

Election du Bureau	87
Mlle <i>Mouraille</i> nommée membre correspondant	87-94
M. <i>Maitrot de Varenne</i> nommé membre non résidant	89
Décès de M. <i>Fabre</i> , évêque de la Réunion, et de M. <i>l'abbé Pierre Roux</i>	90
Commissions	91
M. <i>l'abbé Brunel</i> élu membre résidant	94
Compte-rendu financier	95-97
Nouveau deuil de M. <i>Mazel</i>	99
Réception des nouveaux élus	99
Lettre de M. <i>Baptisto Bonnet</i>	107
M. <i>Rouché</i> élu correspondant	110
Décès de M. <i>Riboulet</i>	115
Prix Jules Salles : Mme <i>Borély</i>	116
Prix du Concours : Mme B. de <i>Balestrier</i>	116
Cinquantenaire de M. <i>le pasteur Fabre</i>	118
Mariage de Mlle <i>Delon</i>	118
Naissance d'un fils de M. <i>Terrin</i>	118
Inauguration du siège social	121
Fêtes Nemausa. Prix	122-126

	Pages
M. de Loye élu membre résidant, MM. Auphan et Loiret, membres correspondants	132-134
Une heure musicale	136
Réception de M. de Loye	138
M. E. Reinaud promu officier de la Légion d'honneur et M. Lavergne promu chevalier	149 150
Deuils de MM. E. Reinaud et Peyron	151
Mariage du fils de M. Ed. Falgairolle	152

ARCHÉOLOGIE

M. MAZAURIC : <i>Inscriptions nimoises de Brunswick</i> . . .	45
M. BONDURAND : <i>La Voie Domitienne</i>	105
» <i>La Porte d'Espagne</i>	108
» <i>Le Forum de Nimes</i>	112
M. ESPÉRANDIEU : <i>Monnaies consulaires, Sculptures antiques</i>	131
M. G. MAURIN : <i>Souvenirs d'archéologues</i>	117
M. Prosper FALGAIROLLE : <i>Taque de cheminée</i>	150

HISTOIRE

M. BONDURAND : <i>Mme Guyon et Fénelon</i>	25
» <i>Mémoires de Cavalier par Puaux</i>	29
» <i>Les Mystères d'Eleusis</i>	66
» <i>Litige entre l'Evêque et Uzès</i>	95
M. TERRIN : <i>Impressions de guerre</i>	35
M. MAZAURIC : <i>Le Château et la Ville des Arènes</i> . . .	70-73
M. le chanoine ALB. DURAND : <i>Histoire religieuse du Gard</i>	75
» <i>Un Evêque correspondant de Fléchier</i>	127
» <i>Crépuscule de l'Eglise constitutionnelle</i>	154
M. Gustave FABRE : <i>Jean Claude</i>	78
M. Prosper FALGAIROLLE : <i>L. de Malepue</i>	114
M. Marcel FABRE : <i>Projet d'Antoine Allut</i>	115
M. PEYRON : <i>L'Impératrice Eugénie</i>	147
M. P. HUGUES : <i>La Contribution patriotique du Gard</i>	150

MORALE et PHILOGIE

	Pages
M. TRIAL : <i>Leçons de la Guerre et Devoirs de la Victoire</i>	50
» <i>La Vie simple</i>	119-120
M. PALATAN : <i>Les Monuments de Guerre</i>	92
M. GREIF : <i>Sur la lettre T</i>	103
M. MAZEL : <i>Notes étymologiques</i>	127

ECONOMIE POLITIQUE

M. GIRAN : <i>Le Languedoc Méditerranéen</i>	7
» <i>L'inflation fiduciaire</i>	32
M. PORTAL : <i>Vœux. — Noms de rues</i>	88

SCIENCES

M. CABANÈS : <i>Peintures polychromes d'Altamira</i> ...	15
» <i>Photographies du Pont du Gard</i>	25
» <i>Elevage d'insectes</i>	33
» <i>Le Tournesol à Gallargues</i>	87
» <i>Le Scarabée</i>	129
» <i>Insectes comestibles</i>	132
M. de VILLEPERDRIX : <i>Les clochettes</i>	92

POÉSIE

M. A. BLAVET : <i>Sonnet</i>	24
» <i>Les mélèzes de Calendal</i>	28
M. L. MINGAUD : <i>Sonnet sur Mazauric</i>	30
M. E. REINAUD : <i>Les auteurs de la Guerre : Drame</i> ...	54
» <i>Ode aux morts du Palais</i>	79-93
M. GRANIER : <i>Sonnets</i>	38
» <i>Sonnets Espagnols</i>	130
M. Jean Bosc : <i>Poésies</i>	60
M. Albert Roux : ».....	131
M. TUFFIER : ».....	70

M. Ph. JOUVE : <i>Poésies</i>	60
M. CORBIER : »	16-33-149
M. R. FÉVRIER : <i>Sonnets</i>	50
» <i>Poèmes Italiens</i>	120
M. le chanoine MALIGNON : <i>Poème</i>	60

ARTS

M. ELOY-VINCENT : <i>Les petits palais du silence</i>	67
M. J. BOSCH : <i>Vie de Michel Ange</i>	30

CONTES

M. Baptisto BONNET : <i>La Marraine</i>	106
M. GUÉRIN : <i>Contes patois</i>	24-50-115-120

RAPPORTS

M. JOUVE : <i>En souvenir de Canonge</i>	15
» <i>Sur Berlioz</i>	59
M. E. REINAUD : <i>Compte-rendu des années de guerre</i>	50-120
» <i>Lettres du 18^e siècle de Florian, d'Olivet, Raynouard</i>	75
MM. RAPHEL et REINAUD : <i>Le siège social de l'Académie</i>	45-61
» <i>Pièces primées à Nemausa</i>	129
MM. RAPHEL et ELOY VINCENT : <i>Ecole antique de Nimes</i>	136
M. ELOY VINCENT : <i>Les contes de l'arrière de M. Stoupan</i>	78
M. S. DE POUGNADORESSE : <i>Compte-rendu financier</i> ..	17
M. MARGIER : <i>Compte-rendu financier</i>	96
» <i>Sur Reboul</i>	28
M. le chanoine BONNEFOI : <i>Rapports avec l'Académie française</i>	132
M. PEYRON : <i>Représentation proportionnelle</i>	119
» <i>Gallargues le montueux</i>	153
» <i>La contribution patriotique en Languedoc</i>	54

M. DE VALLAVIELLE : <i>Legs Maumenet</i>	72
M. GIRAN : <i>Legs Maumenet</i>	112
» <i>Nouvelles souscriptions</i>	125
M. TERRIN : <i>Concours Revoil et Canonge</i>	50
» <i>Concours de 1920</i>	120
M. RIBOULET : <i>Notice sur l'abbé Fatguyrette</i>	72

HOMMAGES

MM. MARGIER, CABANÈS et HUGUES : <i>Orthoptères du Gard</i>	20
M. Albert ROUX : <i>Folklore de l'Uzège</i>	29



BULLETIN
DES
SÉANCES DE L'ACADÉMIE DE NIMES

Séance du 13 janvier 1919

Présents : MM. Coulon, *président* ; Delamare, Laver-gne, Jouve, chanoine Bonnefoi, Raphel, S. de Pougna-dresse, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, Roux, Coste, de Vallavieille, Cabanès, Giran, chanoine Falguyrette, Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. le Général *d'Entraigues*, Portal et Riboulet s'ex-cusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le *président* fait part à la Compagnie du deuil qui atteint notre confrère *Gustave Coste* et qui est aussi le nôtre, puisque le Général Coste était membre honoraire : Ayant fait toute sa carrière dans le Génie, Grand-Officier de la Légion d'honneur, le Général Coste était un écri-vain remarquable, une physionomie de savant ; il a adressé à l'Académie, sur le rôle du Génie, un épisode de la Guerre de Crimée.

M. le *Président* adresse l'expression de ses condoléan-ces à la famille.

D'autre part, il est heureux d'envoyer ses compliments

à M. *François de Ramel*, membre non résidant, à l'occasion de son mariage avec Mlle de Montesquieu, une descendante de l'auteur de l'Esprit des lois. Un frère de M. de Ramel est tombé glorieusement au cours de la Grande Guerre et sa famille jouit d'un juste renom dans le Gard, grâce au talent et à la noblesse de caractère de celui qui fut Fernand de Ramel.

M. le président fait ensuite remarquer combien longue a été sa présidence à raison des circonstances tragiques que l'on sait. Elle avait débuté en un temps calme et à la séance publique de 1914 il avait sollicité pour trois grands nimois : Guizot, Crémieux, Boissier, les monuments qui leur étaient bien dus. Cinq ans plus tard notre pensée va plutôt à des Monuments funéraires, à la mémoire de milliers d'enfants de France. Pendant ces heures d'angoisse, de soucis patriotiques et privés, M. le Président s'est senti constamment entouré de l'affectueuse estime de ses confrères; il les en remercie. Actuellement le mal est en partie conjuré; il a eu la joie d'être l'interprète de la Compagnie le 11 novembre 1918 pour célébrer notre victoire. Et maintenant nos destinées vont reprendre leur cours, nous aurons cette année une séance publique; le bureau va être renouvelé. Il est heureux de souhaiter la bienvenue à M. Puech et lui rend un hommage mérité pour son zèle, son dévouement pendant quatre ans, son courage sous le feu de l'ennemi.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du Bureau.

Malgré la lettre par laquelle M. le D^r *Puech* décline la charge de Président pour raison de santé, l'Assemblée procède au vote et M. Puech est nommé Président pour 1919 à l'unanimité des 18 membres présents.

M. *Max Raphel*, à la même unanimité, est nommé vice-président; il remercie l'Académie, mais déclare ne pouvoir assurer une charge quelconque au Bureau, dans des termes qui ne laissent aucun espoir de le voir revenir sur sa décision.

L'Académie, après avoir constaté qu'à la dernière séance une proposition d'Académicien résidant a été inscrite sur le registre spécial de présentation par cinq membres et avoir entendu le rapport sur les titres du candidat, procède au scrutin. Par 18 voix M. *Charles Terrin*, professeur agrégé au lycée, chevalier de la Légion d'honneur, est élu par 18 voix.

M. le secrétaire perpétuel expose que la commission des finances saisie de la question du legs fait à l'Académie par M. Pellenc, de ses médailles, est d'avis de l'accepter. Il ne l'expose à aucune charge ; il faut seulement que les médailles léguées ne se confondent jamais avec celles de la Ville ou celles données à la Ville par M. Goulard. D'ailleurs la Commission municipale des Beaux-Arts qui a pris connaissance du testament et de l'intention où est l'Académie de remettre la collection à la Ville à titre de dépôt, pour lui donner plus de publicité et d'utilité, préfère que les médailles soient déposées au musée de la rue Cité-Foule ; la nature même de la nouvelle collection est, en effet, plutôt historique et artistique qu'archéologique. Il y aurait un choix à faire pour n'exposer que les médailles, d'ailleurs nombreuses, de Louis XIV et de Louis XV. La ville, d'autre part, semble disposée à prendre à sa charge les dépenses de vitrine et d'installation ainsi que les droits de succession. Les vitrines porteraient : Médaillier Pellenc, propriété de l'Académie de Nîmes.

L'Académie accepte le legs Pellenc et les conclusions de sa Commission.

La discussion sur le Languedoc méditerranéen est reprise ; plusieurs membres y prennent part, notamment MM. *Giran* et *Coste*. M. le Secrétaire annonce qu'à la date du 31 décembre, deux mémoires lui avaient été remis sur Révoil et Jules Canonge.

La séance est levée.

Séance du 10 février 1919

Présents : MM. le chanoine Bonnefoy, *président*, en remplacement de M. Coulon, excusé ; Fabre, Delamare, Lavergne, Jouve, Raphel, de Pougnaressesse, Trial, Peyron, Margier, Convergne, Cabanès, Giran, Portal, Mazel, Riboulet, Terrin, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *président*, après avoir adressé à notre confrère M. *Gustave Coste* les compliments de l'Académie à l'occasion de sa nomination au titre de Chevalier de la Légion d'honneur, a le regret de lui exprimer les condoléances de la Compagnie à raison du décès, dans la force de l'âge, de Mme Coste ; il témoigne ensuite les sentiments unanimes de l'Assemblée à l'égard de MM. de *Vallavieille* et *Gal* atteints par des deuils récents et cruels.

S'adressant ensuite au nouvel élu, M. *Charles Terrin*, M. le Président dit combien M. *Coulon*, qui avait été le promoteur de sa candidature, aurait été heureux de souhaiter la bienvenue à notre confrère ; déjà dans son rapport, il avait parlé du candidat avec une grande distinction, rappelant que M. Terrin nous venait de la terre de Provence et qu'il succédait à un vivant et bien vivant, M. Guérin, comme lui professeur au lycée de Nîmes, dont les écrits ont une saveur provençale que nous apprécions tous les jours. A peine sorti de l'École Normale, nous trouvons M. Terrin sur les champs de bataille, à Etain, sur la Marne ; heureux les élèves qui écoutent aujourd'hui ses leçons et sont appelés à suivre son exemple ;

ses blessures, sa croix disent sa vaillance ; l'Académie française reçoit des Maréchaux ; celle de Nîmes des officiers ; les uns et les autres ont fait la France grande et belle. Nous savons d'autre part qu'avec M. Terrin nous pouvons compter sur des lectures charmantes, grâce à la finesse de son esprit et à la grâce de sa langue.

M. Terrin répond dans les termes suivants :

Monsieur le Président,

Messieurs,

Je manquerais à mes devoirs et je vous cacherais une de mes pensées, la meilleure peut-être parce qu'elle est la plus spontanée, la plus sincère, si je ne vous disais d'abord avec quelle émotion j'ai écouté les éloges que M. le Président vient de me décerner. Votre attention, Messieurs, les a confirmés, au point qu'ils représentent, j'en suis sûr, l'opinion de votre Compagnie tout entière. Je n'y suis donc que plus sensible ; et je voudrais me taire, que toute ma personnalité protesterait contre mon silence, et me reprocherait mon calme comme un manque de dignité.

Car qu'y a-t-il de plus excitant pour un jeune esprit que les éloges d'un honnête homme ; et en ce sens la confiance de M. le Président, dont nous aimons le talent professionnel et la haute conscience morale, m'est un précieux encouragement. Mais si puissant que soit un réconfort particulier, il n'est qu'un élément de la sympathie générale, de cette *Bona existimatio* que Cicéron qui était un bon juge, désignait aux jeunes gens comme l'objet de leur ambition. L'estime des gens de bien, *Bona fama honorum*, est le plus beau trésor qui puisse me séduire. Vos éloges, Messieurs, me laissent croire que je le possède : je les accepte donc comme une marque de confiance et je me promets de les mériter par mes efforts à l'avenir comme dans le passé.

II

Votre meilleure marque d'estime est de m'avoir accueilli parmi vous.

Cet honneur, je ne l'ai pas sollicité : je ne m'en jugeais pas encore digne. Mais vous l'avouerez-vous Messieurs ? il me tentait. La notoriété de votre Compagnie, la considération dont elle jouit tant à cause des compétences qui y sont réunies que par les grands noms de ceux qui présidèrent à sa fondation et qui ont illustré son histoire, la discrétion d'une assemblée qui, dans un pays si longtemps troublé, rattache à un même idéal les représentants de toutes les religions et de toutes les politiques, votre amour du beau, votre piété à l'égard d'une ville qui compte parmi les plus belles de France, tout m'attirait vers vous, tout me montrait en vous un de ces gardiens de la civilisation dont parle Taine et qui nous défendent, en effet, contre les entreprises de la désunion, de la vulgarité et du désordre.

J'ajouterai à ces causes l'intimité de vos réunions qui, perpétuant l'esprit de conversation, entretiennent une des plus pures traditions françaises ; le respect qui s'attache à une société savante ; et enfin, pour qui croit comme moi, à la vertu du régionalisme, la vitalité d'une organisation locale ancienne, éprouvée, susceptible de combattre les entraînements d'une centralisation intellectuelle qui absorbe ou fatigue toutes nos énergies.

Toutes ces qualités me faisaient souhaiter d'être des vôtres. Je le suis aujourd'hui. J'en remercie M. le Président Coulon qui a pris l'initiative de ma candidature ; soyez remerciés, Messieurs, qui avaient accepté d'être mes parrains, et vous aussi, Messieurs, qui m'avez élu, c'est-à-dire vous tous, puisque j'ai eu la joie d'être désigné par votre consentement unanime.

III

A la satisfaction intellectuelle que me cause cette élection, il s'en joint une autre, plus grande encore, une satisfaction morale.

Car, Messieurs, quoiqu'il vous en semble, je ne suis un pérégrin que d'apparence. Si fonctionnaire que je puisse paraître, je ne me sens pas les goûts d'un fonctionnaire. La tradition de mes ancêtres me portait à être marin. Je devais être un de ces errants de la mer dont un livre récent a si bien défini l'idéal en les appelant les « Vagabonds de la Gloire ». Mais tout marin a son port d'attache, celui où il se repose après la campagne, où il retrouve sa famille, ses traditions, son passé, ses pensées, sa manière de penser, en somme où il se sent redevenir lui-même après avoir été pendant des mois le jouet du destin et des voyages.

L'état du fonctionnaire a ce grave défaut à mes yeux, qu'il prive l'homme du bonheur que lui procure le port d'attache. Un jour ici, demain là ; il vogue sans cesse au gré d'un chef ou selon les besoins de sa carrière. Il ne revient jamais où il s'est attaché. En fait, il ne s'attache nulle part. J'ignore s'il porte son bonheur en lui-même, comme le sage antique ; mais, à coup sûr, il ne le tire pas du séjour répété aux lieux qu'il préfère.

Depuis longtemps, depuis que j'ai quitté mon pays natal, je souhaitais d'avoir un port, un abri, un asile. Je souffrais parce qu'il me manquait. Je l'ai voulu ; je l'ai désiré. Comment l'ai-je trouvé ? Vous le savez, Messieurs, par le mariage. Je vais risquer un à peu-près : vous me le pardonnerez comme à un nouveau venu. Michelet disait : « Tout homme a deux patries, la sienne et puis la France ». Je dirai plaisamment en ne changeant qu'un mot à cette formule : « Tout homme a deux patries, la sienne et celle de sa femme ». Et quelquefois l'attrait de

celle-ci l'emporte sur celle-là. Dans l'espèce, l'adaptation me fut facile : Le Languedoc confine à la Provence. Je me sens Nimois d'autant plus volontiers que j'étais plus près de le devenir, étant du Midi.

Mais l'adoption eût été incomplète, sans votre choix qui la confirme. Grâce à vous, j'ai à présent le port d'attache, je possède l'asile que je désirais ; grâce à vous je me sens vivre comme on vit dans un pays de connaissance, simplement, modestement, mais aussi avec plénitude, avec la sécurité qu'on éprouve quand on est chez soi.

IV

Et si vous le permettez, Messieurs, puisque mes vœux sont comblés, j'aurai plaisir à rappeler devant vous un passé qui m'est cher, je veux dire les étapes morales que j'ai franchies depuis mon arrivée dans votre ville.

A mon premier séjour, au mois d'août 1913, je n'étais ici qu'un touriste, un visiteur curieux et émerveillé de la Maison Carré, des Arènes, de la Fontaine, des boulevards dont la ceinture verdoyante enserme une cité moyenâgeuse, tandis qu'au dehors s'élèvent de vrais palais et des jardins comparables à ceux de Rome, le modèle de votre ville aux sept collines. Je me sentais un étranger au milieu de visages dont pas un ne pouvait m'adresser un regard d'intelligence.

Quelques semaines plus tard, j'étais sous-lieutenant au 40^e. Je fis des camarades ; mais en dehors du régiment je ne connaissais personne. Je me sentais un isolé. Je me revois sur le boulevard, le soir, en civil, aux heures de repos, côtoyant des civils comme moi, des hommes distingués sans doute, quelques-uns d'entre vous peut-être, et pourtant ignoré, en quête d'une amitié que j'appelais de tous mes vœux, et que je ne pouvais conclure. Quelle joie j'éprouvai lorsque je fus présenté à l'un de vos confrères, Messieurs, à M. Maluski, alors proviseur du lycée.

L'amitié de M. Maluski fut l'étincelle qui embrasa mon âme. J'avais enfin quelqu'un à saluer, quelqu'un avec qui causer, à qui me confier. Je me sentais moins seul au milieu d'une vie moins étrangère.

Puis la guerre survint, et avec elle le départ ; je partis à mon tour.

A mon retour, la ville avait changé d'aspect. Plus de bruit, plus de mouvement ; les familles éprouvées se renfermaient. Aucun espoir de renouer des relations nouvelles. Moi-même, je revenais au corps, mais pour combien de temps ? Pour quelques mois, quelques semaines peut-être ? De nouveau je me vis sous les traits d'un passager, du pérégrin dont je parlais, qui tient sans cesse son bagage prêt pour changer de résidence. De nouveau je n'avais plus d'asile ; de nouveau je souffrais.

C'est alors que des chefs vénérés, le général de Tartigny, après lui le général Bailly, m'appelèrent auprès d'eux. Mon emploi me valut des relations précieuses. Je connus quelques-uns d'entre vous, entre autres l'éminent bâtonnier dont je salue respectueusement le deuil récent, M. de Vallavieille. Dès lors, les étapes se précipitent. Connue, marié, militaire, puis civil, je n'eus qu'à développer les amitiés qui m'accueillaient et que je me fais gloire d'entretenir à l'égal d'un culte. Je devenais Nimois insensiblement ; je trouvais ici, selon mes désirs, le port marin, l'abri du voyageur, l'asile où on se repose et où on aime vivre.

En me recevant, Messieurs, vous m'avez fait franchir la dernière étape. Dans cette ville à laquelle j'appartiens à présent, vous m'offrez la quintessence du domicile, une place au cénacle des beaux-esprits. Que pouvais-je espérer de mieux que d'être classé parmi vous, dans votre élite, moi qui n'aspirai d'abord qu'à n'être plus un étranger dans ce pays ?

Je m'excuse, Messieurs, d'avoir parlé si longtemps. J'aurais été plus bref si je n'avais cru remplir envers vous

qu'un simple devoir de convenances. Mais quand le cœur parle, il faut tout dire. Croyez du moins qu'en m'élisant vous n'avez pas fait un ingrat. L'honneur que vous me décernez m'est cher, et votre confraternité restera l'un des meilleurs souvenirs de ma carrière.

Ch. TERRIN.

M. le président donne lecture de la lettre suivante de M. Puech :

Avignon, le 18 janvier 1919.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Votre lettre m'est venue trouver à Avignon, où je prends quelques jours dans le calme et le repos, afin d'activer ma convalescence.

Je suis profondément ému, et touché jusqu'au fond du cœur de la sympathie que l'Académie a tenu à me montrer, en me nommant Président pour l'année 1919, bien que j'aie décliné par avance l'honneur d'une charge que je ne puis assumer. Ma décision est en effet irrévocable et les raisons que j'en donnais dans ma lettre à M. le Président Coulon subsistent tout entières : les sorties le soir me sont interdites pendant tout cet hiver, et je dois faire ensuite une longue absence, dès les beaux jours venus. Vous estimerez donc comme moi, M. le Secrétaire perpétuel, que dans ces conditions je ne puis vraiment accepter l'honneur qu'on veut me faire.

Je vous serai reconnaissant de communiquer ma lettre au Bureau de l'Académie, et de le prier, en mon nom, de vouloir bien faire procéder à l'élection d'un autre Président.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel et cher Confrère l'assurance de mes meilleurs sentiments.

D^r PUECH.

Le scrutin est ouvert pour la nomination du Président de 1919; à l'unanimité des 18 votants M. *Mazauric* est élu.

L'Académie entend ensuite la lecture du compte-rendu financier de l'exercice 1918 présenté par le trésorier M. *de Pognadoresse*, qui fournit des explications complémentaires et dépose sur le bureau les pièces justificatives.

La Commission des finances qui a examiné les comptes en propose l'approbation, avec remerciements et félicitations à M. le Trésorier. L'Académie adhère unanimement à ces conclusions et M. le Président réitère à M. *de Pognadoresse* les compliments que mérite sa bonne gestion.

M. *Jouve* rappelle le souvenir du poète Nimois Jules Canonge et sollicite le vote d'une petite somme, qui est consentie, pour l'entretien de son tombeau abandonné et dans un état lamentable : un mémoire a été déposé sur J. Canonge pour le concours de 1919.

M. *Cabanis* présente ensuite quelques reproductions colorées de belles peintures polychromes de la célèbre grotte paléolithique d'Altamira près Santander (Espagne). Les reproductions, publiées à 100 exemplaires seulement, aux frais du prince de Monaco, ont été offertes à notre Musée d'Histoire naturelle par le grand préhistorien de Toulouse M. Cartailhac; elles constitueront, dès son ouverture prochaine, une des principales attractions de la salle de préhistoire.

La présentation a été accompagnée d'une communication sur l'art paléolithique de l'aurignacien au magdalénien.

M. *Mazauric* communique un rapport sur les inscriptions nimoises du Musée de Brunswick dont il donne le texte. Puisqu'il est question des réparations à exiger de l'Allemagne pour la destruction volontaire ou systématique de milliers d'œuvres d'art ou d'antiquité qui faisaient notre orgueil, pourquoi ne pas demander le remplacement en nature de toutes ces œuvres? A Nîmes, en particulier, une douzaine de petits monuments qui figurent

aujourd'hui au Musée de Brunswick et sont décrits dans le « Corpus inscriptionum latinarum », prirent au XVIII^e siècle le chemin de l'Allemagne, d'une façon clandestine ou frauduleuse, à l'insu de l'intendant et de toutes les autorités provinciales.

Ces monuments sont déplacés en Germanie et ne sauraient retrouver leur valeur historique et documentaire que dans notre musée de Nîmes ; il y a notamment plusieurs autels dont un à la Foudre de Jupiter, des tombes de personnages importants, l'une entièrement rédigée en grec, des noms celtiques d'avant la conquête, des insignes professionnels, etc.

L'Académie adopte le vœu suivant qui sera transmis à M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts :

1^o Que dans le remboursement des indemnités dues par l'Allemagne pour la destruction volontaire et systématique de nos œuvres d'art, figurent les productions françaises dispersées dans les musées et collections diverses de ce pays ;

2^o que, le principe admis, toutes diligences soient faites pour réintégrer au Musée de Nîmes les inscriptions nîmoises de Brunswick, clandestinement enlevées au cours du XVIII^e siècle.

Enfin M. *Fabre* lit la contribution poétique annuelle de M. *Raymond Février*, soit huit sonnets sous ce titre commun : *Devant la mer*, et deux poésies de M. *Corbier*, correspondant.

Les autres lectures sont renvoyées à la prochaine séance fixée au lundi, 24 février.

Compte rendu financier pour 1918.

Recettes :

31 résidants :

Jetons B 169	fr. 84 50	
Espèces	845 50	845 50
	<hr/>	
31 X 30	930	

22 non résidants :

Jetons B 24	fr. 12	
Espèces	318	318 »
	<hr/>	
15 X 22	330	

21 correspondants	210 »
10 diplômes	100 »
Subvention du Conseil général	600 »
» » municipal	500 »

2.573 50

Caisse

1.017 30

3590 80

Comme recettes figurant aux comptes-courants, il faut ajouter :

Rente 3 % Maumenet	2.533 »
» » Salles	300 »
Fusion nouvelle	79 50
Rente russe	75 20
Bons Défense Nationale	770 »
Intérêt des Comptes-courants	76 28
	<hr/>
	3.833 98

Dépenses :

Note concierge Teisserès	117 25
Concierge des Beaux-Arts	61 15
Bail Société d'Agriculture	100 »
Service de la salle	50 »
Facture Parguel	25 »
Annales du Midi	12 30
Transport médaillier Pellenc	11 »
Timbres-poste	6 »
Recouvrement et timbres.....	27 75
Envoi des mémoires.....	5 30
Timbrage des reçus.. ..	15 30
	<hr/>
	431 05
Versement Banque Molines	1.700 »
» » Arnaud	600 »
Prix Jules Salles.....	500 »
	<hr/>
	3.231 05
Solde en caisse	359 75
	<hr/>
	3.590 80

Comme autres dépenses figurant aux comptes-courants il faut ajouter :

les droits de banque et d'impôt	27 12
la note Chastanier.....	1.764 »
Enfin il a été placé en Bons de la Défense Nationale.....	5.000 »
Les bourses Maumenet s'élèvent à	800 »
	<hr/>
	7.591 12

Compte ordinaire :

Encaisse du Trésorier.....	359 75
Crédit Banque Molines	3.997 91
» » Arnaud	1.060 »
	<hr/>
	5.417 66

Compte des jetons :

Jetons A, solde 36 ; distribués 9 ; rentrés 0 ; disponibles 27.

Jetons B, solde 80 ; distribués 309 ; rentrés 256 ; disponibles 27.

Fondation Maumenet :

Solde ancien	5.318 50
Revenus de l'exercice	2.533 »
	<hr/>
	7 851 50
Bourses distribuées	800 »
	<hr/>
Solde à nouveau	7.051 50

Fondation Jules Salles :

Solde ancien.....	575 »
Revenus de l'exercice	300 »
	<hr/>
	875 »
Bourse distribuée.....	500 »
	<hr/>
Solde à nouveau	375 »

Le compte de réserve n'existe plus, mais le Trésorier possède en Bons Défenses Nation..	15.000 »
desquels il faut déduire les restes dus aux legs Maumenet et Salles	7.426 50
	<hr/>
soit.....	7.573 50
En ajoutant les soldes des comptes ci-dessus.	5.417 66
on a le chiffre total des disponibilités de l'Académie	12.991 16

Séance du 24 février 1919

Présents : M. le chanoine Bonnefoi, *président*, en remplacement de M. Coulon excusé, Delamare, Lavergne, Jouve, Raphel, Trial, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, Convergne, général d'Entraigues, Cabanès, Portal, Riboulet, Terrin, *membres résidants*; Bondurand, *membre honoraire*, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'Académie reçoit, à titre d'hommage, de MM. Margier, Cabanès et Hugues des notes sur les orthoptères nouveaux ou rares pour le Gard.

M. le Président adresse les plus vives condoléances de la Compagnie à M. le pasteur Fabre à raison du décès de son fils Edmond Fabre, préfet de l'Oise et littérateur distingué. Il souhaite ensuite la bienvenue à M. Jean Bosc, démobilisé.

M. le *secrétaire perpétuel* lit la lettre suivante de M. Mazauric :

« Nimes, le 22 février 1919.

« Monsieur le Secrétaire perpétuel
et cher Confrère,

« Je suis infiniment touché de la décision prise par l'Académie de Nimes et je vous serais reconnaissant de

vouloir bien transmettre à tous nos confrères l'expression de ma plus vive gratitude.

« Malheureusement les raisons impérieuses qui me faisaient décliner cet honneur au cours d'un de nos derniers entretiens n'ont rien perdu de leur force majeure.

« Après la crise terrible dont je suis en train de me remettre assez lentement, je suis obligé de prévoir encore de nombreuses journées de repos, et surtout l'impossibilité de sortir avec l'humidité du soir.

« C'est assez vous exprimer par là combien la présidence est incompatible avec mon état actuel de santé.

« Je pense que tous nos confrères comprendront l'importance de ces raisons et qu'ils voudront bien ne pas me garder rancune d'une décision tout à fait indépendante de ma volonté.

« Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel et cher confrère, l'expression de mes sentiments de vive cordialité.

« Félix MAZAURIC. »

La détermination de M. Mazauric paraissant irrévocable, le scrutin est ouvert pour la nomination du président; M. de Sorbier de Pougna-doresse est élu par 18 voix sur 19 présents et 1 abstention; M. Trial est élu vice-président et M. Margier, trésorier, par le même nombre de suffrages; M. de Vallavieille, secrétaire-adjoint par l'unanimité des 19 votants.

M. le Président, avant de quitter le fauteuil de la présidence, tient à adresser à M. Coulon qui depuis cinq ans est à la tête de l'Académie et qui a exercé ses fonctions avec une compétence et une distinction à laquelle tous ses confrères rendent hommage, les vœux qu'ils forment tous de le voir siéger longtemps parmi eux.

Il invite ensuite M. de Pougna-doresse à prendre la

présidence, non sans avoir fait de sa personnalité et de ses mérites un éloge délicat.

M. le nouveau président répond en ces termes :

« Mes chers Confrères,

« Prendre la direction des travaux de notre Compagnie est en soi une lourde charge : et elle devient encore plus difficile quand il s'agit de remplacer un président, ayant à la fois l'autorité morale, le talent et les mérites de mon distingué prédécesseur, mais encore de faire taire les regrets qui nous inspirent à tous les refus successifs de ceux de nos collègues que leur état de santé et leurs occupations, peut-être aussi une modestie excessive, ont porté à décliner l'honneur de votre présidence.

« Certes je n'ignore pas que je dois mon élection au respect des usages, consacrés par une longue tradition, et cela me fait d'autant mieux ressentir mon insuffisance à remplacer ceux de nos collègues que l'ordre de notre tableau appelait avant moi aux fonctions présidentielles. Vous ne sauriez oublier, en effet, le docteur Puech, le lettré fin et délicat, le véritable « honnête homme » suivant l'acception du Grand Siècle qui, après s'être durant de longues années consacré au soulagement de ses concitoyens, a dû porter son activité sur un terrain plus large et dont la Croix des braves est venue récompenser l'inlassable dévouement. Vous unirez certainement dans les mêmes regrets et M. Raphel, l'auteur remarqué de tant d'œuvres, qui honorent votre cité et dont les communications savantes nous ont maintes fois prouvé que sa main experte maniait avec la même science la plume de l'écrivain et le crayon de l'artiste ; et M. Mazauric, le savant archéologue, pour qui notre vieux Nîmes ne conserve aucun secret et dont la réputation dépasse de beaucoup les bornes de notre ville. Vous me permettrez, mes chers confrères, de leur exprimer en votre nom et vos regrets et votre sympathie.

« Certes, Messieurs, pour me faciliter ma tâche l'exemple de mon distingué prédécesseur sera le plus utile des guides. Pendant son consulat, auquel les événements ont donné une longueur exceptionnelle, M. Coulon a marqué son passage à la présidence d'une empreinte ineffaçable. Aux heures tragiques que notre France a traversées depuis quatre ans, heures d'angoisse et heures d'espérance, instants de deuil et moment du succès final, notre Président, dans l'ardeur de son patriotisme, a toujours trouvé des accents dignes de notre Académie pour traduire ses sentiments d'amour de la Patrie et de ferme espérance dans son triomphe. Et en lui exprimant aujourd'hui votre reconnaissance pour la noble façon dont il a rempli sa charge, laissez-moi saluer en lui le Président toujours aimable et courtois, l'esprit conciliant, l'homme de bien qui, après s'être acquitté avec impartialité des délicates fonctions du magistrat, a voulu consacrer les loisirs de sa retraite aux œuvres sociales et au bien de ses compatriotes.

« En prenant place à ce fauteuil, l'honorable M. Coulon souhaitait que la mort ne vint pas assombrir le temps de sa charge. Hélas ! ce vœu n'a point été exaucé et nombreux sont les confrères dont, au cours de ces dernières années, nous avons eu à déplorer la perte. Laissez-moi en renouvelant ce vœu espérer que la Providence lui réservera un meilleur sort et en vous remerciant, Messieurs, de l'honneur que vous venez de me faire, permettez-moi de joindre aux souhaits que je forme pour chacun de vous celui que l'année, qui commence, soit marquée d'une pierre blanche dans les fastes de notre Académie.

« L'année nouvelle verra, sans doute, notre Compagnie reprendre ses usages d'avant la guerre. Nos confrères mobilisés reviendront occuper leur place au milieu de nous ; ceux d'entre vous, qui se sont consacrés aux œuvres de guerre, retrouveront certains loisirs et l'on peut escompter déjà le rétablissement de notre séance publique et la reprise de nos réunions de quinzaine.

« Après la terrible crise que notre Patrie vient de traverser et dont elle sort auréolée d'un immortel éclat, la France, dont le sang le plus pur a coulé à flots sur les champs de bataille, va avoir à parfaire une grande œuvre de reconstitution morale et matérielle. A tous, l'obligation d'apporter leur pierre à l'édifice, aux particuliers comme aux associations. Notre Compagnie ne faillira pas à ce devoir et restera fidèle à ses traditions en poursuivant son œuvre consacrée au culte du beau et de l'idéal et en travaillant par les moyens dont elle dispose au relèvement moral de notre pays.

« Une bonne confraternité, empreinte de la vraie courtoisie française, a toujours été entre nous la règle de nos relations ; l'union sacrée, si loyalement pratiquée par tous, est encore venue la resserrer : laissez-moi, en terminant, mes chers confrères, formuler un dernier souhait, c'est que cette union sacrée survive aux causes qui l'ont créée et que, grâce à elle, notre Académie poursuive son œuvre féconde pour la glorification de la Grande Patrie et pour le développement intellectuel et moral de cette petite Patrie, qu'est pour nous la cité nimoise. »

L'Académie entend ensuite la lecture de deux poésies en dialecte languedocien de M. *Guérin* : « Lou rencontré et Invoucacioun à la pès » et un sonnet de M. Alcide Blavet :

*A Monsieur Emile Reinaud,
Secrétaire perpétuel de l'Académie du Gard.*

Malgré le faible écho qui vous porta ma voix,
Ami, vous m'accueillez dans votre Académie,
Et je vois refleurir pour mon âme endormie
En l'hiver d'aujourd'hui le printemps d'autrefois.

Ne dois-je craindre, hélas ! les funestes pourvois
Des sévères censeurs d'une troupe ennemie ?
N'importe ! grâce à vous, ma force est affermie
Et je veux mériter ces honneurs du pavois.

Oui, je vais, remontant le cours de ma jeunesse,
Dans cette illusion qu'un autre avril renaisse,
Comme jadis cueillir les espoirs par milliers

Et retrouver la foi d'un pur catéchumène,
— Puisque j'abriterai mes rêves familiers
A l'ombre du palmier de la cité Romaine.

Alcide BLAVET.

Alès, 17 décembre 1918.

M. Bondurand fait connaître le dernier livre de M. Seillière, de l'Institut : « Mme Guyon et Fénelon, précurseurs de J.-J. Rousseau ». Ce livre est un régal de psychologie raffinée et l'auteur a pleinement établi les rapports du mysticisme de Rousseau et des romantiques avec le mysticisme de Mme Guyon et de Fénelon.

Mais peut-on leur faire grief d'une erreur de méthode consistant à placer la bonté à l'origine de la civilisation, tandis qu'elle n'en peut être que le résultat ? L'essentiel est de parler de la bonté, d'en faire luire la perspective, pour faciliter l'accession de l'humanité à plus de bonheur.

Que la bonté soit naturelle ou acquise, le résultat est le même. Il s'agit de l'obtenir. Or, on ne peut méconnaître chez les peuples de plus haute civilisation, un adoucissement progressif des mœurs, et les belles chimères de Télémaque et de l'Emile n'y sont pas étrangères. L'homme ne vit pas seulement de pain et de logique. Aux heures lourdes, il tourne des lèvres avides vers les grands imaginatifs, qui, malades ou non, savent lui verser la divine liqueur d'enthousiasme.

Enfin M. Cabanès, au nom de M. Féraud, agent-voyer, à Remoulins, présente deux photographies relatives au Pont du Gard : l'une, du chantier où l'on taillait la pierre en construisant l'aqueduc, et l'autre de la carrière d'où étaient extraits les matériaux.

Une communication circonstanciée sera faite à ce sujet à la prochaine séance ; ajoutons que M. Féraud vient de donner à notre Muséum une collection de préhistoire formée d'objets trouvés dans la vallée intérieure du Gardon.

M. le Président désigne comme membres de la Commission des finances et publications : MM. *Jouve, Bonnefoi, Peyron, Kahn, Convergne, Cabanès, Giran* ; de la Commission du Concours : MM. *Fabre, Delamare, Bosc, Durand, Falqueyrette, Terrin* ; de la Commission des legs Maumenet et Jules Salles : MM. *Jouve, Coulon, Bonnefoi, Raphel, Roux, Eloy Vincent, Général d'Entraigues, Portal*.

Deux mémoires ont été envoyés au Secrétaire perpétuel : le Bureau en a pris connaissance ; ils vont maintenant passer sous les yeux des membres de la Commission du Concours.

La prochaine séance aura lieu le 17 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 17 mars 1919

Présents : MM. le chanoine Bonnefoi, *président*, en l'absence de M. de Pognadoresse excusé, Delamare, Lavergne, Jouve, Raphel, Bosc, Margier, Roux, Coste, Cabanès, Giran, chanoine Falgueyrette, Portal, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président retrace en quelques mots la sympathique figure de notre confrère *Mazauric* dont l'éloge a été fait en excellents termes devant son cercueil par M. Maisonneuve, adjoint au maire, par M. Marcellin au nom de la Société des Sciences naturelles, et par M. *Cabanès* au nom de l'Académie.

M. le Président exprime à son tour les vifs regrets de la Compagnie de se voir privée d'un spécialiste éminent en matière d'archéologie, de spéléologie, de préhistoire, sur qui les cinq dernières années avaient marqué une empreinte douloureuse. Il adresse toutes condoléances à la famille *Mazauric* et ses vœux à la jeune fille qui poursuit avec succès les dernières étapes du baccalauréat.

M. *Cabanès* remercie M. le Président au nom de la famille.

Le legs du médaillier Pellenc ayant été autorisé par M. le Préfet, les démarches sont faites auprès de la Municipalité pour l'installation des médailles, à titre de dépôt, au musée de la rue Cité-Foule.

Arrêté

Le Préfet du Gard, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le testament en date du 22 décembre 1914 par lequel M. PELLENC Jean-Marie lègue sa collection de médailles à l'Académie de Nîmes ;

Vu le procès-verbal de la Séance du 13 janvier 1919 suivant lequel l'Académie de Nîmes déclare accepter le legs qui lui est fait ;

Vu l'article 910 du Code Civil ;

Vu les lois des 4 et 25 février 1901 ;

Arrête :

Article unique. — L'Académie de Nîmes est autorisée à accepter la collection de médailles qui lui est léguée par M. PELLENC Jean-Marie.

Nîmes, le 24 février 1919.

Pour le Préfet du Gard,
Le Secrétaire-Général délégué,
DELFAU.

On passe aux lectures.

M. E. Reinaud lit le 7^e chant (les mélèzes) de Calendal de Mistral, traduction en vers français de M. Alcide Blavet, membre non résidant. L'Académie a vivement apprécié les strophes sonores de notre confrère, qui sont du même rythme que celles de Mistral, serrant de très près le texte provençal et exhalant le même parfum.

Enfin M. Margier lit une page du discours prononcé au Sénat le 14 mars dernier au sujet du travail de nuit, discours dans lequel M. Delahaye fait le plus grand éloge de Jean Reboul, le boulanger poète, ami de Lamartine, député à la Constituante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 8 avril 1919

Présents : MM. Trial, *vice-président* ; Fabre, Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, Bosc, chanoine Dussaud, Margier, Kahn, Roux, Convergne, général d'Entraigues, Cabanès, Giran, Portal, Riboulet, Bondurand, *membre honoraire* ; E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Trial présente les excuses de M. de Pognadoresse qui ne peut venir présider la séance de ce soir et compte aller se rétablir à la campagne où il sera le 15 avril pour un mois. M. Trial exprime au Président au nom de la Compagnie ses meilleurs vœux de rétablissement.

M. Albert Roux correspondant fait hommage à l'Académie de son ouvrage : le « Folklore de l'Uzèze ».

M. Calvet, statuaire, qui a pris part il y a quelques années au concours ouvert pour l'érection d'un buste à Gaston Maruéjols, offre celui dont il est l'auteur à l'Académie. M. le secrétaire est chargé d'inviter M. Calvet à préciser les conditions de son offre.

Sur la proposition de M. Jouve, l'Académie déclare vacants les sièges de MM. Allard, Robin et Mazauric et décide que le registre de présentation des candidats sera ouvert à la date du 28 avril.

M. Bondurand fait connaître un récent livre de M. Franck Puaux, président de la Société d'Histoire du Pro-

testantisme français. C'est la traduction de l'anglais des *Mémoires sur la guerre des Cévennes* du colonel Jean Cavalier.

Cette mine précieuse de renseignements sur une tragique période du passé languedocien, contient les éléments de la psychologie du jeune camisard, qui devina l'art de la guerre et tint en échec les généraux de Louis XIV, au nom de la liberté de conscience. M. Puaux a éclairé, par l'appareil scientifique nécessaire, cette figure si personnelle, qui se dégage ainsi d'une légende hostile. Comme tant d'autres victimes d'un idéal trop avancé pour leur temps, Cavalier gagne par le recul des années, parce que l'objet de son sacrifice est passé du rang des chimères au rang des réalités triomphantes.

M. *Jean Bosc* expose, à la suite de M. Boyer d'Agen, l'œuvre littéraire, la vie de Michel-Ange, grâce à une série de lettres et de documents d'un haut intérêt artistique. Il met en relief cette figure étrange, cet esprit inquiet et tourmenté (il n'y a de paix que dans les bois), ce caractère difficile d'un grand artiste toujours hanté de rêves d'art colossaux, passionnément épris de beauté, orgueilleux de son origine, de sa haute culture, car la sculpture et la peinture n'ont pas suffi à Michel-Ange ; ses inquiétudes, le souci du redoutable problème de l'au-delà se sont épanchés dans une forme d'art plus subtile et moins concrète : la poésie.

Il est donné lecture d'un sonnet de M. Linnéus Minguaud sur M. *Mazauric*.

La Commission relative au médaillier sera composée de MM. *Coulon*, *Margier* et *Cabanès* ; la Commission de lecture, de MM. *Raphel*, *Bosc*, *Cabanès* et *Portal*.

La séance est levée.

Séance du 28 avril 1919

Présents : M. Coulon *président*, en l'absence de M. de Pougnaïdresse et Trial ; MM. Fabre, Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Margier, Kahn, Coste, général d'Entraigues, Cabanès, Giran, Portal, Mazel, Riboulet, Terrin, E. Reïnaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la précédente séance et lu et adopté.

M. le Président adresse les félicitations de l'Académie à M. *Jean Bosc* nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Voici comment est libellée la note parue au « Journal Officiel » :

« Attaché d'Intendance de 2^e classe (rèserve) au Sous-Secrétariat d'Etat de l'administration. Dégagé à la mobilisation de toute obligation militaire a contracté un engagement volontaire pour la durée de la guerre. Après avoir obtenu aux armées le grade de sous-lieutenant à titre temporaire par 28 mois de services ininterrompus, a été rappelé à l'intérieur où il s'est fait apprécier comme collaborateur précieux dans un des services les plus délicats du ministère de la Guerre. »

M. le *secrétaire perpétuel* fait connaître que la réunion de la Commission des anciens présidents pour l'examen des candidatures s'est ajourné à quinzaine, l'un des groupements de l'Académie n'ayant pu délibérer à raison des absences pendant les fêtes de Pâques. Elle se réunira à nouveau et déposera son rapport à la prochaine séance de l'Académie qui est fixée au 12 mai. — A cette même

date seront discutées les conclusions du rapport de la Commission du Concours.

L'ordre du jour appelle deux lectures :

M. *Giran* communique un travail sur l'inflation de la circulation de la monnaie fiduciaire.

Il montre — à l'aide de tableaux comparatifs — combien la circulation du papier monnaie s'est accrue pendant la guerre ; de 6 milliards en juillet 1914, elle s'est successivement élevée à 36 milliards et sera prochainement portée à 40 milliards, chiffre fabuleux que l'esprit conçoit mal et dont on ne peut mieux matérialiser l'énormité qu'en disant que si on juxtaposait des pièces de 20 francs le long de l'équateur terrestre le ruban d'or formé par ces 36 milliards ferait à peu près exactement le tour de la planète.

Cet état de choses qui a sur la vie matérielle de si fâcheuses conséquences, est en grande partie dû à la thésaurisation inexplicable du billet ; c'est contre elle qu'il faut réagir, en mettant le public en garde contre les dangers qu'elle présente, non seulement pour la vie sociale mais encore pour chacun de nous, et en lui suggérant des méthodes de paiement pratiquées avec profit en Angleterre où pour un commerce général beaucoup plus étendu que le nôtre il existe une circulation fiduciaire près de quatre fois inférieure à la circulation du billet de banque français.

Une de ces méthodes et la principale, consiste en l'emploi généralisé du chèque sous toutes ses formes et aussi en l'usage des virements en banque ; ces opérations permettant d'effectuer presque tous les paiements sans déplacements d'argent, rendent inutile toute thésaurisation du billet.

L'Etat, les grandes Compagnies, les industriels et commerçants importants, ne connaissent désormais pas d'autres moyens de libération ; si le grand public — dans ses

opérations plus modestes mais infiniment plus nombreuses — consentent à employer les mêmes méthodes de paiement la monnaie fiduciaire pourrait être en grande partie retirée et la vie ne tarderait pas à redevenir moins chère ; c'est un bienfait que chacun de nous tient entre ses mains.

M. Cabanès, en son nom et au nom de M. Margier, relate les résultats d'élevages d'insectes en cours à notre Muséum d'Histoire naturelle. Il traite spécialement d'un magnifique coléoptère aux couleurs métalliques vives et brillantes qui, en ce moment, ravage nos bois de chênes verts, le *Coræbus* à deux bandes (*coræbus bifasciatus*) et de quatre de ses parasites, dont trois hyménoptères et un champignon inférieur de l'ordre des entomophthorés. Avec tous documents à l'appui, il donne la biologie détaillée des uns et des autres. A propos d'insectes et de végétaux d'apparence insignifiante, il montre la Nature usant de moyens variés à l'infini pour assigner une limite aux espèces, et met en relief cette tendance perpétuelle à l'équilibre qui, en définitive, n'est jamais atteint. Il termine par cette constatation, toujours vérifiée, que les grands redresseurs de l'ordre naturel provisoire des choses ne sont pas les êtres les plus gros, mais plutôt les infiniment petits, la bactérie et la moisissure invisibles, microscopiques.

M. Fabre lit trois poésies de M. André Corbier, correspondant de l'Académie, administrateur de la subdivision de Mondzéli, par Brazzaville et Mossaka (Afrique équatoriale française).

Ces poésies dédiées à MM. Pierre Guérin, Fabre et Eloy Vincent, et ayant pour titres : Conseils à Toto, la Loi et Nostalgie, sont agréablement écoutées par la Compagnie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 12 mai 1919

Présents : MM. le pasteur Trial, *vice-président* ; Fabre, Delamare, Lavergne, Jouve, chanoine Bonnesoi, Coulon, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, Roux, de Vallavieille, Eloy Vincent, général d'Entraigues, Cabanès, Giran, Mazel, Terrin, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président lit la lettre suivante qu'il a reçue de M. de Pognadoresse :

« Pognadoresse, par Cavillargues, le 8 mai 1919,

« Mon cher Confrère,

« A la suite d'une crise nouvelle, une consultation médicale vient de me condamner à garder le lit et m'a ordonné un repos absolu. Dans ces conditions, je ne puis comme j'en avais l'illusion, assurer notre prochaine séance publique.

« Je me vois donc contraint de mettre à la disposition de l'Académie ces fonctions de président qu'elle avait bien voulu me confier et qui resteront pour moi une marque de sympathie bien précieuse. Il ne me restera qu'un regret, c'est celui de n'avoir pu y répondre dignement.

« Veuillez donc faire agréer ces sentiments de regrets à nos confrères et accepter, mon cher Président, l'expression de tout mon dévouement.

« C. DE POUGNADORESSSE. »

M. le Secrétaire a reçu de son côté une lettre conçue dans le même sens. L'Académie estime qu'il n'y pas lieu d'accepter cette démission, espérant que dans quelque temps M. de Pougnaressesse pourra reprendre le siège de la présidence. M. Triat voudra bien assurer les fonctions jusqu'au rétablissement du président et notifier à ce dernier la décision de la Compagnie.

La date de la séance publique est arrêtée en principe au jeudi 19 juin ; communication des discours qui seront lus sera faite à la prochaine séance par MM. Trial, Terrin et Reinaud.

Les noms des trois candidats en remplacement de MM. Allard, Robin et Mazaurie sont inscrits au registre des présentations, à la suite de l'avis unanime de la Commission des anciens présidents.

Sur rapport oral de M. le Secrétaire, les conclusions de la Commission du concours annuel à qui ont été soumis les mémoires sur Révoil et Jules Canonge sont adoptées ; les noms des lauréats seront proclamés à la prochaine séance publique.

M. Terrin raconte ses impressions des premiers jours de la mobilisation à Nîmes : il décrit les angoisses, les incertitudes de juillet 1914, la vie militaire avec toutes ses exigences, le Lycée devenu caserne, les soldats ressemblant à des écoliers, dormant sur la paille, perdant leurs caporaux, la joie du colonel travaillant sur un banc, les cuisines au milieu des cours, les femmes assiégeant la porte ; puis le salut au régiment, les fleurs, les uniformes bigarrés, la cohue à la mairie, quelques jours plus tard le cantonnement au palais des papes, mélange d'art et d'utilité, le caravansérail dans l'attente et l'inaction, l'agitation des plantons, corvées, cyclistes, les nuits tièdes et calmes : autant de tableaux largement brossés avec le souci circonstancié du détail.

En fin de séance l'Académie nomme la commission chargée de la réception, en juin, de la mission américaine

composée des plus hauts représentants des Universités.
Sont nommés : MM. *Raphel, Bosc, Margier, Eloy Vincent*, général d'*Entraigues, Giran*.

Enfin l'Académie accepte l'offre faite par M. Calvet du buste de Maruéjol et vote, à titre de remerciement, 300 fr. au sculpteur.

Séance du 26 mai 1919

Présents : MM. le pasteur Trial, *vice-président* ; Fabre, Delamare, Lavergne, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Margier, D^r Reynaud, Roux, Convergne, général d'Entraigues, Cabanès, Giran, Portal, Terrin, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

M. Kahn s'excuse de ne pouvoir assister à la séance à raison des fiançailles de son fils à Marseille.

M. le Secrétaire lit la lettre suivante de M. le sculpteur Calvet :

« Monsieur le Secrétaire perpétuel,

« Je suis très heureux et très flatté que mon buste de M. Maruéjol prenne place dans le sanctuaire de l'Académie de Nîmes.

« J'adresse mes très sincères remerciements aux membres de cette assemblée pour leur geste aimable qu'ils ont eu à mon égard.

« Je viens de donner l'ordre que dans le plus bref délai mon œuvre soit apportée au Palais des Beaux-Arts.

« Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Perpétuel, l'assurance de mes sentiments respectueux.

« J. CALVET. »

« Paris, le 23 mai 1919. »

MM. Hugues et *Albert Roux* font hommage à l'Académie du Folk-Lore du parage d'Uzès et du Malgoirès et M. Hugues Pierre Edmond de son « Histoire de la Contribution patriotique dans le Bas-Languedoc. »

M. *Trial* donne communication du discours qu'il prononcera à la séance publique. M. le Secrétaire perpétuel lit deux sonnets de M. Emile Granier, membre non résidant : « Au retour d'un poilu imberbe » et « à Clémenceau », et d'autre part une série de pensées du même auteur.

L'Académie reprend la discussion relative à la question du siège social.

Il a été rappelé que l'Académie, depuis novembre 1912, tient ses séances dans le local de la Société d'Agriculture à qui elle paie un loyer annuel, en dehors de ce qu'elle verse au garçon de salle et au concierge ; elle n'en a pas moins conservé son siège social au Palais des Beaux-Arts où se trouvent ses bibliothèques et où ses membres vont travailler individuellement. Cet immeuble, après la séparation, avait été attribué au Département, lequel l'avait vendu à la ville au prix de 300.000 francs et la ville installant dans l'ancien palais le Conservatoire de musique, et l'École des Beaux-Arts avait réservé à l'Académie les trois principales pièces du rez de chaussée, à la place de celles qu'occupait la Compagnie à la Mairie, au troisième étage de la rue Dorée.

Le Bureau de l'Académie avait visité l'immeuble en 1910, sous la présidence de M. le chanoine Delfour, puis elle avait engagé des dépenses assez considérables pour l'adaptation des locaux, le transport et l'installation de ses bibliothèques, etc. Mais au cours des travaux et à la suite de protestations, se produisirent plusieurs démissions motivées sur ce qu'il n'était pas convenable de siéger en corps dans l'immeuble qui fut longtemps le siège de l'évêché.

Par mesure transactionnelle l'Académie a consenti à

se transporter provisoirement dans le local de la Société d'Agriculture, en attendant que les protestataires qui retireraient leur démission, eussent trouvé le local qui deviendrait l'hôtel de l'Académie.

La guerre est intervenue au cours de laquelle les uns ont été mobilisés, d'autres ont pris leur retraite, d'autres sont décédés et ce n'est qu'en 1918 que l'Académie a nommé de nouveaux membres, sans d'ailleurs combler tous les vides. Chacun a pensé que pendant la guerre l'Union sacrée s'imposait et pas une voix indiscrète n'a soulevé la question de l'hôtel de l'Académie. Elle l'a été ces jours derniers ; d'ailleurs la Société d'Agriculture va installer tous les services agricoles dans un immeuble commun où elle déclare qu'elle ne pourra plus recevoir l'Académie. Où irons-nous ? M. le *chanoine Bonnefoi* a invité le Bureau à visiter la maison de la rue Dorée n° 12 pour laquelle il avait une promesse de vente ; pour l'acheter et pourvoir aux réparations indispensables il s'est fait fort de mettre à la disposition de l'architecte une somme de 25 000 francs. Après visite faite, M. Cler a dressé un devis de la dépense et c'est de ce devis et du rapport de M. le *chanoine Bonnefoi* que l'Académie a été saisie ; elle a entendu d'autre part le rapport rédigé par M. Raphel qui accompagnait le Bureau dans sa deuxième visite à l'immeuble, le tout suivant la procédure convenue avec M. le *chanoine Bonnefoi*.

Plusieurs membres, tout en rendant hommage à l'activité et aux bonnes intentions de leur confrère, ont estimé, comme les membres du Bureau, que l'immeuble n° 12 de la rue Dorée ne remplissait pas les conditions voulues de salubrité, de solidité, de dépense. D'autre part, dans le devis de M. Cler, rien n'a été prévu pour le rez-de-chaussée, sauf le couloir d'entrée ; rien pour les pièces de droite du 1^{er} étage, indispensables aux bibliothèques ; rien au 2^e et au 3^e étage, où l'eau a fait œuvre de dévastation et dont l'accès est dangereux.

Bref, il résulte de la discussion que personne n'insiste

au sujet de la réparation de l'immeuble. Mais M. Raphel ayant affirmé qu'il se faisait fort de lui signaler un autre immeuble situé aussi à l'intérieur de la ville, en bon état de conservation, avec un cachet archéologique qui n'est pas à dédaigner, la Compagnie l'invite à lui présenter, à la prochaine séance, une proposition dans ce sens. M. *Raphel* accepte, en faisant observer que l'immeuble en vue sera bien loin d'atteindre, achat et adaptation compris, la somme de 50 ou 60.000 fr. qu'il juge indispensable de dépenser pour l'immeuble n° 12 de la rue Dorée, mais il faudrait certainement dépasser la somme offerte pour ce dernier immeuble.

A ce sujet M. *Bosc* fait observer qu'il faudrait mettre quelque discrétion dans la sollicitation des sommes demandées à divers, car, en définitive, l'Académie est largement logée au siège social et ne doit pas, en tant que personne morale, être considérée comme une quémandeuse ; les donations, les legs qu'elle continuera à solliciter, sont destinées à être distribuées comme prix, subventions ou encouragements.

M. *Roux* dit, de son côté, que l'Académie devrait trouver dans son sein les sommes nécessaires à l'hôtel de l'Académie, tous les membres devant y participer au même titre.

M. *le secrétaire perpétuel* observe à son tour que la question ne doit pas être ainsi posée : Les membres de la majorité ayant décidé en 1912 de continuer à siéger au palais des Beaux-Arts, pourront, à titre individuel, offrir leur souscription, les noms des souscripteurs ne devant pas être publiés ; mais ils estiment en principe, qu'ils disposent d'un immeuble qui ne coûte rien à la Compagnie, ni comme location, ni comme entretien, ni comme impôts, au centre de la ville, dans des conditions d'installation et de confortables qui ne peuvent se retrouver ailleurs, qui, par l'occupation de l'Académie, avec les portraits de l'évêque Fléchier, de Séguier, etc., revêt un caractère de dignité qu'il n'aura plus le jour où les salons

réservés deviendront des classes de dessin ou d'harmonie ; ils consentent malgré ces raisons et d'autres déjà développées par M. le Président Jouve en 1912, à ce que le siège social soit déplacé, dans un intérêt d'union, mais à la condition que le nouveau local soit mis à la disposition de la Compagnie, entièrement aménagé sans qu'il soit touché à la Caisse de l'Académie : tel était incontestablement le sentiment de tous avant la guerre, tel il doit être à l'heure actuelle. Aujourd'hui le local présenté par M. le chanoine Bonnefoi semble abandonné de tous et c'est alors que de l'autre côté de l'Assemblée se fait entendre une voix disant : ce local que vous vous étiez engagés à trouver et que vous n'avez pas trouvé, nous, dont ce n'est pas le rôle, nous l'avons trouvé ; nous allons vous signaler, sinon vous offrir, un immeuble qui sans valoir le palais des Beaux-Arts fera tout de même bonne figure quand on ira le visiter et qu'on lira sur la porte : « Hôtel de l'Académie ».

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Séance du 13 juin 1919

Présents : MM. le pasteur Trial, *vice-président*, Fabre, Delamare, Lavergne, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, Roux, de Vallavieille, Eloy Vincent, général d'Entraigues, Cabanès, Giran, Portal, Terrin, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *président* rappelle les vœux qu'il formait dernièrement pour le rétablissement de la santé de M. de Pougna-doresse ; ces vœux ne se sont pas réalisés. Les funérailles de notre confrère ont eu lieu à Pougna-doresse où, n'ayant pu se rendre lui-même, l'Académie a été représentée par M. le Général d'Entraigues qui a dit sur la tombe tout le bien que nous pensions tous de notre président : l'intelligence de l'enfant souvent indisposé, ses brillantes études, sa forte culture littéraire, sa conscience droite, sa volonté énergique, ses qualités de cœur, sa nombreuse famille à qui il va tant manquer, ses trois beaux-frères morts au champ d'honneur, son patriotisme ardent qui put saluer la victoire.

M. le *vice-président* demande à Dieu de consoler ceux qui pleurent l'ancien trésorier de l'Académie, son président de l'année.

M. le Président adresse ensuite à notre confrère M. Mazel les plus vives condoléances de la Compagnie à l'occasion du deuil qui le frappe en la personne de son

gendre M. Vincent Clauzel, avoué à la Cour, enlevé si jeune à l'affection de tous ceux qui l'ont connu.

Passant à une question personnelle, M. le *vice-président* demande à ses collègues s'il ne leur conviendrait pas de le considérer comme le président de 1919 puisque d'ailleurs il en occupe les fonctions depuis deux mois ; l'Académie nommerait un vice-président et lui-même se retirerait en janvier 1920 au lieu d'assumer une seconde année de présidence.

L'Académie n'est pas de cet avis ; point n'est besoin de nommer un vice-président, le service des séances étant assuré par les anciens présidents en cas d'empêchement de M. Trial, la Compagnie étant d'ailleurs à la veille de prendre ses vacances de trois mois.

M. le *secrétaire perpétuel* rappelle que la Commission spéciale de réception de la mission Américaine s'est réunie et a désigné MM. *Raphel* et *Giran* pour se joindre aux délégués de la Municipalité MM. le docteur Lafont et Roussel, aux délégués de la Chambre de Commerce MM. Lorrain et Bertrand-Berger, et au président du Comité d'action touristique et économique M. *E. Reinaud*, pour s'occuper des détails de la réception de nos hôtes. Ceux ci ont visité pendant la matinée du 7 juin quatre des plus importantes industries nimoises, celles de MM. Bertrand-Boulla, Muller et Portal, Mourrier Martin et Auzéby, sous la direction de M. *Giran*, pendant que d'autres membres de la mission visitaient le musée de peinture, le musée lapidaire, le musée de médailles, s'arrêtant devant la façade de quelques vieilles maisons nimoises, avec le regret de n'avoir pas le temps de parcourir le museum d'histoire naturelle qui est une des principales attractions de la ville et où les attendait le dévoué directeur M. Cabanès.

L'après-midi fut consacrée à la visite des monuments romains et à une conférence économique à la Chambre de Commerce où avaient été convoqués nombre d'industriels et où étaient exposés de nombreux échantillons. A 7 heures et demie était servi chez Durand un banquet où étaient

représentés la Préfecture, la Municipalité, l'Académie, la Chambre de Commerce et que présidait le Président de l'action touristique et économique ; le soir à 9 heures un concert était donné dans le temple de Diane brillamment illuminé à l'électricité. — Pour cette réception la Ville a voté 500 francs, la Chambre de Commerce 500 fr. La Commission de l'Académie propose de contribuer à concurrence de 150 francs ; la Compagnie approuve.

A l'occasion du passage de la mission Américaine, M. Laurent Amat ancien lauréat de l'Académie, avait adressé treize exemplaires du Chant de départ Américain dont il est l'auteur pour les paroles (la musique est de Jean Benet) ; trois étaient offerts en hommage à l'Académie et dix à la Mission ; l'Académie remercie.

La Commission du Legs Jules Salles a attribué dans sa dernière réunion le prix de 300 francs pour 1919 à M. Viala, sculpteur et graveur pour médailles, pour une série de dessins exécutés sur le front où il est encore, dessins destinés à être gravés et qui ont paru très intéressants et dignes d'être encouragés.

De plus, sur les fonds de la même fondation Jules Salles, une somme de 200 francs est proposée en faveur de M. Bergogne, de Salles-du-Gardon, pour sa tragédie « Andrada ». L'Académie accepte les conclusions de la Commission.

L'ordre du jour appelle la nomination de trois membres résidants. Les prescriptions du règlement ayant été observées en ce qui concerne les inscriptions sur le registre des présentations et le rapport sur les titres des candidats, il est procédé au scrutin.

Sont élus M. de Villeperdrix en remplacement de M. Allard à l'unanimité de 22 voix ; M. Henri Bauquier en remplacement de M. le colonel Robin par 22 voix ; et M. le docteur Delon en remplacement de M. Mazauric par 22 voix.

Par un autre scrutin et pour remplacer au bureau M. *Mazauric* M. *Raphel* est élu par 21 voix et une abstention bibliothécaire-archiviste.

Le registre des propositions est ouvert pour la présentation d'un membre résidant en remplacement de M. *Lhopital* nommé directeur de l'enseignement à Metz depuis l'armistice ; il sera clos à la fin de la séance et l'élection reportée à quatre semaines.

MM. *Terrin* et *E. Reinaud* donnent lecture des communications destinées à la séance publique.

L'Académie reprenant la discussion interrompue de l'Hôtel de l'Académie entend d'abord la lecture du rapport de M. *Raphel* sur le nouvel immeuble proposé :

Note sur l'Hôtel de l'Académie

Dans sa dernière séance l'Académie nous a autorisé à lui présenter un immeuble où pourraient être installés ses divers services : salle de réunions, bibliothèques et collections.

Nous avons l'honneur de déposer sur le bureau le dossier que nous avons préparé au sujet de l'immeuble qui pourrait convenir à ces fins.

La maison est située rue Dorée n° 16, elle présente une surface de $(19.00 \times 19.00) = 360$ mc.

Deux cours centrales ayant ensemble 75 ou 80 m. carrés et une surface utilisable de 235 mc. murs non compris.

On entre dans un couloir voûté de 2.00 de largeur sur 7.00 de long.

On trouve à gauche l'escalier commode qui conduit aux étages.

Il y a deux étages principaux et des combles habitables ; le deuxième étage est plus soigné comme disposition et décoration que le premier.

Les locaux du rez-de-chaussée sont actuellement occupés, donc habitables.

Il en est de même des locaux des étages supérieurs, et la maison est entièrement louée.

Le petit portail d'entrée avec son fronton coupé est orné d'un écusson ; l'inscription « Ne quid nimis », indique le logis d'un savant, d'un lettré, l'un de ces érudits dont notre ville s'honore, c'est probablement Guirand, conseiller au Présidial qui a commandé cette charmante porte. La cour qui suit l'entrée est composée avec toute la délicatesse et tout l'art du confortable et du commode depuis le petit puits, un bijou, jusqu'à la balustrade qui traverse la cour du premier étage, avec ses consoles et ses écussons.

Comme il convenait à la maison d'un humaniste quelques pierres romaines avec leurs inscriptions étaient encore il y a quelque temps incorporées à la maçonnerie des parements et décoraient les murs.

La seule inspection du plan ci-joint permet de se rendre compte de la possibilité de créer par la démolition d'un mur une salle de 60 m. carrés environ, suffisante pour devenir la salle des séances, une antichambre de 33 m. c. pour le vestiaire, dix pièces entourant la cour et présentant ensemble une surface utilisable de murs de 300 mc. suffisants pour recevoir les rayonnages des bibliothèques.

La grosse réparation consisterait à l'enlèvement d'un mur de 6.00 de long sur 3,90 de haut. Il serait nécessaire ensuite de nettoyer, de peindre ou de blanchir suivant le cas. Une somme qu'il est possible d'évaluer à 5 ou 6.000 francs serait suffisante pour parer à ces divers travaux.

Le deuxième étage qui a notre préférence parce qu'il est en meilleur état que le premier et qu'il contient quelques vieilles tentures et quelques marbres de cheminées

authentiques, conviendrait parfaitement à l'installation de l'Académie.

Enfin il y aurait quelques tuiles à remplacer dans la toiture, réparations comprises dans le chiffre déjà indiqué.

Nous estimons que l'installation de l'Académie dans cette ancienne et aimable maison pourrait être facilement réalisée si l'on consent à la payer comme il convient.

Nous avons obtenu de la propriétaire actuelle une promesse de vente valable pour 6 mois. Il conviendra donc de réfléchir et de prendre une décision le plus tôt possible.

La maison est entièrement louée :

Au rez-de-chaussée à deux locataires ; l'un paye 100 francs, son bail expire en 1921 ; l'autre paye 135 francs, le bail en date de 1914 est résiliable tous les trois ans en cas de vente seulement. Ces deux locataires pourraient être conservés.

Au premier étage à deux locataires ; l'un paye 500 fr., le bail expire en 1920 ; l'autre paye 150 francs, le bail expire en 1920 ; pourraient être conservés sans difficultés.

Au deuxième étage un seul locataire, dont le bail expire en 1921, qui paye 600 francs et qui désire partir immédiatement et sous louer.

Le total des revenus est de....	1.485 fr.
Les charges s'élèvent à	485 »
La maison rapporte donc net..	<u>1.000 fr.</u>
Le prix demandé est de.....	30.000 »
La somme à consacrer aux réparations nécessaires ou urgentes	5.000 »
Les droits de mutation et divers.....	3.000 »
Au total.....	<u><u>38.000 »</u></u>

Il n'est pas question dans ce prix du déménagement et des installations des bibliothèques et de l'éclairage que l'Académie ferait et payerait à part.

L'opération se solderait donc par la somme de 38.000 francs qui serait fournie par les membres de l'Académie qui nous ont exprimé leur répugnance à utiliser les locaux de l'ancien évêché mis à notre disposition gratuitement par la ville de Nîmes.

Cette somme étant versée une fois pour toutes et par conséquent l'amortissement en étant réalisé, il y aurait lieu de voir s'il ne serait pas possible de louer tout ou partie du premier étage et du rez-de-chaussée en réservant le deuxième étage à l'Académie.

Un concierge pourrait trouver sa place dans l'une des pièces du rez-de-chaussée, les autres restant louées au locataire actuel 135 francs.

Le premier étage pourrait être encore loué 600 ou 650 francs jusqu'au moment où ayant reçu des collections l'Académie les installerait dans ces divers locaux.

L'Académie aurait ainsi à sa disposition une somme de 750 francs environ qui lui servirait à payer les impositions, l'assurance et les vidanges de fosses tout en assurant les réparations de petit entretien.

Tels sont les éléments résumés que nous déposons sur le bureau ; il va de soi que ces éléments pourront recevoir telles modifications ou amendements que la suite de la discussion pourra leur donner.

L'avantage du projet est que l'Académie étant enfin chez elle, la question de l'Evêché serait écartée et définitivement solutionnée.

L'antique demeure de Guirand avec son parfum suranné et vieillot de renaissance Française conviendrait parfaitement à notre Compagnie.

Les inconvénients, car il y en a, c'est que l'Académie aurait gagné avec son titre de propriétaire les petits ennuis qui s'attachent à cette honorable fonction. Elle paye-

rait des contributions, des assurances, des réparations locatives, elle pourrait avoir un jour l'occasion et le désagrément de plaider en justice avec des voisins grincheux.

Mais elle possèdera longtemps, sinon toujours, dans son sein des magistrats et des avocats pour la défendre et peut-être un architecte « aimant l'architecture » pour la réparer.

Elle utilisera toutes ces bonnes volontés en s'inspirant de l'épigraphe gravé dans le fronton de son portail « Ne quid nimis ». Rien de trop, n'est-ce pas une excellente règle de conduite pour chacun de ses membres.

M. le chanoine *Bonnefoi* remercie M. *Raphel* de ses recherches qui font espérer une solution élégante à la question en jeu.

Des observations présentées ensuite, il résulte que l'Académie est unanime à approuver les termes du rapport de M. *Raphel*, que tout se réduit à une question d'argent, qu'il s'agit de trouver une somme minima de 35 à 38.000 francs, soit 10.000 francs en plus de celle de 25.000 francs qui a été déjà présentée comme assurée ; que la promesse de vente est valable jusqu'au 15 octobre ; mais que pour commencer en septembre les quelques réparations nécessaires et surtout pour accepter l'offre du locataire du deuxième étage qui veut bien déménager au premier octobre sans indemnité, il est indispensable qu'une solution intervienne en juillet prochain ; qu'il est non moins nécessaire de tenir secret le projet d'achat de la maison « ne quid nimis » pour éviter les demandes éventuelles d'indemnités.

La séance est levée sur l'espoir que la question sera tranchée au moment de la dernière séance avant les vacances, c'est-à-dire le 10 ou le 11 juillet 1919.

Séance publique du 19 juin 1919

M. le pasteur *Trial*, président, a lu son discours d'ouverture sur *les leçons de la guerre et les devoirs de la Victoire*.

M. *E. Reinaud*, secrétaire perpétuel, a fait le compte-rendu sommaire des travaux de l'Académie au cours des années de guerre.

M. *Terrin* a lu son rapport sur le concours ouvert par l'Académie en l'honneur d'Henri Revoil et de Jules Canonage.

M. le secrétaire perpétuel fait connaître le nouveau sujet de concours et les prix accordés à MM. Viala et Bergogne.

La séance se termine par la lecture des poésies de M. R. Février et de contes de M. P. Guérin.

Séance du 26 juin 1919

Présents : MM. Trial, *vice-président* ; Delamare, Lavergne, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Kahn, Dr Reynaud, Eloy Vincent, Cabanès, Giran, Portal, Riboulet, de Villeperdrix, Bauquier, Delon, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel* ; Baptisto Bonnet, *membre honoraire*.

M. Margier est excusé.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Trial procédant à la réception des trois nouveaux élus, dit sa joie de présider l'Académie le jour où MM. de Villeperdrix, Bauquier et le docteur Delon prennent séance ; il leur souhaite la bienvenue, trouvant pour chacun d'eux la note flatteuse qui convient à l'heure où nous arrive enfin la paix victorieuse, malgré la mauvaise foi allemande.

M. de Villeperdrix, répond en ces termes :

« Monsieur le Président,

« Messieurs,

« Les numismates ne sont pas toujours des orateurs ou des poètes et je le regrette vivement à cette heure.

« Je voudrais en compensation, pouvoir frapper une médaille au coin le plus artistique pour vous en faire hommage.



« Elle porterait :

« A l'avers : le soldat de 1870 et de 1914 que vous voulez bien accueillir parmi vous ;

« Et au revers, entourée des fleurs que vous offrent les nouveaux académiciens, l'expression de sa reconnaissance pour vous, Monsieur le Président, si bienveillant pour le nouvel élu, et votre docte Compagnie.

« Mais à défaut encore de cette médaille, daignez au moins en agréer l'image ainsi que les sentiments que je voudrais lui faire commémorer. »

M. Henri Bauquier remercie à son tour l'Académie du nouveau témoignage de flatteuse sympathie que l'Académie de Nîmes vient de donner à son lauréat de jadis.

« Croyez, dit-il, que j'en suis infiniment touché et que je m'efforcerai, par mon dévouement à toutes choses intéressant le renom de notre chère Ville, de me montrer aussi digne que possible des suffrages de votre docte Compagnie. »

M. le docteur Delon s'exprime ainsi qu'il suit :

« Messieurs,

« Je remercie M. le Président pour les paroles si bienveillantes avec lesquelles il m'a accueilli et pour l'appréciation qu'il a formulée au sujet de mes travaux et de mes efforts.

« Ma sincère gratitude est surtout acquise à l'Académie de Nîmes, car elle m'a fait un grand honneur en m'admettant dans son sein, dans ce milieu serein consacré aux nobles spéculations de l'esprit.

« Ma première pensée, émue et douloureuse, va naturellement vers l'éminent collègue que je remplace ici et que je ne serai pas oublier. M. Mazauric, dont j'étais depuis bien longtemps le médecin et l'ami, laisse d'unanimes regrets. Il avait entièrement consacré sa lumineuse

intelligence et sa force de labeur à l'étude du passé. Pendant sa longue maladie, il m'entretenait souvent des découvertes qu'il avait faites dans l'histoire ancienne de Nîmes. Il me passionnait par ses récits, car, né à l'ombre de la Tourmagne, j'ai le culte de notre illustre cité et de son passé tourmenté. M. Mazauric laisse une œuvre importante et malheureusement inachevée ; mais il s'est tué à la tâche.

« L'énergie dont il était doué, la tension extrême de tous les ressorts de son être moral, sa dureté à l'égard de lui-même, son mépris pour notre guenille matérielle l'ont conduit à une fin prématurée.

« Saluons ce bon ouvrier de l'esprit, mort victime du devoir et espérons que son œuvre incomplète trouvera un continuateur digne de lui.

« Malheureusement, Messieurs, le successeur que vous lui avez donné n'est pas qualifié pour accomplir cette tâche ; car, négligeant le passé, je me suis, pour ma part, jeté dans les agitations du présent.

« En me choisissant, l'Académie a voulu sans doute témoigner de l'intérêt qu'elle porte aux problèmes qui m'ont toujours préoccupé.

« D'abord à l'art médical, si passionnant et si dignement représenté dans cette Compagnie. Depuis 35 ans, je lutte contre la maladie et j'éprouve comme tous mes confrères, des satisfactions morales de la plus haute pureté quand la guérison du malade rend la joie à une famille angoissée.

« Mais il vaut mieux, dit le proverbe, prévenir que guérir. Aussi me suis je toujours intéressé aux questions d'hygiène publique. — Il y a 25 ans nous ne possédions aucune législation sur cette matière. J'ai fait connaître alors, dans une Revue, les traits principaux de l'organisation sanitaire à l'étranger. Il nous avait devancé sur ce point, comme sur bien d'autres.

La loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique apparaît comme une façade majestueuse derrière laquelle il y a peu de chose. La loi est presque inopérante en pratique, faute de sanctions sévères et *appliquées*, par manque de courage civique et politique, par suite aussi de cette faillite générale de l'autorité qui est impuissante de nos jours à faire respecter les lois les plus utiles.

« Ce langage, Messieurs, vous surprendra sans doute de la part d'un socialiste ; car vous n'ignorez pas que vous avez introduit parmi vous un homme dangereux. J'ai dépensé le trop-plein d'énergie de ma jeunesse en prédications ardentes qui ont certainement effrayé les timides. La passion de la justice sociale a toujours été dominante en moi. Les théories sont fragiles : elles ont des ennemis redoutables : le temps et l'expérience. Le grand drame qui se termine a dissipé bien des illusions et nous a réveillé de notre rêve d'optimisme.

« Mais, quel que soit le sort des diverses théories sociales qui souvent ne vivent *qu'un matin*, nous devons tous être unis dans un sentiment profond, le culte de la Justice et de la Fraternité qui doit unir tous les enfants d'une d'une même patrie. »

M. le président se félicite de tous ces discours et de l'union qui règne dans l'Académie.

On entend ensuite la lecture à quatre voix d'un Dialogue des morts rimé, de M. *Emile Reynaud* : « Les auteurs de la Guerre » entre Caron, Bismarck, François-Joseph et des ombres, récitant, sous forme d'odes, les discours d'un kaiser ou d'un Moltke.

M. *Elie Peyron* rend ensuite compte d'un ouvrage dont l'auteur, M. *Pierre Hugues*, a fait hommage à l'Académie, et qui a pour titre : « Histoire de la contribution patriotique dans le Bas-Languedoc pendant la Révolution. » Une magistrale préface de M. Paul Delombre, ancien ministre, a présenté au public ce beau travail.

Après une introduction qui traite de la situation financière de la France aux débuts de la révolution, M. Hugues montre dans quelles conditions fut établie par le ministre des finances Necker la contribution patriotique. Cette loi subit deux étapes : de libre et volontaire elle devint obligatoire et vérifiée. L'auteur examine la question de la répartition, du recouvrement et de la liquidation de cet impôt sur le revenu dans le département de l'Hérault. Quelques anecdotes vivement troussées, quelques citations bien choisies, relèvent ce que le travail de M. Hugues a d'un peu technique.

L'Académie s'associe aux éloges que décerne M. Peyron au jeune économiste, qui se doit à lui-même de poursuivre des études pour lesquelles il est de tous points qualifié. Elle lui décerne, séance tenante, sur la proposition de plusieurs de ses membres, le titre de membre correspondant.

La séance est levée.

Séance du 11 juillet 1919

Présents : MM. Coulon, Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Kahn, Roux, Cabanès, Giran, Portal, Riboulet, de Villeperdrix, Bauquier, Delon, E. Reinaud, secrétaire perpétuel.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *Secrétaire perpétuel* a reçu les lettres suivantes de MM. *Edmond et Pierre Hugues* :

« 7 juillet, 1919.

« Mon cher Confrère,

« Votre aimable lettre me fait retour à Vichy. C'est vous dire que je suis souffrant. La bonne nouvelle qu'elle contenait et l'amabilité des expressions dont vous l'entourez compléteront ma cure.

« Mais je ne saurais assez vous remercier de l'empressement que vous aviez mis à m'être agréable. Je suis très heureux que le nom du père et celui du fils soient inscrits, à côté l'un de l'autre, dans les annales de notre vieille Académie.

« Je vous prie, mon cher Confrère, d'agréer l'expression de mes sentiments distingués et affectueux.

« E. HUGUES »

« Secteur 2, 5 juillet, 1919.

« Monsieur le Secrétaire perpétuel,

« C'est un très grand honneur que m'a fait l'Académie de Nîmes en consentant, avec une indulgence dont je suis vraiment confus, à m'accueillir parmi ses membres correspondants.

« Je ne me dissimule point que je dois cette flatteuse nomination, qui m'est communiquée à l'instant, autant au rapport si plein de bienveillance de Monsieur Elie Peyron qu'à votre proposition : je vous en exprime mes très vifs remerciements.

« Je suis d'autant plus touché d'appartenir désormais à cette Compagnie, — dans la liste des membres de laquelle figure depuis de longues années le nom de mon père — que vous n'ignorez point quels nombreux liens m'attachent, moi aussi, non seulement au pays cévenol, mais encore à cette ville de Nîmes, où j'ai vécu et où je me retrouve toujours avec joie ! Les loisirs du définitif retour qui est proche me permettront, je l'espère, de continuer à puiser dans ses riches documents inexplorés, et ce me sera ainsi l'occasion de pouvoir présenter à l'Académie, en outre du travail dont je vous ai entretenu déjà, quelques modestes études, qui intéresseront peut-être vos savants confrères, et justifieront en quelque sorte ma présence au milieu d'eux !

« Veuillez être, auprès de Monsieur le Président de l'Académie et de tous ses membres qui m'ont marqué un témoignage d'estime, l'interprète de mes sentiments de gratitude déferente, et agréez, Monsieur le Secrétaire perpétuel, mes hommages.

« Pierre-Edm. HUGUES »

M. le secrétaire lit ensuite les lettres de remerciement des lauréats de l'Académie : MM. Paul Thoulouze, Bergogne et Maurice Vallis.

« Les Salles du Gardon, 3 juillet, 1919.

« Monsieur le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes.

« J'ai l'honneur de vous accuser réception du chèque de 200 frs. que vous avez eu la bonté de me faire parvenir.

« Soyez assuré, Cher Monsieur, que cette récompense m'a vivement touché. Un ouvrier n'est jamais riche et cette somme me permet de rentrer en partie dans mes frais d'édition. Mais ce qui m'est allé le plus profondément au cœur, ce sont les marques d'approbation et d'encouragement que votre haute Assemblée a bien voulu me témoigner par le jugement rendu sur mon petit travail.

« En vous remerciant sincèrement des petites peines que je vous ai données, veuillez bien, Monsieur le Secrétaire perpétuel, me servir d'interprète auprès de Messieurs les Membres de l'Académie, pour les remercier en mon nom personnel du grand honneur qui m'a été fait.

« Avec la ferme conviction de m'en rendre digne, veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'hommage de ma profonde reconnaissance.

« Votre tout dévoué,
« A. BERGOGNE »)

Nîmes, le 2 juillet 1919.

« Monsieur le Secrétaire perpétuel,

« Excusez-moi d'avoir tant tardé à vous remercier et à remercier Messieurs vos collègues de l'Académie de Nîmes qui m'ont fait beaucoup d'honneur à mon mémoire sur Henri Revoil en lui attribuant un prix Jules Salles.

« Je vous prie de leur dire combien j'ai été sensible à cet honneur, et combien il m'est agréable de constater

que, dans notre ville, la bonne tradition académique se soit, grâce à vous, conservée intacte. Les encouragements que l'Académie de Nîmes veut bien donner à ses lauréats lui vaudront toujours, de la part de ceux-ci, une infinie gratitude.

« Veuillez agréer, Monsieur le secrétaire perpétuel, mes vifs remerciements et l'expression de ma plus respectueuse sympathie.

« Maurice VALLIS,

« Rédacteur en chef du *Républicain du Gard*. »

Le Président fait part du décès d'un membre non résidant, M. d'Albioussé, ancien Président du Tribunal Civil d'Uzès et rappelle l'intégrité, la dignité de caractère de cet archéologue et savant érudit ; il exprime d'autre part les regrets du départ de M. Convergne comme inspecteur général de l'agriculture.

Il est ensuite procédé au vote pour la nomination d'un membre résidant en remplacement de M. Lhopital appelé à Metz comme Directeur de l'Enseignement. Après constatation de l'accomplissement de toutes formalités réglementaires. M. Greif, conseiller à la Cour, auteur notamment d'articles remarquables de la Revue Hellénique, est élu par 16 voix et un bulletin blanc.

A la suite des Fêtes de la Victoire célébrées aux Arènes de Nîmes, où vient d'être acclamé l'opéra de Berlioz : « Les Troyens à Carthage », M. Michel Jouve rappelle les déboires du grand compositeur français avant la représentation de son chef-d'œuvre sur la scène du Théâtre Lyrique, en 1863. Ce fut un critique musical originaire de Vaucluse, Joseph d'Ortigue qui, dans le Journal des Débats, dès le mois d'août 1859, appela l'attention sur l'admirable partition. M. Jouve lit le récit fait par d'Ortigue de la première audition des Troyens, au piano, dans une étroite salle de concert, devant quelques amis. L'appel ne

fut pas entendu ; il revint à la charge en 1861. Aujourd'hui c'est devant l'immensité des Arènes de Nîmes qu'une foule enthousiaste applaudit Berlioz.

Le restant de la séance est consacré à la poésie : c'est d'abord M. *Jean Bosc* qui, en strophes délicates ou émues dépeint Versailles au printemps de 1918 ou s'adresse à un jeune homme qui revient de la guerre ; c'est, sur un mode plus simple, M. le chanoine Malignon, curé d'Aiguesmortes, qui dans un long poème célèbre la Victoire ; c'est enfin M. *Phœbus Jouve* qui, à St-Gilles, décrit le canal, fait parler l'Heure, dit des confidences et adresse un sonnet à Mireille.

Séance extraordinaire du 26 septembre 1919

Présents : MM. Trial, *vice-président*; Fabre, Delamare, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Kahn, Margier, Cabanès, Giran, Portal, Mazel, Riboulet, Bauquier, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

M. E. Reinaud lit le rapport suivant :

« Messieurs,

« L'Académie dans ses dernières séances, avait adopté en principe l'achat de l'immeuble *Ne quid Nimis*, portant le n° 16 de la rue Dorée. Cette solution terminait élégamment le conflit latent qui existait depuis six ans et tenait la Compagnie loin de son siège social et officiel, dans un local d'emprunt. D'autre part, l'immeuble par sa situation au centre de la ville, par son cachet particulier, par la facilité de l'adaptation, par toutes les raisons si compétemment exposées par M. Raphel dans son rapport, semblait bien satisfaire à tous les desiderata. Aucune voix discordante ne s'était élevée au sein de l'Assemblée.

« Restait la question pécuniaire, car il était bien évident pour tous que l'Académie ne pouvait puiser dans sa caisse l'argent nécessaire : sauf pour de petites sommes son budget se décompose en plusieurs chapitres qui ont tous une affectation spéciale, sans virement possible. M. le chanoine Bonnefoi qui depuis longtemps a mis toute son activité à soutenir la thèse qui triomphe aujourd'hui, s'était engagé à trouver pendant les vacances les sommes indispensables, par le moyen de souscription volon-

taire. A défaut d'un donateur qui doterait l'Académie, mais sans doute difficile à trouver, M. le chanoine Bonnefoi est arrivé à réaliser la somme de 30.000 francs, suffisante pour payer le prix de vente et une part des frais d'enregistrement ; il est inutile de parler de frais de notaire ; l'Académie compte assez de jurisconsultes parmi ses membres pour rédiger utilement l'acte sous seing privé. Il n'en faut pas moins observer qu'un nouvel effort de souscription sera nécessaire, car l'aménagement de l'immeuble nécessitera certaines dépenses assez élevées, ainsi que le déménagement des meubles et bibliothèques de l'Académie. Quant aux impôts, ils sont couverts par la location d'une partie de l'immeuble.

« La promesse de vente de Mlle Michel expire le 30 octobre 1919 ; il y avait donc urgence à réunir l'Académie avant cette date ; d'ailleurs M. Raphel, qui avait conduit les premières négociations, informé du résultat de la souscription par M. le chanoine Bonnefoi, s'est empressé d'aviser Mlle Michel ; ajoutons d'autre part que les deux appartements du premier et du deuxième étage seront libres en 1920 et 1921, mais qu'il y a lieu d'espérer une prise de possession moins lointaine. Il sera donc loisible à la Compagnie de se transporter à partir de cette date dans son nouvel immeuble, non pour l'occuper encore, mais pour le visiter et se rendre compte sur place des modifications à apporter.

« En conséquence votre Bureau vous propose d'acheter l'immeuble n° 16 de la rue Dorée dans les conditions ci-dessus indiquées, et de charger sa commission des finances, à laquelle voudront bien se joindre M. Raphel et les jurisconsultes ne faisant pas partie de cette Commission, de rédiger l'acte sous seing privé, en temps utile, pour être, le dit acte, signé par Mlle Michel et M. le Président, au nom de l'Académie.

« Il faudrait, d'autre part, sur les fonds disponibles, décider que l'on prendra la somme nécessaire pour le paiement des droits d'enregistrement. »

Après un échange d'idées, notamment entre MM. *Raphel* et le *chanoine Bonnefoi*, qui tient à la disposition de l'Académie la somme provenant de souscriptions par lui recueillies, l'Académie décide à l'unanimité l'achat projeté, charge la Commission des finances à laquelle s'adjoindront MM. *Raphel* et les jurisconsultes de l'Académie, de rédiger l'acte sous seing privé et ouvre le crédit nécessaire pour faire face aux droits d'enregistrement.

En fin de séance il a été présenté, au nom de M. *Salé*, sculpteur, lauréat de l'Académie, la maquette d'une médaille qu'il offre à la Compagnie. Celle-ci, en attendant de poursuivre un jour la réalisation de la médaille, adresse à M. *Salé* tous ses remerciements.

Séance du 20 octobre 1919

Présents : MM. Trial, vice-président, Fabre, Delamare, Lavergne, Jouve, chanoine Bonnefoi, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, D^r Reynaud, Roux, de Vallavieille, Eloy Vincent, Cabanès, Portal, Mazel, Riboulet, Terrin, de Villeperdrix, Bauquier, Greif, membres résidants ; Bondurand, membre honoraire ; E. Reinaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. *Coulon* s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. *le Président*, communique la lettre suivante qu'elle a reçu de Mme Sorbier de Pognadoresse.

« Madrolle, le 7 juillet 1919.

« Monsieur,

« J'ai été profondément touchée de la sympathie que vous avez bien voulu me témoigner en votre nom et au nom de l'Académie. A vous j'exprime tous mes remerciements. C'était une des grandes joies de mon mari de se retrouver dans cette Assemblée. Dieu nous a cruellement frappés, mais j'ai confiance en sa bonté.

« Je vous exprime Monsieur, mes sentiments les meilleurs.

« ST-SAUVEUR-POUGNADORESSE »

Il lit ensuite, en adressant ses compliments au père, l'ordre du jour suivant porté au Journal officiel du 14 juillet 1919 :

« M. Fabre (Edmond), Préfet de l'Oise ; placé à la tête d'un département qui a été, au cours de l'année 1918, le théâtre de graves événements de guerre. S'est signalé par sa fermeté et son activité vigilante. A su maintenir, aux moments les plus difficiles, l'équilibre administratif, économique et moral de son département. Lors de l'avance des Allemands, a pris les mesures les plus efficaces pour assurer l'évacuation des populations et le sauvetage des richesses matérielles. A non seulement dirigé ces mesures, mais a pris fréquemment une part personnelle à leur exécution dans des circonstances périlleuses, jusque sous le feu de l'ennemi. A su imposer à tous, par son calme et son sang-froid, la confiance nécessaire lors des violents bombardements aériens de la ville de Beauvais. »

M. le Président fait ensuite part à l'Académie du mariage de M. Marcel Kahn, sous-lieutenant au 76^e d'infanterie, substitut au 2^e Conseil de Guerre, fils de M. le *Rabbin Kahn*.

Enfin il communique la lettre de *démission de M. Barral* :

« Nîmes, 4 août 1919.

« Monsieur et Cher Président,

« Depuis longtemps, des raisons de santé m'obligent à rester au logis, le soir et m'exposent à de fréquentes absences ; l'âge n'améliore pas cet état. Et je retiens, à l'Académie, une place qui serait mieux occupée par un membre plus actif et mieux portant.

« J'ai donc l'honneur de vous prier d'accepter ma démission de membre de l'Académie du Gard.

« Je n'ai pas besoin de vous dire avec quels regrets je la quitte et quels bons souvenirs je garde de notre Compagnie et de nos Collègues.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président l'assurance de ma haute et affectueuse considération.

« Docteur BARRAL »

Conformément à la tradition M. le Président a rendu visite à M. Barral pour essayer de le faire revenir sur sa détermination, mais en vain ; l'Académie tout en manifestant ses regrets ne peut que considérer comme définitive cette démission.

S'adressant à M. *Greif* qui prend séance pour la première fois. M. le Président lui souhaite la bienvenue ; il est heureux de saluer un nouveau magistrat au nom de l'Académie qui en compte déjà plusieurs et des plus éminents ; il savait d'autre part que M. *Greif* avait écrit dans diverses Revues savantes et il a pu constater, lors de sa visite, qu'il était en présence d'un esprit ouvert, cultivé, travailleur et très versé dans le domaine philosophique ; notre nouveau confrère, et il en éprouve une véritable joie, nous apportera donc une note particulièrement intéressante, la note philosophique et aussi la note artistique : C'est une excellente acquisition, à tous les points de vue, qu'il a à enregistrer.

M. *Greif* dit à son tour combien il est heureux de l'accueil si sympathique qui lui est fait par l'Académie ; il ne saurait en souhaiter d'autre ; il fera ce qui dépendra de lui pour justifier la confiance que lui a faite la Compagnie ; les titres qu'il peut invoquer sont assez spéciaux, mais il sait que rien de ce qui touche à la haute culture n'est étranger à l'Académie ; il sait aussi combien il est rare et agréable de communier en paix avec les savants et les lettrés et que la paix est assurée aux hommes de bonne volonté.

On passe aux lectures :

M. *Bondurand* fait connaître l'un des derniers livres de M. Paul Foucart de l'Institut : *Les Mystères d'Éleusis*. L'auteur a complètement renouvelé l'étude d'une question naguère encore fort obscure, à cause du silence religieux gardé par l'antiquité sur les Mystères, et de la divergence des hypothèses des savants modernes. Il a trouvé une base d'interprétation remarquablement efficace et sûre dans la religion égyptienne. Une fois la bonne voie reconnue, les résultats des fouilles (inscriptions et monuments), les allusions des auteurs païens, les précisions des auteurs chrétiens contemporains de la fin du paganisme, tous ces éléments d'une synthèse véritablement scientifique s'ordonnent dans la clarté, sous l'action d'un esprit pénétrant et de la plus riche information. Dans le vaste domaine de l'histoire psychologique, — individuelle ou collective, — c'est une région nouvelle créée par la science française, peu avant le manifeste des 93 intellectuels allemands.

M. *Eloy Vincent* examine les conditions d'existence et d'utilité des musées de province qu'il appelle les petits palais du silence et qu'il dépeint avec une sorte de tendresse humoristique. En passant, il esquisse avec sympathie la physionomie du collectionneur local, donateur éventuel, et rend hommage à la mémoire des amateurs d'art, providence de nos musées.

Analysant l'âme féconde des musées, il en arrive à conclure qu'un musée de province doit s'affirmer provincial, c'est-à-dire présenter dans un raccourci fidèle les formules d'art spéciales à la région, le pittoresque local sous toutes ses formes.

Parlant de notre musée des Beaux-Arts, de son importance et de son aspect, M. Eloy-Vincent souligne qu'à cet égard comme à bien d'autres, très peu de villes sont aussi bien partagées que la nôtre.

Un parallèle entre les musées proprement dits qui résultent d'une convention d'art et les monuments qui

vécurent socialement avant de devenir des musées, l'amène à peindre en touches émues le Campo-Santo de Pise, l'Hôpital St-Jean-de-Bruges et enfin la Maison Carrée, musée essentiel de Nîmes, dont rien ne doit altérer l'harmonie et l'unité, si l'on veut « garder vive et pure la personnalité d'une ville unique où tout sourit au grand soleil, même les antiques architraves, ailleurs dédaigneuses et sévères, comme si elles avaient vu trop d'affligeantes choses et participant ici de tout leur mystère doré à la vie fine et blanche de la cité. »

Séance du 3 novembre 1919

Présents : MM. Trial, *vice-président* ; Fabre, Delamare, Lavergne, Jouve, chanoine Bonneloi, Raphel, chanoine Durand, Margier, Kahn, docteur Reynaud, Roux, Coste, de Vallavieille, Cabanès, Giran, Portal, de Villeperdrix, Delon, Greif, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Excusés : MM. Riboulet et Bauquier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sur la proposition du *président*, M. le *docteur Barral* dont la démission a été acceptée à la dernière séance est élu à l'unanimité membre honoraire. L'Académie décide d'autre part qu'il y a lieu de procéder à son remplacement comme membre résidant. Les propositions de candidature seront reçues et inscrites sur le registre des présentations au cours de la présente séance.

D'un autre côté, l'Académie déclare la vacance des deux sièges de membres résidants laissés libres par les décès de M. de Sorbier de Pougnaressesse et la nomination à Paris de M. Convergne et celle d'un membre non résidant, à raison du décès de M. d'Albiousse.

Le registre des présentations sera ouvert à la prochaine séance du 17 novembre 1919 pour les nouvelles candidatures.

Passant à l'ordre du jour, M. le *secrétaire perpétuel* expose que notre confrère F. Mazauric travaillait depuis

longtemps à *l'histoire du Château et de la Ville des Arènes*. Indépendamment des documents déjà publiés qu'il y avait lieu de réunir, confronter et discuter, une foule d'autres demeurent encore entièrement inédite : c'est ainsi que *Mazauric* a pu, à la suite de longues recherches dans nos archives départementales et municipales former un volumineux dossier et narrer les vicissitudes d'un colosse architectural célèbre entre tous les autres.

M^{me} Mazauric a communiqué à l'Académie deux chapitres. Le chapitre 3, dont il est donné lecture, a trait aux premières constructions dans les Arènes : le castrum wisigothique et le champ de mars, le Xyste de Caius César, la légende de Guillaume au Cort nez, Charles Martel et l'incendie des Arènes, l'installation des Comtes et Vicomtes.

M. le chanoine Durand lit à l'Académie une suite de poésies d'une tournure classique de M. Vedel de Nîmes, dédiées à la mémoire de son fils, engagé volontaire.

M. le chanoine Bonnefoi donne lecture de quelques pièces empruntés à la 3^e Gerbe de la « Voix du cœur » de M. Tuffier, membre correspondant.

Enfin l'Académie déclare clos le registre des présentations sur lequel ont été inscrites deux candidatures l'une de membre résidant, l'autre de correspondant et renvoie l'élection à 28 jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 17 novembre 1919

Présents : M. le chanoine Bonnefoi, en l'absence du président, MM. Delamare, Lavergne, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Margier, Roux, Coste, de Vallavieille, Cabanès, Portal, Riboulet, Terrin, de Villeperdrix, Greif, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Excusés : MM. Trial, Jouve, Coulon, Eloy Vincent et Bauquier.

M. le président rappelle à l'Académie la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. le chanoine *Falgeyrette*, directeur de l'Assomption, qui n'a pas eu le temps de donner à la Compagnie la mesure de son talent, mais qui lui était très attaché et a fourni par ailleurs, un travail considérable.

M. le Secrétaire lit la lettre suivante de M. l'abbé Lombard :

« Nîmes, le 14 novembre 1919.

« Monsieur le Président,

« Au nom de mes collègues et du mien, il m'est agréable de remercier l'Académie de Nîmes, en la personne de son très estimé Président, des honneurs qu'elle a bien voulu rendre au Directeur défunt de notre collège, à la cérémonie des funérailles.

« Le personnel enseignant de notre « maison » a été d'autant plus touché de l'hommage rendu à leur très

regretté chef d'institution, que celui-ci, en raison de son élection récente et de sa longue maladie, n'avait pu prendre une part considérable aux travaux de votre Compagnie à laquelle votre confrère disparu garde, j'en suis sûr, une délicate reconnaissance en son âme immortelle.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments très respectueux.

« Abbé M. LOMBARD,

« Sous-directeur de la Maison de l'Assomption. »

M. *Riboulet* lit enfin une notice sur le *chanoine Falgeyrette* qui sera inséré dans le volume des mémoires de 1919.

M. *de Vallavieille*, au nom de la Commission de la fondation Maumenet propose d'attribuer : 1° 800 francs à Mlle Deloche, petite fille de nos anciens confrères Deloche et Germer Durand, nièce de MM. Margier et Maurin, élève de 1^{re} au lycée de jeunes filles de Nimes.

2° 700 francs à Mlle Mazauric, fille de notre confrère, qui a subi avec succès le baccalauréat latin, langues, philosophie et prépare sa licence à Montpellier.

3° 400 francs à Mlle Barral qui, orpheline, ayant à sa charge un frère et une sœur, a obtenu le baccalauréat de philosophie et va suivre les cours de la Faculté de Montpellier.

4° 200 francs à Mlle Paut, aînée de 4 enfants, pourvue du baccalauréat sciences, langues et philosophie et qui va poursuivre la licence.

5° 250 fr. à M. Cayla Gay, déjà pupille de l'Académie, qui commence sa 3^{me} année de Droit.

6° 250 francs à M. Laujard, déjà pupille, élève de l'Institut St-Félix de Beaucaire qui, après beaucoup de succès, est entré en seconde.

Deux autres demandes sont ajournées pour complément d'enquête.

La parole est ensuite donnée à M. Cabanès qui donne lecture du chapitre iv de l'Histoire des Arènes de M. Mazauric : « Les origines de la Chatellerie des Arènes les bucellarii gallo-romaine et wisigots, l'hérédité des bénéfices, les Chevaliers majeurs ou vassaux, les grands propriétaires ruraux et les bourgeois. »

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la séance est levée.

Séance du 1^{er} décembre 1919

Présents : MM. le pasteur Trial, *président*, Fabre, Delamare, Lavergne, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Margier, Roux, de Vallavieille, Cabanès, Giran, Portal, Mazel, de Villeperdrix, docteur Delon, Greif, *membres résidants* ; E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Excusé M. Bauquier.

M. le *Président* lit une lettre de remerciement de M. Barral élu membre honoraire.

M. le *secrétaire perpétuel* informe la Compagnie que l'acte de vente de l'immeuble n° 16 de la rue Dorée a été signé le 29 novembre 1919 et que le contrat porte quittance, le prix soit 30.000 fr. ayant été versé aux mains de Mlle Michel, comme provenant des souscriptions recueillies par M. le chanoine Bonnefoi.

D'autre part une somme de 350 fr. a été remise à M. le Trésorier, représentant des loyers touchés d'avance, sous déduction de la part proportionnelle que doit supporter l'Académie dans les frais d'assurance, d'impôt, etc., pendant le dernier trimestre de 1919.

Après rapport de la Commission de présentation et constatation de l'accomplissement des formalités réglementaires, l'Académie élit à l'unanimité M. *Espérandieu* conservateur du musée archéologique comme membre résidant et M. *Rouché* directeur de l'Académie nationale de musique comme membre non résidant.

Le registre est ouvert pour la présentation d'un membre correspondant.

M. le chanoine *Albert Durand*, communique à l'Académie un chapitre de son *Histoire religieuse du département du Gard pendant la Révolution* ayant pour objet les conséquences religieuses de la Journée du 10 août 1792. Il indique les principales lois portées contre l'église catholique par la Législative expirante, devenue esclave des clubs, et expose l'application de ces lois dans le département du Gard : serment de liberté-égalité auquel est assujetti tout le clergé et qui donne lieu à la haute intervention de l'évêque d'Alais ; extinction de toutes les congrégations, de toutes les associations pieuses et charitables, aliénation de tous leurs biens et vente des couvents ; conservation des religieuses hospitalières, à titre privé et individuel, dépouillées de leur costume traditionnel ; la loi du 26 août qui édicte le bannissement du clergé insermenté, suivie des massacres où périrent l'archevêque d'Arles, le comte de Valfons, et l'évêque de Mende, Mgr de Castellane, originaire de Pont-St-Esprit ; enfin l'exode fidèle vers la terre d'exil ; les divers convois qui partirent d'Aiguesmortes et les incidents dont furent victimes les prêtres proscrits.

M. le *secrétaire perpétuel* lit ensuite des lettres trouvées dans le cabinet de M. Mazauric, adressées à notre Compagnie en témoignage de remerciements ou d'hommages par Jean-Pierre de Claris de Florian, par Fabre d'Olivet, par Raynouard, par un traducteur d'Anacréon ; ces lettres portent la marque bien authentique du style académique du XVIII^e siècle et étalent toutes de longues et pompeuses salutations occupant une bonne part de la dernière page.

Une discussion s'engage, en fin de séance, sur le changement d'heure des séances de quinzaine ; finalement l'Académie décide à l'unanimité que pendant la saison d'hiver, peu propice aux sorties de nuit en raison de la

rigueur de la température, de la pluie, du mauvais éclairage des rues, les séances auront lieu de 5 à 7 heures, le mercredi, ce jour là étant celui qui soulève le moins d'objections.

La séance est levée ; la prochaine aura lieu le 17 décembre.

Séance du 17 décembre 1919

Présents : M. le pasteur Trial, *vice-président* ; MM. Fabre, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, Roux, Eloy Vincent, général d'Entraigues, Cabanis, Giran, Portal, Mazel, de Villeperdrix, Bauquier, Delon, Greif, membres résidants, Gal, membre non résidant, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

M. le *Président* est heureux de constater que le changement de l'heure pour les séances d'hiver a été bien accepté, si l'on en juge par le nombre des assistants ; il fait allusion à la présence de M. *Puech* dont l'arrivée a été saluée par les applaudissements de ses confrères ; il félicite d'autre part M. *Bauquier* qui vient d'être élu conseiller municipal et adjoint au maire.

M. le *secrétaire* lit des lettres de remerciements de pupilles de l'Académie. Il excuse M. *Espérandieu* qui depuis avant sa nomination est absent de Nîmes : on sait qu'il s'est rendu à Brunswick où il a fait exécuter des moulages de divers documents Nimois.

L'Ordre du jour appelle l'élection de deux membres résidants en remplacement de M. *de Sorbier de Pougna-doresse* et de M. *Convergne*.

L'Académie après avoir entendu le rapport fait sur les titres des candidats dont la présentation avait été inscrite sur le registre spécial à une séance précédente, procède au vote par la voie du scrutin individuel. Sont élus à l'unanimité de 25 suffrages MM. *Costier*, avocat et

Romieu, ingénieur. Par un scrutin séparé et après l'accomplissement des formalités réglementaires, M. *Maître de Varenne*, ancien préfet du Gard est élu membre non résidant, à l'unanimité.

L'Académie entend ensuite la lecture par M. Gustave Fabre d'une étude sur Jean Claude, qui fut pasteur à Nîmes et à Paris, où il soutint des controverses célèbres avec Arnaud, Nicole et surtout Bossuet et qui dût un des premiers quitter le sol natal pour se réfugier à la Haye, à la révocation de l'Edit de Nantes. M. Fabre a fait valoir ses qualités éminentes de pasteur, de prédicateur, la simplicité lumineuse et la force de sa controverse et le renom dont il jouit jusqu'à sa mort à La Haye.

M. Eloy-Vincent, dans son rapport sur *Les contes de l'arrière* de M. Raoul Stoupan, caractérise en termes excellents la littérature de ces dernières années ; on a rappelé à ce propos que M. Eloy-Vincent va faire paraître un volume de vers « Les épitaphes », dont l'Académie connaît plusieurs pièces.

Enfin M. le secrétaire perpétuel a donné lecture de trois poèmes sur la Paix, émanant de trois membres de la compagnie.

Séances de l'Académie de Nîmes

ANNÉE 1920

Séance du 7 janvier 1920

Présents : MM Trial, *président* ; Delamare, Lavergne, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, Roux, Eloy Vincent, Cabanès, Giran, Portal, Terrin, de Villeperdrix, Bauquier, Greif, Costier, Romieu, *membres résidants* ; E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Excusé : M. Fabre.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *président* souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, et d'abord à M. Costier, avocat ; il rappelle à ce sujet la cérémonie récente au Palais de Justice en hommage aux morts, qui a laissé dans son esprit un souvenir ému et esthétique ; il signale le discours du bâtonnier M^e Daudet, membre honoraire de l'Académie, discours admirable de forme et de simplicité, l'Ode aux morts du Palais, déclamée par le *secrétaire perpétuel* et la superbe allocution du premier Président Fermaud, lui aussi membre honoraire de notre Compagnie. Il salue ensuite en M. Costier l'excellent avocat ; sa thèse de doctorat sur les retraites ouvrières, dénote les préoccupations économiques de celui qui fut pendant la guerre l'aimable administrateur d'un hôpital.

M. Costier répond en ces termes :

« Messieurs,

« Je suis confus de l'honneur que vous me faites en m'accueillant aujourd'hui parmi vous. Je ne l'ai pas ambitionné, et je n'aurai jamais osé y prétendre. Quelques amis que je comptais dans votre Compagnie m'en ont entr'ouvert la porte. Je leur en suis profondément reconnaissant, mais je doute que vous ayez à avoir envers eux la même gratitude.

« Je vous arrive en effet sans bagages, ni littéraire, ni scientifique, et je serais devant vous, à proprement parler, les mains vides, si, pour couronner mes études de droit, je n'avais commis un volume, qui fut une thèse de doctorat, et qui, à défaut de beaucoup de mérite, a tout juste celui d'avoir 437 pages. C'est un peu maigre, j'en conviens, pour entrer dans une Académie. Votre bienveillante indulgence a fait le reste, et a suppléé à tout ce qui me manquait. Je vous en dois de très vifs et très sincères remerciements.

« Vous m'avez appelé, Messieurs, à remplacer dans vos rangs un de vos confrères, Monsieur Georges de Sorbier de Pognadoresse, que la mort, toujours cruelle vous a ravi, alors que, dans la force de l'âge, il semblait qu'il dût avoir encore à parcourir une longue et brillante carrière. J'étais de ses plus anciens et de ses meilleurs amis. La vie nous avait rapprochés dès notre enfance, et il me plaît de croire que l'intimité qui nous unissait a été le meilleur de mes titres à vos suffrages. C'est encore votre confrère disparu que vous avez voulu honorer, en lui donnant pour successeur un de ceux qui l'ont le mieux connu, et qui pouvait dès lors le mieux vous en parler.

« Du premier abord, il était un peu énigmatique, ce confrère dont, hélas ! je ne tiendrai que très médiocrement la place, et on ne le pénétrait pas facilement. Timide, il se livrait peu : réservé, il ne s'imposait pas. Son

accueil était froid ; sa physionomie, sérieuse, réfléchie. Pour l'animer, il fallait le feu de la conversation, et qu'il se sentit en sûreté, en confiance. Alors, son regard s'illuminait et vous saisissait, sa parole devenait rapide et abondante, et on découvrait bien vite les riches dons qui lui avaient été départis en abondance.

« Son intelligence était souple et alerte, curieuse de tout. Aussi avait-elle fait le tour de bien des domaines. Pour s'en convaincre il suffisait d'entrer dans son cabinet de travail, aux murs tapissés de livres. Tout de suite on se rendait compte qu'ils avaient été lus, consultés, repris, qu'ils étaient de véritables compagnons d'étude. Là voisinaient des ouvrages de droit, d'histoire, de sociologie, de philosophie, de théologie, d'économie politique, de littérature, qui témoignaient de l'extrême variété des goûts de leur propriétaire, et de l'étendue de ses connaissances. Sur son bureau, cinq ou six volumes nouvellement parus étaient toujours en cours de lecture, et il se reposait de l'un en passant à l'autre.

« Cet érudit, Messieurs, devait nécessairement vous appartenir. Vous êtes un centre de lumières, et il était homme de lumières par excellence. Il ajoutait à l'éclat du savoir de votre Compagnie, et accroissait encore sa puissance de rayonnement.

« Comme il aimait passionnément l'étude, l'étude avait étayé et fortifié ses convictions. En lui, rien d'impulsif et d'irraisonné. Sa pensée n'était que la résultante d'un long effort de réflexion, muri par le travail, et éclairé par la conscience. Aussi bien le seul objectif de sa vie fut-il de découvrir la vérité, et sa seule volonté, de la servir.

« Mû par ce sentiment, il était resté, en politique, un traditionnaliste. Non certes qu'il fût fermé au moindre progrès, et qu'il ne les acceptât pas tous. Mais il ne voyait le progrès que dans l'évolution, et non dans une brusque rupture avec tout ce qui avait constitué autrefois les forces vives du pays. Qu'est-ce d'ailleurs que la tradition,

sinon la sagesse accumulée des ans, sinon ce qui survit du passé dans le présent, ce qui dépasse l'heure actuelle et devient de tous les temps : non pas dès lors ce qui est mort, mais ce qui vit, et est source de vie. Comment mieux conditionner la marche en avant des peuples que de puiser dans leur propre existence les principes et les leçons qui doivent assurer leur ascension. A mesure qu'il grandit et qu'il épanouit plus orgueilleusement son feuillage, l'arbre ne se détache pas de ses racines. Tout à l'inverse, il s'arc'boute toujours plus solidement sur elles, et les enfonce plus profondément dans le sol où il est né.

« Votre ancien confrère, Messieurs, était aussi un croyant, et sa foi s'alimentait aux sources les plus pures de l'idéal catholique. Elle ne se renfermait pas dans un vague sentiment de religiosité répondant aux plus hauts instincts de l'humanité : mais elle était passée dans sa vie toute entière. Pour lui la religion n'était pas seulement un dogme : elle était également une morale, c'est-à-dire une règle de vie. Elle commandait donc son action, la déterminait et en fixait les limites. C'est là notamment qu'il avait puisé cette notion si élevée du devoir, qui fut une de ses caractéristiques, et à laquelle il n'a jamais rien sacrifié.

« Tout en lui, enfin, s'accommodait avec une âme très française. Il avait le culte de la patrie, de ses gloires, de ses deuils, de ses joies, de ses tristesses. Et il ne comprenait pas le prodigieux effort fait quelquefois par quelques uns pour en défigurer les traits. Quand les peuples qui n'ont pas d'histoire essayent de s'en créer une, il ne s'expliquait pas qu'on affectât d'ignorer la nôtre, ou qu'on ne l'étudiât que pour chercher les raisons de s'en détacher. Il aurait pleinement souscrit à ces paroles d'un des maîtres les plus éminents de notre jeunesse : « ou il faut nier absolument l'existence d'une force morale, la puissance des idées et des sentiments sur les âmes, et par conséquent sur l'activité des hommes, ou bien il faut admettre que l'on ajoute à l'énergie nationale quand on en donne à un peuple la conscience de sa valeur, l'orgueil de son

histoire. » Sous son apparente froideur il était un Français très vibrant, ayant su garder jalousement la religion du drapeau.

« Des drapeaux du passé, si beaux dans les histoires,
» Drapeaux de tous nos preux et de toutes nos gloires
» Redoutés des fuyards,
» Percés, troués, criblés, sans peur et sans reproche,
» Et qui dans leurs lambeaux mêlent le sang de Hoche
» Et celui de Bayard. »

« Un état de santé trop précaire ne lui a pas permis de jouer un rôle actif au cours des derniers événements où la fortune de la France a manqué sombrer, et où, une fois de plus, les rares et précieuses qualités de notre race ont étonné le monde. Il en a éprouvé une déception amère. Tout au moins a-t-il pu encore donner les derniers restes de son activité au profit d'une œuvre de guerre qui l'intéressait au plus haut point, celle des Pupilles de la Nation.

« Messieurs,

« En prenant place parmi vous je n'ai pu m'empêcher d'évoquer le souvenir d'un ami que la mort a surpris peu de temps après que vous l'aviez élevé à la Présidence de votre Compagnie. Par la noblesse de son caractère, par l'étendue de son savoir, par les qualités brillantes de son esprit, il constituait une puissante personnalité, et se classait parmi les élites sociales. C'est vous louer de dire que vous ne pouviez faire un meilleur choix quand vous l'avez élu membre de l'Académie de Nîmes, et c'est en même temps marquer la perte que vous avez faite lorsqu'il vous a été enlevé. Et pour moi, c'est ajouter à l'honneur de m'avoir appelé à vous, que de m'avoir donné l'occasion de remplir une fois de plus le devoir de l'amitié. »

M. le président s'adresse ensuite à M. Romieu que tous les membres connaissent bien et qui ont tous apprécié

l'affabilité de son accueil ; il salue le représentant d'une science nouvelle : l'électricité ; l'auteur d'une brochure sur le développement de l'industrie électrique dans le Gard, qui fait regretter qu'il n'ait pas écrit plus souvent ; il apportera à ceux qui descendent la colline un élément nouveau, avec des facultés intactes : la fée électrique nous tiendra éveillés.

M. Romieu répond comme suit :

« Messieurs,

« J'ai trop souvent entendu parler des traditions de votre Compagnie — parmi lesquelles la courtoisie et l'aménité tiennent une large place — pour être surpris des paroles aimables de bienvenue que Monsieur le Président vient de m'adresser.

« Je suis cependant bien à l'aise pour vous remercier et adresser l'expression de ma gratitude, parce que je n'ignore pas que l'honneur qui m'échoit aujourd'hui d'occuper une place parmi vous n'est pas imputable à mes seuls mérites personnels : j'ai pensé que l'Académie, en m'élisant, a voulu rendre hommage à la jeune et moderne industrie électrique dont je serai flatté d'être un modeste représentant dans votre savante Compagnie.

« Il vient tout naturellement à l'idée, Messieurs, que je pourrai vous apporter des lumières ; mais je veux parler de lumières artificielles, celles de mes alternateurs et de mes dynamos, sans que je m'aventure d'ailleurs à vous garantir qu'elles seront toujours dépourvues de toute solution de continuité

« Je considère comme très précieux l'hommage que vous avez voulu rendre à la science électrique — et je vous demande la permission d'ajouter que je le crois mérité.

» Lorsque, en 1914, au début de la sanglante tragédie, les Allemands, envahissant nos départements du Nord

et se livrant à de pitoyables destructions, nous privaient des deux tiers de la production houillère du pays, c'est grâce à l'énergie hydro-électrique que nous avons pu nous transformer si rapidement en grands industriels, couvrir toute la France d'usines, fabriquer en abondance des canons, des munitions, des explosifs et mettre, en un mot, à la disposition de nos vaillantes armées tout le matériel de guerre qui devait leur permettre de prendre la supériorité sur l'ennemi.

« Mais après quatre ans et plus de luttes et de sacrifices, les hostilités ayant pris fin, ce fut le déchainement des appétits, des égoïsmes et des passions humaines que la guerre — de son poing ganté de fer — avait pu canaliser jusque-là vers un but suprême : le salut du pays.

« En vertu d'une réaction naturelle survenant après un effort surhumain, les nerfs trop longtemps tendus se détendirent, une « vague de paresse » passa sans bruit sur le peuple, les grèves se multiplièrent — la production baissa. Par une coïncidence étrange, la journée de 8 heures hâtivement votée — vint encore affaiblir cette production, ajoutant aux causes de la vie chère et aggravant la situation économique fort précaire dans laquelle se débat le pays.

« Il devient urgent de rétablir l'équilibre économique et l'équilibre moral se rétablira de lui-même. Le mal, heureusement n'est pas sans remède — et le principal élément de guérison consiste dans l'augmentation de la production, qui ne peut être assurée que par le perfectionnement de l'outillage, c'est-à-dire la substitution de la machine à la main d'œuvre indolente et raréfiée.

« Et c'est ici, Messieurs, qu'intervient le rôle bienfaisant de l'énergie électrique, grâce à laquelle en adaptant aux fabrications pacifiques les méthodes que la guerre nous avait mis dans l'obligation impérieuse de pratiquer, nous pourrons assurer la production nécessaire, combattre

efficacement la vie chère par le jeu normal de l'offre et de la demande et détruire les germes des perturbations sociales redoutées.

« Ultérieurement, sinon parallèlement, la traction électrique des chemins de fer, le développement de l'électro-sidérurgie, de l'électro-motoculture, la renaissance de l'atelier familial contribueront à doter notre France glorieuse d'un avenir prospère, auquel lui donnent droit son génie toujours vivace et les sacrifices sanglants qu'elle a faits à la civilisation par le deuil de 1.500.000 de ses fils.

« Nous avons pleine confiance en cet avenir lumineux où des Assemblées comme la vôtre pourront continuer à délibérer dans le calme et la sérénité d'esprit qui conviennent à leurs travaux.

« Je vous prie, Messieurs, d'excuser cette longue digression qui m'a fait abuser de vos instants. Je tenais à préciser à vos yeux les éminents services que la Science ou plutôt l'industrie électrique a rendus à la Défense Nationale et ceux qu'elle peut rendre à l'œuvre de paix qui nous impose une tâche nouvelle, plus longue et non moins dure peut-être que celle de la guerre.

« L'Académie qui étend ses ramifications dans tous les domaines de l'activité et de la pensée humaines, a voulu se montrer une fois de plus éclectique en réservant une plus large place à la Fée moderne dans ce Temple des Lettres, des Sciences, des Arts — où l'on célèbre le culte du passé, sans perdre de vue les brûlants problèmes de l'heure présente et les réalisations de l'avenir.

« La faveur que vous m'offrez m'est d'autant plus précieuse que je viens occuper ici le fauteuil d'un homme de réalisation, du fonctionnaire distingué qui a su rendre, pendant la guerre, de si précieux services en assurant le ravitaillement départemental.

« Je serais heureux de ne pas vous faire trop regretter

l'absence de M. Convergne et je m'efforcerai d'être digne de la sympathie que vous m'avez témoignée. »

L'ordre du jour appelle l'élection du Président et du Vice-Président pour l'année 1920 : M. le *pasteur Trial* est élu président et M^e *Bosc*, vice-président de l'Académie par deux tours de scrutin qui donnent à l'un et à l'autre 24 voix contre 1 bulletin blanc.

Les nouveaux élus expriment en quelques mots à l'Académie qui vient de les mettre à sa tête leurs sentiments de reconnaissance.

Mlle *Mouraille*, dont l'Académie a entendu à plusieurs reprises et vivement apprécié les poésies et dont la candidature avait été proposée il y a 28 jours, est élue à l'unanimité membre correspondant.

Sur la proposition de M. le *chanoine Durand* le registre des présentations est ouvert en vue de donner un successeur à M. le *chanoine Falgueyrette*. Il sera fermé en fin de séance.

M. *Cabanès* parle d'une ancienne industrie monopolisée dans le Grand-Gallargues, et dont l'origine est inconnue : celle du Tournesol en drapeaux. Il montre d'abord la plante employée, improprement appelée Mireille (*croton tinctorium*) qu'il a recueillie lui-même dans nos plaines, ainsi que les grosses toiles à larges mailles qui ont été données au Musée, par MM. Jean Bérard et Paul Vezian et que l'on colorait avec le suc ; les drapeaux étaient envoyés en Hollande, notamment pour colorer la croûte du fromage de ce nom.

D'après une monographie du *pasteur Hugues*, il décrit la vie du moreiller ; la récolte de la plante sauvage, sa culture ensuite, les procédés de fabrication, à l'aide du suc de la plante et de l'urine humaine et les bénéfices obtenus.

Un travail de M. Boudet, directeur d'école à Gallargues, établit que cette industrie aurait brusquement cessé en 1873.

Après une communication de M. Albert Roux, correspondant, M. Portal propose à l'Académie d'émettre les vœux suivants qui sont immédiatement adoptés :

1. Que les Conseils municipaux apportent la plus grande prudence dans les changements des noms de nos voies publiques; qu'ils prennent toutes mesures pour que l'hommage nécessaire rendu aux gloires naissantes n'entraîne pas la disparition de noms intéressant le passé de la cité ou faisant, pour ainsi dire, corps avec elle; que toute proposition de changement soit obligatoirement soumise à l'examen de la commission des rues dont feraient partie, à côté des conseillers municipaux, un membre de la commission d'archéologie et un membre de la Chambre de Commerce; que cette Commission dresse, dès maintenant, une liste des noms des rues auxquels les Conseils s'interdiraient de toucher.

2. Que de jeunes pins soient plantés sur la colline de la Fontaine pour remplacer ceux qui très vieux sont appelés à disparaître dans un avenir très rapproché.

3. Que le maire étudie les moyens de dégager la promenade du côté de l'ouest et de faire cesser les servitudes qui la grèvent au profit de propriétaires voisins.

4. Que les trois urinoirs qui encadrent et enlaidissent les Arènes soient déplacés ou supprimés.

Séance du 21 janvier 1920

Présents : MM. Trial, *président* ; Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Margier, général d'Entraigues, Cabanès, Portal, de Villeperdrix, Bauquier, Delon, Greif, Romieu, membres résidants, Palatan, membre correspondant, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Excusé M. Kahn.

Lecture est donnée de la lettre de M. *Maitrot de Varenne*, ancien préfet du Gard, nommé membre non résidant :

« Monsieur le Secrétaire perpétuel,

« Vous avez bien voulu me faire savoir, en termes particulièrement gracieux, que l'Académie de Nîmes m'avait fait le grand honneur de m'élire membre non résidant.

« Très souffrant ces temps derniers et absent de Sauveterre, je n'ai pas pu vous répondre aussitôt que je l'aurais voulu.

« Avec mes vifs remerciements, je vous prie donc, d'accueillir mes excuses !

« Dès mon retour dans le Gard, je me ferai un agréable devoir d'aller exprimer ma profonde gratitude à mes confrères : je leur dirai tout le prix que j'attache à un choix qui m'honore autant qu'il me touche.

« De beaucoup d'entre eux, en effet, j'ai pu apprécier

dès longtemps le haut mérite ; je connais, enfin les belles traditions de la Compagnie.

« Entre elle et moi, — naguère et pendant tant d'années Préfet du Gard, — il y a déjà eu quelque lien : en le renouant, l'Académie veut bien, sans doute, s'en souvenir, comme je m'en suis toujours souvenu moi-même !

« J'ose espérer que vous voudrez bien faire part à l'Académie de mes sentiments de reconnaissance émue. — heureux d'en trouver l'interprète dans l'ancien et si distingué collaborateur à qui j'ai voué tant de sympathique estime !

« Je vous prie, Monsieur le Secrétaire perpétuel, d'agréer l'expression de mes sentiments bien cordialement dévoués.

« P. MAITROT DE VARENNE. »

M. le *chanoine Durand* fait part à l'Académie du décès d'un membre correspondant et d'un membre honoraire : Monseigneur *Fabre*, évêque de la Réunion et M. l'abbé *Pierre Roux* et leur consacre la notice biographique qui suit :

M. l'abbé *Pierre Roux*, est décédé à Milhaud, son pays natal, le 14 août dernier, après avoir été curé d'Aujargues pendant une trentaine d'années. Il avait employé ses loisirs à la culture des belles lettres et de la poésie. Il avait publié une plaquette : *Histoire du château d'Aujargues*, 1912. Il été officier d'Académie et notre compagnie se l'était agrégé comme membre correspondant, le 20 avril 1893.

Une autre perte de notre Société c'est Mgr *Fabre*, évêque de la Réunion, décédé à Pessac, près de Bordeaux, en décembre dernier, à l'âge de 82 ans. Il était membre honoraire de l'Académie de Nîmes depuis 1899. Ce nimois, cousin germain d'Alphonse et d'Ernest Daudet

avait été successivement professeur au collège de l'Assomption de Nîmes, professeur au Petit séminaire de Notre-Dame-des-Champs à Paris, aumônier militaire en 1870, curé de Champigny et de Charenton, évêque de Saint-Denis de la Réunion en 1892. Docteur ès-lettres, il avait publié : « La correspondance de Madame Deshoulières » « La jeunesse de Fléchier. » « Fléchier orateur » « Les ennemis de Chapelain. » La valeur littéraire de ses œuvres lui mérita l'honneur d'être couronné par l'Académie française.

D'autre part, M. l'abbé *Honoré Aigon*, curé de Margueritte a déclaré donner sa démission de membre correspondant.

Pour la préparation des divers travaux de l'Académie en 1920, le scrutin secret n'étant pas demandé, M. le Président procède à la nomination des membres des Commissions en conformité de l'article 60 du règlement, ainsi qu'il suit :

Comission des finances et publications :

MM. Jouve, chanoine Durand, Kahn, général d'Entraiques, Cabanès, Giran.

Commission du Concours :

MM. Delamare, Lavergne, Peyron, Terrin, Costier.

Commission des legs Maumenet et Jules Salles :

MM. Coulon, chanoine Bonnefoi, Roux, Eloy-Vincent, Portal.

A la suite de la visite faite par l'Académie à l'immeuble de la rue Dorée, M. *Raphel* rapporte les décisions prises sur place, relatives à l'aménagement de la grande salle des séances ; il dressera un devis en conséquence, de manière à ce que les travaux puissent être commencés dès la sortie du locataire Mme Lixi, le 31 janvier : celle-ci recevra à titre d'indemnité le loyer correspondant au trimestre d'octobre à décembre et le 1^{er} mois du trimestre courant.

M. de Villeperdrix lit une étude sur les clochettes tintinnabula, dont les musées Cluny, de Saint Germain, de Nîmes renferment des spécimens primitifs ; l'Exode en parle déjà ; les Romains s'en servaient pour appeler les esclaves ; on en a trouvé à Pompéi dans les maisons de Diomède et de la douane. Les derniers de la famille Cœcilia avaient pour emblème une tête d'éléphant ornée d'une sonnette ; elles sont en fer, bronze, argent, or ; jouets d'enfants, colliers, bijoux, et aussi châtiment imposé aux voleurs d'après le code de Justinien. On retrouve la clochette dans la légende de Saint-Antoine et son compagnon, dans la visite de Louis d'Anjou au pape Jean XXII, sur les housses des chevaux se rendant aux joutes et aux tournois sous Charles VII, au sacre de Louis XI à Reims, dans les hochets en vermeil ou or du temps de Louis XV, dans la tour en porcelaine de Chine à 9 étages, dans le palais d'argent de Tananarive ; une pièce des Volsques Arécomiques, frappée à Nîmes, représente : le taureau de Camargue à la clochette. Les cloches en août 1914 appellent aux armes ; le 11 novembre 1918, elles annoncent le triomphe et le bonheur de la victoire.

M. Palatan, justement indigné de voir industrialiser notre piété pour les morts de la guerre, de trouver dans des catalogues spéciaux des offres de sujets vulgaires, sans couleur locale, représentant des poilus dans toutes les poses, a poussé un cri de protestation qui l'amène à définir les caractéristiques essentielles d'un monument de cette nature. Qu'il s'agisse d'un monument funéraire, participant de la gravité du tombeau, ou triomphal avec le geste d'exaltation héroïque, ou d'une page d'histoire qui portera le nom des enfants de la petite patrie, le premier devoir est de trouver un emplacement qui s'harmonise avec le cadre du pays, qui ne risque pas de disparaître un jour, un site aimable, bien en vue, vers lequel s'élèvent sans peine les regards, d'où le monument semble présider à la vie quotidienne de tous. Tels le Parthénon, le Capitole, le monument de Michel-Ange à Florence, l'Arc de Triomphe de l'Etoile à Paris.

A l'appui de sa thèse M. Palatan montre le projet du monument pour Calvisson, qui doit trouver sa place sur un plateau voisin des collines sur lesquelles s'appuie la petite ville.

M. *Margier* propose à l'Académie d'entendre l'Ode aux morts qui fut lue par le Secrétaire perpétuel de la Compagnie le jour de l'inauguration du monument érigé sur les plans de M. *Raphel* dans la salle des Pas Perdus du palais de justice : M. *Reinaud* défère à cette invitation.

La séance est ensuite levée.

Séance du 4 février 1920

Présents : MM. Bosc, *vice-président* ; Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, chanoine Bascoul, Eloy Vincent, Cabanès, Giran, Portal, de Villeperdrix, Bauquier, Delon, Greif, Costier, Romieu, *membres résidants* ; Bondurand, *membre honoraire* ; E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*.

Excusés : MM. Trial et de Vallavieille.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de Mlle Mouraille, élue correspondante.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. le chanoine *Falqueyrette* décédé. Après rapport écrit fait par M. le chanoine *Bonnefoi* au nom de la Commission des anciens présidents, et constatation de l'accomplissement des formalités réglementaires, il est procédé au vote : M. le chanoine *Brunel* obtient 19 voix contre deux bulletins blancs. En conséquence M. le Président proclame M. l'abbé *Brunel*, membre résidant.

En l'absence de M. de Vallavieille, le rapport supplémentaire sur la fondation Maumenet est renvoyée à la prochaine séance. D'ici là, M. Portal est désigné pour instruire une nouvelle demande en faveur de M. Christol, élève de l'École des Arts Décoratifs.

M. *le secrétaire perpétuel* a reçu un Mémoire pour le Concours de Nîmes pendant la Guerre. Aucune date précise n'ayant été fixée pour la prorogation de la remise des manuscrits, l'Académie décide de les recevoir jusqu'au 31 mars.

Au nom de la Commission des finances, M. *Margier* présente ses comptes de trésorier : l'Académie les approuve et adresse à M. *Margier* ses remerciements pour la régularité et la limpidité de sa gestion.

M. *E. Reinaud*, au nom de la Commission des Publications fait l'énumération des travaux qui sont proposés pour être publiés dans le volume 1918-1919.

M. *Bondurand* communique avant de l'envoyer à Paris, pour le Congrès des Sociétés savantes de Strasbourg (mai 1921), l'étude d'un litige entre l'évêque et la ville d'Uzès (1384) porté en appel devant le Sénéchal de Beaucaire. C'est une tranche de vie politique, administrative et judiciaire, pendant les désastres de la Guerre de Cent ans. Elle nous a été conservée par un précieux registre latin du notaire Eustache de Nîmes (1384), accompagnant 740 registres d'anciens notaires, mis en dépôt, en novembre 1919, aux Archives départementales du Gard, par M^e Lahondès, notaire d'Uzès. Son geste nous permet ainsi d'envoyer à la glorieuse Université de Strasbourg un témoignage de notre ancienne vie méridionale, en des temps aussi sombres que ceux dont le génie de la France vient de triompher à nouveau, et à toujours, par le retour de l'Alsace et de la Lorraine.

Après cette lecture la séance est levée.

Compte rendu financier pour 1919.

Recettes :

35 résidants :			
Jetons A 9	fr.	31 50	
» B 253		126 50	
Espèces		892 »	892 »
		<hr/>	
35 X 30		1.050 »	
21 non résidants			315 »
20 correspondants			200 »
5 diplômes			50 »
Subvention du Conseil général			600 »
» » municipal			500 »
Subvention de la Ville pour le médaillier			250 »
Vente de mémoires			10 »
Année de loyer Challier, sous déduction des impôts, assurance			350 »
			<hr/>
			3.167 »
Caisse au 1 ^{er} janvier			359 75
			<hr/>
			3.526 75

Comme recettes figurant aux comptes-courants, il faut ajouter :

Rente 3 % Maumenet		2.533 »
» » Salles		300 »
Fusion nouvelle		79 35
Bons Défense Nationale		690 »
Intérêt des Comptes-courants		128 24
		<hr/>
		3.730 59

Dépenses :

Note concierge Teisserès	129 50
Concierge des Beaux-Arts	61 50
Bail Société d'Agriculture	100 »
Service de la salle	60 »
Annales du Midi	12 60
Réparation tombe Canonge	40 »
Pompes funèbres.....	7 »
Affiches pour séance publique.....	12 50
Timbres et recouvrements.....	32 05
	<hr/>
	455 15
Versement Banque Molines	950 »
» » Arnaud	600 »
Payé 1 bourse Maumenet	250 »
	<hr/>
	2.255 15
Caisse	1.271 60
	<hr/>
	3.526 75

Comme autres dépenses figurant aux comptes-courants il faut ajouter :

Droits garde et impôt	43 48
4 autres bourses Maumenet.....	1.500 »
2 Prix Jules Salles	500 »
2 Prix du Concours.....	500 »
Note Chastanier.....	862 80
Buste Calvet.....	300 »
Mission Américaine.....	150 »
	<hr/>
	3.856 28

Compte ordinaire :

En caisse du Trésorier.....	1.271 60
Crédit Banque Molines	5.657 68
» » Arnaud	824 55
	<hr/>
	7.753 83

Compte des jetons :

Jetons A, solde	27	Distribués	27
rentrés	9		
	<u>36</u>	Disponibles	9
Jetons B, solde.	27		
rentrés	253		
Echangés contre Jetons A.	182		
	<u>462</u>	Distribués	409
Disponibles	53.		

Fondation Maumenet :

Solde ancien	7.051 50
Revenus de l'exercice	2.533 »
	<u>9.584 50</u>
Bourses distribuées	1.750 »
Solde à nouveau	<u>7.834 50</u>

Fondation Jules Salles :

Solde ancien.....	375 »
Revenus de l'exercice	300 »
	<u>675 »</u>
Prix distribués	500 »
Solde à nouveau ..	<u>175 »</u>

L'Académie possède en Bons Défense Nation.	15.000 »
d'où il faut déduire les restants dus aux	
legs Maumenet et J. Salles	8.609 50
soit.....	<u>6.990 50</u>
En ajoutant les soldes des comptes ci-dessus.	7.753 83
on a le chiffre total des disponibilités de	
l'Académie	<u>14.744 33</u>

Séance du 25 février 1920

Présents : MM. Trial, *président* ; Fabre, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, chanoine Bascoul, Eloy Vincent, général d'Entraigues, Cabanès, Portal, Riboulet, de Villeperdrix, Bauquier, Delon, Greif, Espérandieu, Costier, Romieu, chanoine Brunel, membres résidants ; Bondurand, membre honoraire ; E. Reinaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *président* signale le deuil qui a frappé M. Mazel en la personne de son beau-frère M. Des Guerrois, et lui adresse les condoléances de l'Académie. Il lit ensuite une lettre de M. Convergne que ses nouvelles fonctions à Paris mettent dans l'impossibilité de conserver son titre d'académicien ordinaire et qui témoigne sa reconnaissance à la Compagnie pour l'accueil si bienveillant qu'il en a toujours reçu.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre de M. de Montravel qui lui pose un certain nombre de questions auxquelles il répondra.

M. Bosc, qui devait entretenir l'Académie d'un travail de même nature propose de donner comme sujet du prochain Concours : la Monographie d'une commune du Gard et l'Académie approuve sa proposition.

M. le Président procède ensuite à la réception des nouveaux élus : MM. Espérandieu et le chanoine Brunel.

M. le Président rappelle le *curriculum vitæ* de M. Emile Jules Espérandieu qui, né à St-Hippolyte de Caton le 11 octobre 1857, fit ses études au collège d'Alais, sortit de St-Cyr dans les premiers rangs en 1878, prit part à l'expédition de Tunisie d'où il rapporta plus de mille inscriptions latines ; depuis lors il a professé la topographie, la géographie à St-Maixent ; commandant, il est mis en retraite en 1913, mais rappelé à l'activité pendant la guerre. Tout en remplissant ses devoirs professionnels, il s'était spécialisé dans de nombreux ouvrages d'épigraphie et d'archéologie et en 1899 il succédait à Allmer dans la direction de la Revue épigraphique. Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de nombreuses Sociétés savantes, l'Académie est particulièrement heureuse de voir M. Espérandieu à la tête de notre musée et de compter parmi ses membres un savant universellement connu.

M. Espérandieu, rentré d'Allemagne où il accomplissait une mission, assiste à la séance et adresse à l'Académie ses plus vifs remerciements pour le grand honneur qui lui a été fait pendant son absence. Il rappelle que le corps savant qui l'accueille eut des relations étroites avec l'Académie française, dont le sceau comprenait une couronne de laurier, et que ce fut précisément pour bien marquer le louable désir qu'avaient les Académiciens de Nîmes d'imiter leurs confrères de Paris que Graverol, en 1682, fit adopter la devise *Æmula lauri*, dans une couronne de palmes.

M. Espérandieu insiste sur la part importante qui a été prise pendant près de deux siècles et demi, par l'Académie de Nîmes, dans les manifestations intellectuelles provinciales et sur le rôle efficace de ses membres pour la restauration et la conservation des monuments antiques de la ville. Il suffit, dit-il, de consulter les Mémoires de l'Académie de Nîmes pour se convaincre que toutes les productions de l'esprit lui sont également familières. M. Espérandieu rend hommage aux académiciens défunts qu'il a connus plus particulièrement et dont un fut son

prédécesseur dans la conservation des musées archéologiques de Nîmes. C'est à ces académiciens que vont les meilleures de ses pensées et c'est de leur exemple qu'il se propose de s'inspirer.

M. le président se félicite d'autre part de recevoir M. l'abbé Brunel, qui exerce son ministère à Nîmes depuis 35 ans, licencié en Sorbonne, qui a enseigné la rhétorique à St-Stanislas et qui remplit avec distinction et talent les fonctions de chanoine et de curé de St-Paul.

M. le chanoine Brunel s'exprime ainsi qu'il suit :

« Monsieur le Président,

« Messieurs et très honorés Confrères,

« D'un geste très bienveillant, et je serais tenté de dire amical, vous avez bien voulu m'ouvrir vos portes. Laissez-moi vous en exprimer ma reconnaissance la plus sincère. Je suis fier de l'honneur que me valent vos suffrages ; mais malgré les paroles encourageantes de votre éminent et distingué président, je reste plus confus encore que flatté. Quand je vois l'Archéologie, l'Histoire, la Poésie, les Lettres, les Beaux-Arts, la Science, le Droit, l'Administration, l'Eloquence, la Religion si noblement représentés ici, je me demande si, en dépit des compliments d'accueil, je ne fais pas figure d'intrus.

« Outre ma pauvreté, j'ai à vous avouer une faiblesse. A la nouvelle de mon élection, j'ai songé plutôt à mes privilèges qu'à mes devoirs. L'Académie de Nîmes m'est apparue comme l'asile sacré de la concorde, de l'urbanité, de la politesse, de la mesure, de la distinction, du savoir ; bref de ce que les Grecs dénommaient l'eurythmie.

« Et aussitôt j'ai entrevu et savouré par avance l'espoir de goûter quelques heures de douceur dans cette atmosphère calme et lumineuse. J'ai considéré mon aubaine comme une attention et un bienfait de la Providence, au milieu des duretés et des âpretés de la vie contemporaine

« Cependant, dans la ruche académique, je ne voudrais pas m'installer comme un misérable frelon. Votre Compagnie n'est pas fondée sur un contrat de mutuelle urbanité ou sur des réticences de politesse ; une grande passion nous fait ici une âme commune : l'amour de la petite patrie, de notre grande et antique cité Nimoise, au service de laquelle vous mettez en commun le culte du passé, le sens de la tradition, le goût des belles-lettres et de la poésie, l'ambition de voir notre cher Nîmes toujours plus beau, toujours meilleur, toujours plus prospère.

« Chaque ville a son syndicat d'initiative. Notre compagnie doit-être, permettez-moi l'expression, un syndicat d'initiation. A ce grand œuvre, si je le peux, j'apporterai ma collaboration modeste.

« Vous seriez étonnés, Messieurs, si je ne saluais pas la paisible et fine mémoire de celui dont la mort prématurée a laissé vide la place que je viens occuper. Un de nos confrères, dans une plaquette délicatement burinée, vous a déjà montré en M. le chanoine Falgueyrette, l'homme, le professeur, le poète. Vous avez souscrit, je le sais, à ce juste éloge et je le fais à mon tour.

« M. Falgueyrette a été pendant 35 ans, un professeur d'humanités, pour employer le vieux terme consacré. Il n'a pas fait de livres, il a fait des hommes en enseignant ce que les anciens appelaient si bien : *Humaniores litteræ*.

« La conception germanique de la pédagogie dite réaliste a aspiré orgueilleusement à produire le *surhomme*. Et le monde a fait la sanglante et lamentable expérience de cette monstrueuse ambition. La conception française de la pédagogie humaniste veut seulement nous rendre plus hommes : *humaniores litteræ*.

« Et si la civilisation n'a pas été submergée dans un déluge de fer et de sang, le mérite en revient sans doute à nos héroïques poilus qui ont donné leur vie, mais aussi aux professeurs d'humanités qui ont consacré leur exis-

tence à nourrir aux lettres, comme on disait au 17^e siècle, cette belle génération de sauveurs, éprise d'idéal.

« Me permettez-vous avant de m'asseoir, de saluer dans la phalange des professeurs d'humanités, un de vos anciens confrères, mon prédécesseur à la cure de St-Paul, M. le chanoine Ferry, dont la jeunesse et la brillante maturité avaient été vouées au culte et à l'enseignement des Belles-Lettres.

« C'est sous les auspices de ces deux très chères mémoires que je prends séance parmi vous et je tâcherai de m'inspirer de ce qui a fait le charme de leur commerce et la fécondité de leur vie. »

M. *Raphel* donne connaissance du devis établi par lui pour les réparations à faire au nouveau siège de l'Académie, rue Dorée. Ce devis comprend notamment une somme de 2.200 francs représentant les frais de déménagement des meubles et bibliothèques garnissant deux pièces du Palais des Beaux-Arts, les frais d'aménagement des rayonnages en bois dans le nouveau local et la valeur de l'installation électrique qu'elle donne à la ville et dont elle avait fait la dépense : cette somme sera demandée au Conseil municipal.

L'ordre du jour appelle la lecture du travail de M. *Greif* sur la lettre T :

En étudiant la dernière lettre de l'alphabet cadméen *Tau*, M. *Greif* rappelle un spirituel et virulent libelle de Lucien de Samosate soumettant le *Tau* au « jugement des voyelles » pour de nombreux empiètements sur la lettre S, et demandant qu'en punition de ces forfaits il fût attaché à sa propre figure qui est la croix. Après avoir montré ce qu'était ce gibet primitif, M. *Grief* indique que, par l'étymologie de son nom et par sa forme, le *Tau* est proprement une marque. En passant en revue les divers emplois de cette marque dans le passé et le présent, il montre qu'elle figure comme signature des illettrés, dès

le livre de Job. Elle apparaît comme marque divine dans l'institution de la fête pascale chez les prophètes Ezéchiel et Isaïe ; elle est une marque cultuelle chez les Arabes et les Touaregs. On la retrouve chez les Babyloniens comme signe de Ninib, chez les Egyptiens sous la forme de la croix ansée, emblème de la vie éternelle, sous la forme de la croix gammée ou *Svastika* à l'époque préhistorique de l'Europe, dans les tombes étrusques, dans les pays égéens, dans l'Extrême-Orient et jusque dans le Nouveau Monde.

Au point de vue linguistique, M. Grief démontre que c'est l'S qui a empiété sur le T par le phénomène assez général de l'*assibilation*, notamment en grec, en latin et en français. Il en résulte que l'accusation de Lucien n'a été qu'une dénonciation calomnieuse.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la séance est levée.

Séance du 10 mars 1920

Présents : MM. Trial, *président* ; Fabre, Delamare, Lavergne, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, chanoine Durand, Margier, Kahn, Maurice Reynaud, Roux, de Vallavieille, Cabanès, Portal, Mazel, Riboulet, de Villeperdrix, Bauquier, Delon, Greif, Romieu, membres résidants ; Baptisto Bonnet, Bondurand, Fermaud, membres honoraires ; Palatan, membre correspondant ; Emile Reinaud, secrétaire perpétuel.

Excusé : M. le chanoine Brunel.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'Académie est heureuse d'apprendre que le Conseil municipal a voté le crédit demandé de 2.200 francs pour frais de déménagement et d'installation électrique et charge son secrétaire d'adresser à M. le Maire les remerciements de la Compagnie.

D'après les monuments, les anciens textes et la théorie de l'adaptation d'un *Kardo Maximus* et d'un *decumanus maximus*, dans une ville transformée comme la Nîmes celtique, en colonie Romaine, M. Bondurand étudie et expose le tracé de la *Voie Domitienne* dans Nîmes. Elle y pénétrait par la *porte d'Arles*, dite d'Auguste, enveloppait le *Capitole*, dit *Maison-Carrée*, au Forum et sortait par la *porte d'Espagne*, dite de France. Le moment est venu de restituer leurs anciens noms aux portes, aux voies publiques et aux monuments de la cité romaine que les progrès de la science ont permis d'identifier. M. Bondurand soumet à l'Académie, dans ce sens, mais avec

plus de développements, un vœu déjà présenté à la Commission municipale d'archéologie et accueilli favorablement par celle-ci.

Les indications proposées, réalisées sous une forme antique, seraient fort utiles à l'instruction des citoyens et des étrangers. Le prestige de la Nîmes romaine revivrait mieux par la création d'une atmosphère d'art et de beauté historique.

Les vœux de la Commission d'archéologie sont les suivants :

1. La Porte dite d'Auguste s'appellerait Porte d'Arles.
2. La rue dite Nationale s'appellerait Voie Domitienne ;
3. La place dite de la Maison Carrée et de la Comédie s'appellerait Forum ;
4. Le temple dit Maison Carrée s'appellerait Capitole ;
5. La porte dite de France s'appellerait porte d'Espagne ;
6. La rue dite de l'Abattoir s'appellerait rue du Cirque ;
7. La rue dite Auguste s'appellerait rue du Capitole ;
8. La rue dit Porte de France s'appellerait rue d'Espagne ;
9. L'avenue dite de la Plateforme s'appellerait avenue Auguste.

La question sera reprise et discutée à la prochaine séance.

La séance se termine par la lecture de poèmes italiens de M. *Raymond Février* : Le cantique du soleil de St-François d'Assise, son salut au pays natal, et de sonnets : le Prince, Jérôme Savonarole, la Joconde.

Enfin, M. *Baptisto Bonnet* lit un conte poétique et émouvant en dialecte languedocien : La Marraine. Inscrit pour la dernière séance, il s'était excusé par la lettre suivante :

« Nime, 29 de febrîé 1920.

« Brave moussu Reinaud,
bèu mèstre, car ami,

« Me demande ço que vosto noblo coumpagnié, e vous même avès degu pensa de moun absenci ?

« M'avès pas vist, mai sieu vengu.

« Ai trouva la salo à — brand, esclairado à rounflé de lume ! Sieu rintra : Hou ! li gènt de l'oustaou ! l'avié res per me respondre. Senso mai m'esparenta, pas mai geina qu'un Président de la Republico dins si virado, li bras crousa darriès l'esquino, ai fa lou tour de la salo, remira sa bello ourganisacioun, piei me sieü asseta.

« Van veni, me disieü, e tranquilamen coumo Batisto, ai tira moun manuscri. De foro, coumo dins l'Academi tout restavo siau. — Es egaou, me disieü, per d'Academicians aquélis ome se boulegon gaire per veni, se véi que languisson gaire a taulo. Vesent toujours res arriva e la souleso m'estent, dempièi quauque tèms, devengudo enfetanto, sieu ana me traire subre uno banqueto dou café de l'Univers, e quand au bout de quàuqui minuto n'en siéu revengui, dos femo, belèu la maire et la fiyo, barravon li parovènt de l'Academi.

« — Perdoun, mi dama, l'Academi a daun remanda sa sesiho que barras ?

« — Mai, Moussu, aquell messiés i'a mai d'uno ouro que se soun enana ! La sesiho s'es facho à cinq ouro d'ou vespré.

« Me vesés, moun brave moussu Reinaud, dou cop couifa d'un assémau ! Aquelo pèr eisèmples empegavo ! Ah ! poudieu bèn espéra !

« Es pèr vous dire, eicelent secrétari Perpetuau, coume i'a de jour nàni, de jour mau crespina. Excusas-me et vouguès ben recassa me touti mi regret, mi couralo capelado.

Batisto BONNET.

La séance est levée.

Séance du 24 mars 1920

Présents : MM. Trial, *président* ; Fabre, Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, Roux, de Vallavieille, Cabanès, Giran, Portal, Mazel, Riboulet, Terrin, de Villeperdrix, Bauquier, Greif, Espérandieu, Costier, Romieu, Ch. Brunel, membres résidants ; Gal, membre non-résidant ; Bondurand, Maurin, membres honoraires : Palatan, correspondant ; E. Reinaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. *Bondurand* lit le mémoire annoncé : Comment la Porte d'Espagne fut baptisée Porte de France.

M. *Maurin* n'admet pas que l'on se serve des noms du moyen âge. Sur le fond il est à peu près d'accord avec M. *Bondurand* mais il se place à un autre point de vue. Il n'est pas sûr que la Voie Domitienne passât à travers Nîmes ; certainement elle ne sortait pas par la porte d'Espagne. Il croirait plutôt que le Forum était sur l'emplacement de la Cathédrale. Que la Maison Carrée s'appelât le Capitole, la chose ne paraît pas contestable, mais pourquoi changer ce nom qui marque et qui est universellement connu ? Pourquoi ne pas laisser le nom du fondateur de la Colonie Nimoise à la porte qui s'appela bien la porte d'Arles pendant plusieurs siècles. Ce qui ne rime à rien c'est la rue Nationale à qui on pourrait restituer son nom de rue de l'Agau.

Après lui, M. *Portal* développe la thèse qu'à moins de

nécessité absolue il ne faut pas toucher aux noms des rues et des monuments qui sont familiers aux Nimois depuis des siècles et il demande à l'Académie de maintenir les noms actuels.

M. *Roux* fait observer qu'un acte de 1490 prouve que le chemin dit de Montpellier qui devait aboutir à la Porte de France s'appelait chemin de France. M. *Raphel* regrette l'absence d'un plan de Nîmes auquel travaille M. *Espérandieu* et doute que la voie Domitienne aboutit au Capitole.

Après diverses observations, notamment celle de M. *Bosc* qui se contenterait de voir les anciens noms romains sur les plaques au-dessous des noms modernes, la discussion est renvoyée à la prochaine séance, qui, à raison des vacances de Pâques, est renvoyée au 14 avril.

Séance du 14 avril 1920

Présents : MM. Trial, *président* ; Fabre, Delamare, Jouve, Coulon, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Margier, Roux, de Vallavieille, général d'Entraigues, Cabanès, Giran, Portal, Mazel, de Villeperdrix, Bauquier, Delon, Grief, Romieu, membres résidants ; Bondurand, membre honoraire ; E. Reinaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le secrétaire lit la lettre suivante de M. Rouché, membre correspondant :

« Paris, le 10 mars 1920.

« Monsieur le Secrétaire perpétuel,

« Vous me dites que l'Académie de Nîmes, dans sa séance du 1^{er} décembre, m'a conféré le titre de membre correspondant et vous me rappelez que cette notification m'a été faite, à l'Opéra, les premiers jours de décembre.

« Quelle que soit ma hâte d'adresser à votre honorable compagnie l'expression de ma reconnaissance, j'ai d'abord le devoir d'excuser un retard et l'apparence d'une impolitesse.

« Voici ce qui confirme mon information : votre première lettre est arrivée pendant une de mes courtes absences ; mon secrétaire l'a ouverte et, pour le paiement de la cotisation l'a communiquée au caissier qui l'a conservée près de lui sans me la montrer. Je n'ai su à qui

je devais faire le plus de reproches, au comptable trop strict ou au secrétaire à la fois trop négligent et trop actif. Telle est l'explication de mon silence, pour quoi je vous renouvelle les sincères regrets que M. Raphel a déjà du vous transmettre.

« Je vous prie, M. le Secrétaire perpétuel, de vouloir bien dire à vos savants confrères, tout le prix que j'attache à la haute distinction dont vous m'honorez.

« Attaché à la terre du Gard depuis plusieurs générations, j'ai été trop heureux de pouvoir sauver d'un désastre possible des pierres dont le souvenir évoque l'histoire tragique du département. Si l'un de vous est tenté de continuer les fouilles ou d'achever la lecture des archives, il sera toujours le bienvenu à St-Privat.

« Peut-être en m'appelant près de vous, vous êtes-vous rappelé que les noms de vos illustres prédécesseurs, Darboux, Gaston Boissier et tant d'autres qui restèrent les grands amis de mon père, furent les premiers à frapper mes oreilles d'enfant. Je dois donc vous remercier doublement, d'abord d'un honneur qui me flatte profondément, ensuite du plaisir que vous me procurerez de rappeler en votre société la mémoire des célèbres Nimois dans le culte desquels j'ai été élevé.

« Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance de mes meilleurs sentiments de confraternité.

« Jacques ROUCHÉ. »

M. le secrétaire remet à M. le Trésorier quatorze jetons en cuivre qui restaient à M. Convergne membre résidant, lors de son départ de Nimes et dont il fait don à l'Académie qui l'en remercie.

M. Raphel informe l'Académie que les travaux de maçonnerie et de plâtrerie au nouveau siège social, sont terminés, que ceux de peinture vont commencer ainsi que le déménagement.

M. Giran fait un rapport supplémentaire au sujet des demandes relatives au legs Maumenet : L'Académie, après discussion, accorde 300 francs à Mlle Vuillaume, élève à l'École des Arts et Manufactures ; 300 francs à M. Christol, élève à l'École des Arts décoratifs ; 300 francs à M. Dalen, élève à l'École des Arts et métiers d'Esquelines et 250 francs à M. Ménard qui poursuit à Paris ses études musicales ; elle ne croit pas devoir renouveler sa subvention à M. Sauveplane qui fut son pupille d'avant la guerre.

M. Bondurand revient sur la question du Forum de Nîmes, et insiste sur la justification de sa conception de l'ensemble de la topographie de la Nîmes romaine, avec pénétration de la voie Domitienne par la porte d'Arles, son passage au Forum devant le Capitole, et sa sortie à angle droit par la porte d'Espagne. Cet ensemble est pour lui sous la dépendance originelle des deux lignes cardinales, dont l'existence est démontrée, non seulement par une tradition constante dans la fondation des villes romaines, mais encore par l'orientation des quatre portes cardinales. Il insiste également sur la justification de son vœu, et signale le danger actuel, pour le rayonnement de Nîmes, de trop s'endormir dans le « statu quo », par un culte excessif de dénominations, ou plates, ou imprécises, ou fausses.

Pendant que nous marquons le pas, des cités voisines s'élancent vers la vérité et la beauté de leur histoire propre, avec une ardeur et une méthode inaccoutumées. C'est ainsi qu'Avignon, la reine du moyen-âge provençal, vient de créer l'école du Palais des Papes. Sachons à notre tour, présenter plus avantageusement notre passé romain et préférer la rue « du Cirque » à la rue « de l'Abattoir ».

Des félicitations et des remerciements sont adressées à M. Bondurand pour les études qu'il a lues à l'Académie sur les monuments et les rues de Nîmes.

Après une discussion générale sur les changements de

noms proposés par M. Bondurand, l'Académie, par une série de votes, émet les vœux suivants :

1. Que la rue Nationale soit appelée rue de l'Agau, avec en sous titre : « Ancienne voie Domitienne ».

2. Que la place de la Maison Carrée et de la Comédie s'appelle « place de la Maison Carrée » avec sous titre : « Ancien Forum ».

3. Que la Porte et la rue Porte-de-France s'appellent « Porte d'Espagne » et rue « Porte d'Espagne ».

4. Que la rue de l'Abattoir s'appelle rue « du Cirque ».

D'autre part, l'Académie est d'avis de maintenir leur nom à la Porte d'Auguste, à la rue Auguste et à l'avenue de la Plateforme.

La séance est levée.

Séance du 28 avril 1920

Présents : MM. Trial, *président* ; Delamare, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Margier, Roux, Cabanès, Giran, Portal, Mazel, de Villeperdrix, Bauquier, Delon, Greif, Espérandieu, Romieu, chanoine Brunel, membres résidants ; Guérin, membre non résidant ; E. Reinaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Bosc qui préside la séance en attendant l'arrivée de M. Trial, fait part à la Compagnie du décès de M. Riboulet ; il retrace en quelques mots sa vie toute de dévouement et de charité, partagée entre la littérature et la foi chrétienne, entre son opulente bibliothèque et les œuvres diverses.

M. Prosper Falgairolle, membre non résidant, entretient l'Académie d'un gouverneur d'Aiguesmortes, au début du xv^e siècle, Louis de Malepue et sa famille :

Guiraud de Malepue, gouverneur de Montpellier, puis acquéreur des seigneuries de Bernis, Uchaud et Aubord, avait eu pour successeur dans l'office de châtelain de la place d'Aiguesmortes son fils Louis de Malepue ; celui-ci bientôt destitué soutint le siège de la place qui dut se rendre par surprise, après le massacre des Bourguignons et l'incendie de la maison du roi. Le comte de Clermont prononça contre Malepue la peine de mort ; il fut décapité à Beaucaire et tous ses biens confisqués ; mais quelques années plus tard, ils furent rendus à ses héritiers.

M. *Marcel Fabre*, membre correspondant, évoque le projet de constitution civile du clergé d'Antoine Allut, député à la Législative. Lorsqu'il le présenta à l'assemblée le 24 janvier 1792, Guadet, président, lui refusa la parole, en alléguant qu'il prenait trop rarement part aux débats pour occuper la tribune. Allut imprima son projet qui était né de ses préoccupations au sujet de la question religieuse et des troubles menaçants à Saint-Quentin, à Collias, à Saint-Victor, à Saint-Laurent, à Remoulins. Il proclame la liberté des cultes, leur égalité devant la loi, l'élection des prêtres par les seuls fidèles de chaque culte, l'entretien des églises ; il abolit le serment et édicte un certain nombre de mesures de police pour éviter les excès. L'assemblée fit la sourde oreille, prit des mesures draconiennes et la guerre civile reprit.

Quant à Allut, non réélu à la Convention, il fut condamné à mort comme fédéraliste le 27 juin 1794.

Enfin M. *Guérin*, membre non résidant, lit trois contes patois : La paou dou pastre Miral ; La vigno de Nabo ; Lou ca de counscienco de Moussu Mourin.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 5 mai 1920.

Séance du 5 mai 1920

Présents : MM. Coulon qui préside en l'absence de MM. Trial et Bosc. Fabre, Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi, Puech, Raphel, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, chanoine Bascoul, général d'Entraigues, Cabanès, Giran, Mazel, Terrin, de Villeperdrix, Espérandieu, membres résidants ; E. Reinaud, secrétaire perpétuel.

Excusés : MM. Trial, Bosc, Portal, Bauquier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Les membres de la commission du Concours « Nîmes pendant la guerre », donnent successivement leur avis sur le seul mémoire présenté ; conformément à leur opinion l'Académie attribue au mémoire « Excelsior » un prix de 250 francs. L'enveloppe qui accompagnait le mémoire ayant été ouverte, M. le Président lit le nom de Mme Bouzanquet de Balestier.

Sur la proposition de sa Commission spéciale, l'Académie décerne le prix de la dotation annuelle Jules Salles, de la valeur de 300 francs, à Mme *Marthe Borély*, auteur d'ouvrages remarquables ; il y a quelques mois M. Bondurand entretenait l'Académie d'un de ces livres.

Enfin, M. *Margier* donne connaissance des souvenirs sur des archéologues nimois, de M. *Georges Maurin*, membre honoraire ; qui seront lus à la séance publique du 20 mai.

Prochaine séance le lundi 17 mai, à 8 heures du soir.

Séance du 17 mai 1920

Présent : MM. Trial, *président* ; Delamare, Jouve, Coulon, Puech, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Kahn, M. Reynaud, Roux, chanoine Bascoul, Giran, Terrin, de Villeperdrix, Greif, Espérandieu, chanoine Brunel, E. Reinaud, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : MM. Fabre, Margier, Cabanès.

M. *le président* expose que, la veille, a été célébré le cinquantenaire pastoral de M. *le pasteur Fabre*, consacré en 1865 ; l'Eglise protestante lui a témoigné son affection et sa reconnaissance, il associe l'Académie à ce témoignage.

M. *Bosc* fait observer que pour la circonstance M. *Trial* a prononcé un très remarquable discours.

M. *le Président* rappelle d'autre part qu'il vient de célébrer le mariage de la fille de notre confrère M. *le docteur Delon* avec M. Charrier et adresse aux nouveaux époux les souhaits de bonheur de l'Académie.

Enfin, il a reçu de M. *Terrin* l'heureuse nouvelle de la naissance d'un fils, Claude, et lui fait part des félicitations de la Compagnie.

M. *le secrétaire perpétuel* communique une lettre de M. Sauveplane, ancien pupille de l'Académie, blessé de guerre, actuellement compositeur de musique, qui a fait entendre en décembre, à Nîmes, un concert composé de ses seules œuvres et qui sollicite une subvention sur le legs Maumenet ; la lettre est accompagnée d'un certificat

du Directeur du Conservatoire de Paris, attestant que M. Sauveplane, admis élève de fugue, suit la classe de M. Paul Vidal. Après discussion l'Académie lui alloue une somme de 300 francs.

L'Académie entend ensuite la lecture du discours du Président pour la séance publique, du compte-rendu des travaux de l'année, du rapport sur le concours et sur le prix Jules Salles.

Enfin, M. *Peyron* lit son rapport, au nom de la Commission spéciale, sur la question de la représentation professionnelle et celle du régionalisme, question soulevée par l'Union des Intérêts Economiques.

L'Académie estime qu'elle n'a pas à se prononcer sur la question de l'abolition du Sénat et la suppression des départements ; quant à celle des régions économiques, elle surseoit à statuer jusqu'après constatation des résultats de l'expérience de M. Clémentel.

Avant de prendre possession de son nouveau siège social, l'Académie adresse à la Société d'Agriculture ses remerciements pour l'hospitalité qu'elle a reçue pendant plusieurs années, rue des Frères Mineurs.

La séance est levée.

Séance publique du 20 mai 1920

La séance publique annuelle a été tenue le jeudi, 20 mai à 8 heures trois quart du soir dans la Galerie Jules Salles.

Présents : MM. le pasteur Trial, *président* ; Fabre, Lavergne, Jouve, Coulon, chanoine Bascoul, général d'Entraigues, Giran, Terrin, de Villeperdrix, Delon, Romieu, chanoine Brunel, membres résidants ; Guérin, membre non résidant, E. Reinaud, secrétaire perpétuel.

M. *Gillotte*, préfet du Gard, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. *Trial*, président, a pris pour sujet : « La Vie simple ».

M. *Reinaud*, secrétaire perpétuel, a fait le compte-rendu des travaux de l'année 1919 et le rapport sur le prix Jules Salles attribuée à Mme Marthe Borély.

M. *Terrin* a lu le rapport sur le concours « Nîmes pendant la guerre », concluant à l'attribution d'un prix de 250 francs à Mme Bouzanquet de Balestrier.

L'Académie met au concours pour 1921 la monographie d'une commune du Gard.

M. *Raphel* a lu l'étude de M. Maurin sur les archéologues Nimois.

M. *Fabre* a lu les poèmes italiens de M. *Raymond Fevrier*.

Et enfin, M. *Guérin* a donné lecture de son conte languedocien : « La pou dou pastre Miral ».

Séance du 7 juin 1920

Présents : MM. Trial, *président* ; Fabre, Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, Maurice Reynaud, Roux, Coste, de Vallavieille, chanoine Bascoul, Eloy Vincent, Cabanès, Giran, Portal, Mazel, Terrin, de Villeperdrix, Bauquier, Delon, Costier, Romieu, chanoine Brunel, membres résidants ; Bondurand, membre honoraire ; Palatan, membre correspondant ; E. Reinaud, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : MM. le général d'Entraigues, Greif, Espérandieu.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'Académie de Nîmes tient sa séance d'inauguration dans son nouveau local *Ne quid Nimis* de la rue Dorée, n° 16.

Trente trois académiciens occupent la grande salle aménagée avec un goût parfait par M. Raphel ; la salle des commissions, avec trois grandes bibliothèques, est à peu près complètement installée ; la salle du Président où se trouve la table de Séguier va être transformée par les soins de M. Bauquier en musée Chambord ; les autres pièces sont réservées aux collections de livres de l'Académie qui désormais sera en mesure de recevoir aussi convenablement que possible tous les dons qui pourront lui être faits par nos concitoyens, en attendant que l'immeuble tout entier devienne l'Hôtel des Sociétés savantes de Nîmes.

M. le président se félicite d'avoir à inaugurer le nouveau siège de l'Académie dans l'immeuble *Ne quid Nimis* de la rue Dorée, qui semble avoir été fait pour elle ; il fait l'historique des pérégrinations de la Compagnie depuis 1682 et il espère que dans l'hôtel qui vient d'être aménagé avec tant de soin et tant de goût par M. Raphel, elle poursuivra une longue et sereine existence. Comme le fera après lui M. Coulon, il adresse ses remerciements à tous ceux qui ont contribué à installer décemment et définitivement l'Académie chez elle, et notamment à MM. Raphel, Reinaud et Bonnefoi.

M. le secrétaire perpétuel lit une pièce en vers de circonstance : « Enfin seule ! ».

M. le chanoine Bonnefoi, à son tour, remercie chaudement les souscripteurs de leur geste si beau et si utile, manifeste sa joie qui est celle de l'Académie tout entière et passant à l'ordre du jour raconte ses impressions de Rome où il a assisté aux fêtes de Jeanne d'Arc, en même temps qu'il fait l'historique de sa canonisation.

M. le secrétaire lit des lettres de remerciement de M. Sauveplane, pupille ; une autre de Mme Marthe Borély (Prix Jules Salles), une autre de Mme Bouzanquet (Prix du Concours).

Enfin, il est donné lecture d'une lettre de M. Eloy Vincent :

« Nimes, le 6 juin 1920.

« Monsieur le Président,

« *Nemausa* organise pour le dimanche 13 juin une fête d'art et de plein air, sous l'invocation symbolique de l'amandier de la Fontaine.

« Le comité de *Nemausa* compte un académicien honoraire : l'écrivain Batisto Bonnet, et quatre académiciens : MM. Reinaud, secrétaire perpétuel, Max Raphel,

Henri Bauquier et votre serviteur. Je souligne volontiers cette particularité qui révèle les tendances de *Nemausa* et la qualité de son effort.

« La fête de dimanche prochain s'ouvre par un concours de poésie bilingue consacré à la gloire de notre lumière et de notre sol. Des prix nous sont venus du Président de la République, du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, de la Municipalité, de M. le sénateur Doumergue et de notabilités locales. Mais il vous apparaîtra, comme il nous apparaît à nous-mêmes, qu'en pareille circonstance c'est à un prix de l'Académie que pense premièrement le public. *Nemausa* a le devoir de le solliciter.

« J'ai l'honneur de vous demander ce prix attendu de tous et j'ai fermement confiance en l'assentiment de vos confrères.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, avec nos remerciements, nos meilleurs hommages.

« ELOY VINCENT,
« de l'Académie de Nîmes,
« Président de *Nemausa*. »

Un prix de 50 francs est attribué à la Société « La *Nemausa* » pour le concours de poésie bilingue, à l'occasion de la fête de l'Amandier, organisée à la Fontaine, pour le dimanche 13 juin.

Il est décidé en fin de séance que le siège social, dont l'accès sera toujours possible aux membres de l'Académie, sera notamment ouvert chaque vendredi de 4 à 7 heures du soir. —

D'autre part, notification est donnée de la vacance du siège occupé par M. Riboulet.

Séance du 14 juin 1920

Présents : MM. Trial, *président* ; Fabre, Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, Maurice Reynaud, Coste, Cabanès, Portal, Mazel, Terrin, de Villeperdrix, Delon, Grief, Costier, Romieu, membres résidants ; E. Reinaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Excusés : MM. Giran et Bauquier.

M. le *secrétaire*, en s'excusant de ne l'avoir pas fait à la précédente séance, lit la lettre de notre confrère M. Romieu, directeur de la Société Nimoise d'électricité, du 27 mai 1920 .

« 27 mai 1920 »

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous informer que sur la demande de M. Max Raphel, architecte, je donne les instructions nécessaires pour que le courant électrique soit mis d'urgence à la disposition de l'Académie de Nimes, dans les locaux que cette Société doit occuper très prochainement au 2^me étage de l'immeuble dont elle est propriétaire, 16, rue Dorée, à Nimes ».

« Je suis heureux en même temps de vous faire connaître que l'énergie électrique sera mise à la disposition de

l'Académie de Nîmes à des conditions exceptionnelles comportant une réduction de 50 % sur le tarif normal de 0 fr. 10, ce qui ramènera à 0 fr. 05 le prix de l'Hectowatt-heure. »

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués et dévoués. »

« G. Romieu ».

M. le Président adresse à M. *Romieu*, les remerciements de la Compagnie.

Sur la question du concierge de l'Académie et du local du 1^{er} étage, il est décidé que le bail sera renouvelé pour un an, par écrit, aux conditions anciennes et que par suite de l'impossibilité où l'on se trouve de donner les deux pièces nécessaires au concierge, la locataire du 1^{er} étage se chargera pendant la durée du bail de faire exécuter au siège social, les travaux d'entretien et de nettoyage. à partir du 1^{er} juillet et d'établir et de transmettre les bulletins de convocation à partir du 1^{er} octobre 1920 ; M^{me} *Challier* aura aussi la garde des clefs qui seront mises à la disposition des membres.

M. *Bosc*, vice-président, représentera cette année l'Académie à la Commission du Legs Boucher de Crévecœur de Perthes.

M. *Margier*, donne lecture de la note suivante qui lui a été remise par M. *Giran* chargé de compléter les souscriptions commencées par M. le chanoine *Bonnefoi*.

« Dans une séance de l'Automne dernier, après une communication de notre excellent confrère M. le Chanoine *Bonnefoi*, nous informant qu'à la suite de démarches heureuses faites auprès de ses amis, il avait réuni la somme nécessaire pour doter l'Académie du petit hôtel qui nous abritera désormais, je reçus mandat de visiter ceux de nos confrères que n'avait pas vus M. *Bonnefoi* et de les prier de s'associer à l'œuvre qui avait été si heureusement menée à bonne fin.

J'ai le devoir et la satisfaction de vous faire connaître que mes démarches ont, à leur tour, reçu l'accueil le plus sympathique et que dans un sentiment précieux de solidarité confraternelle, tous nos collègues ont tenu à offrir leur contribution et, si j'ose ainsi dire, apporter une pierre à la demeure charmante que notre ami M. Raphel a si confortablement aménagée.

Une fois de plus s'est manifestée l'union sacrée ! Qu'elle reste le symbole vivant de notre Compagnie et que de cet immeuble que nous venons d'inaugurer s'écarte à jamais tout conflit qui divise ; que ses murs ne retentissent uniquement que du bruit de nos débats dont le souci des belles lettres, le culte des beaux arts, l'étude des sciences seront les thèmes passionnants et bienfaisants à la fois.

Je suis sûr d'être l'interprète de l'Académie toute entière en adressant ses remerciements à tous nos confrères et particulièrement à M. le chanoine Bonnefoi.

M. le *Président* rend compte des fêtes de l'Amandier qui furent très brillantes : il a assisté à celle du matin dans le cadre admirable du Temple de Diane, il fait éloge des discours prononcés par M. *Eloy-Vincent*, président du comité et par M. *Batisto Bonnet*, ce dernier discours en dialecte languedocien ; il a écouté avec plaisir et intérêt les pièces du concours poétique lues par leurs auteurs et a rapporté de la Fontaine une impression aussi vive qu'agréable.

L'Académie charge le *secrétaire perpétuel* de lire à la prochaine séance quelques-uns des poèmes primés.

Elle décide enfin qu'il y a lieu de procéder à une nomination de membre résidant à la suite du décès de M. *Riboulet*, que les propositions de candidature seront reçues au cours de la présente séance, pour le registre être clos le même jour et que l'élection aura lieu à la séance du 12 juillet.

Deux candidatures de Membres correspondants sont aussi inscrites sur le registre.

Passant aux lectures, l'Académie entend le travail de M. le *chanoine Durand* sur : un évêque correspondant de Séguier. Ce prélat, c'est M. de Saint Simon de Sandri-court, le dernier évêque d'Agde, parent de l'immortel auteur des « Mémoires » et du fondateur de la secte saint-simonienne. Quelques années après son arrivée dans son petit diocèse, des questions d'érudition et de géologie le mirent en rapport avec notre illustre Segulier. Il s'en suivit une amitié des plus cordiales et une longue correspondance qui nous montre chez l'antiquaire nimois une exquise bonté, une généreuse libéralité toujours prête à communiquer les trésors de ses connaissances, une amabilité toujours attentive à rendre service et à faire plaisir.

Dans ses lettres M. de Saint-Simon, d'une misérable santé comme Séguier, se révèle comme un esprit avide de science : il découvre les volcans éteints de la montagne d'Agde et des environs, il s'intéresse aux questions d'archéologie, d'astronomie, d'histoire naturelle et les discute avec compétence, il plaide en faveur du Pont du Gard et de la Maison Carrée auprès des Etats du Languedoc, il fait défricher de grands terrains incultes et y plante la vigne pour fournir du travail aux ouvriers. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres l'admet comme membre associé. La Constituante supprime son siège. Fidèle à son devoir d'évêque, il est forcé de quitter son diocèse, se réfugie à Paris ; il y fut arrêté, incarcéré, jugé et guillotiné. Il cueillit la palme du martyr, le 26 juillet 1794.

Ensuite, M. *Mazel* présente à l'académie des notes et fantaisies étymologiques. Il passe en revue un certain nombre de mots. Concierge, vient-il de Comte du Cierge ou de Conserius (garde) ? Camouflet, de Calami flatus ? Catimini, de catus minet ? Brouillamini, de bol d'Arménie ? Aliboron est-il dérivé d'Hellébore ? Bicetre de Vinchester ? Montjoie St-Denis de Mons Jovis ou de mont de la

joie ? Baïonnette, de Bayonne ou de baillon dont on couvre la bouche du fusil ? Cerf-volant, de serpent volant ? Parpaillon, de papillon ? Coquin, de coqus, parasite, maître-coq ? Epinard, d'épine, graine épineuse, calice épineux ? Pour tous ces mots. M. Mazel a recherché les diverses étymologies possibles et disserte ainsi sur la création et la transformation des langues.

Séance du 28 juin 1920

Présents : MM. Trial, Delamare, Lavergne, Jouve, chanoine Bonnefoi, Raphel, Bosc, Peyron, Margier, Kahn, Maurice Reynaud, Roux. Coste, de Vallavieille, Cabanès, Giran, Portal, de Villeperdrix, Greif, Espérandieu, Costier, chanoine Brunel, membres résidants, Bondurand, membre honoraire, E. Reinaud, secrétaire perpétuel.

Excusé : M. Puech.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. *Raphel* lit la pièce en dialecte languedocien-provençal de Antoine Berthier, de Beaucaire, qui a obtenu un 1^{er} prix au concours de Nemausa. M. le *secrétaire perpétuel*, lit ensuite les 3 poèmes qui ont eu les 3 premiers prix en langue française, sur le même sujet, l'Amandier ; ils ont pour auteurs, M. le capitaine Dubled, Messieurs Rieunier et Carayon.

Passant à l'ordre du jour, l'Académie entend la lecture, par laquelle M. Cabanès relate un épisode du combat pour la vie chez le Scarabée sacré, (*Scarabæus* ou *Ateuchus Sacer*), d'après le récit de H. Fabre, et en commentant ce récit.

Il fait d'abord remarquer que l'espèce linnéenne, de couleur noire, uniforme, n'est pas le vrai Scarabée sacré des anciens Egyptiens qui est d'une belle couleur vert doré et non noir. (*Scarabæus* ou *Ateuchus Ægyptiorum* Latreille. Celui-ci est d'ailleurs représenté sur les monu-

ments d'Égypte et même sur les tombeaux numides, avec sa couleur naturelle.

Il présente son héros, ainsi qu'une série de ses congénères.

Puis il montre comment s'exerce en pleine nature le combat pour la vie. Il fait ressortir le caractère implacable, fatal, amoral, de cette lutte chez les êtres qui la livrent. Là, plus de Droit, de Justice, et encore moins de Charité au sens où nous les entendons, nous Civilisés.

Place au plus fort, au mieux armé, au mieux doué, au plus rusé, au plus habile. Le besoin impérieux d'assouvir sa faim domine tout et s'exerce par tous les moyens.

Il met en opposition le but final de la lutte chez l'être sauvage qui est : il faut vivre, avec l'épouvantable paradoxe trop souvent invoqué aujourd'hui chez les hommes : « Il faut vivre sa vie, il faut jouir. »

Puis il fait le tableau de ce que serait une société humaine, une société civilisée, si par impossible, elle retournait à l'état de nature. Il pense que le recul actuel n'est que temporaire, car le progrès va par à-coups, qu'il faut avoir une foi invincible dans les progrès moraux de l'humanité, malgré les temps d'arrêt et même les reculs qu'ils subissent.

Entre mille moyens divers, il voit l'accentuation de ces progrès dans une place plus large faite à l'instruction rationnelle et à l'éducation par les programmes universitaires jusqu'ici trop encyclopédiques, qui, ne faisant appel qu'à la mémoire, ne peuvent former ni des esprits bien meublés ni des cœurs suffisamment éduqués.

La séance se termine par la lecture de deux sonnets espagnols de M. *Emile Granier*, membre non résidant : *Amour Espagnol*, (soir d'été et aux Arènes).

L'ordre du jour sera continué à la prochaine séance.

Séance du 12 juillet 1920.

Présents : MM. Bosc, *vice-président*, Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, chanoine Durand, Peyron, Margier, Roux, Cabanès, Giran, de Villeperdrix, Bauquier, Delon, Greif, Espérandieu, Romieu, E. Reinaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Trial s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Roux Albert, correspondant, communique à l'Académie une nouvelle poésie.

M. Raoul Stoupan, dont une œuvre précédente a été l'objet d'un rapport de M. Eloy Vincent, annonce la mise en souscription d'un nouveau roman poème, illustré par Thomas et Savanier : les Dieux de la Fontaine.

M. Espérandieu, offre à ses confrères, deux catalogues des musées archéologiques de Nîmes ; 1° Cabinet des médailles : monnaies dites consulaires ; 2° Sculptures antiques : musée de la Maison Carrée.

M. Jouve, au nom de la Commission des Présidents expose les titres que les parrains de la candidature de M. de Loye ont fait valoir en sa faveur : fils du bibliothécaire du musée Calvet, sorti de l'école des Chartes, avec le n° 1, élève de l'École de Rome et d'Athènes, archéologue et archiviste M. de Loye s'est marié à Nîmes où il est actuellement conservateur de la bibliothèque ; il possède une collection intéressante d'armes du moyen âge, de débris antiques de Rome, de reliures anciennes et d'objets d'art.

Le scrutin donne à M. de Loye l'unanimité des 19 suffrages exprimés.

M. Jouve, présente ensuite le rapport sur la candidature, comme membres correspondants, de MM. Auphan et Loiret. M. Auphan, avocat, dont les plaidoiries revêtent une forme nettement littéraire et qui vient de publier des contes et récits sous ce titre *le Gave et l'aven* ; détail non académique mais qui mérite d'être relevé ; il est père d'une famille de 10 enfants. M. Loiret, ingénieur en chef des Mines, chargé du bassin houillier de Bessèges, professeur à l'École des Mines, est un conférencier très documenté.

Par deux scrutins séparés, ils obtiennent l'un et l'autre, 19 voix.

En conséquence M. de Loye est nommé *membre résident*, MM. Auphan et Loiret, *membres correspondants*.

M. le chanoine Bonnefoi a écrit à M. Baudrillard, au sujet de la délibération de l'Académie française du 2 octobre 1692 ordonnant que les députés de l'Académie de Nîmes venant à Paris, siègeraient au bout de la table et seraient reçus avec tous les honneurs. M. Baudrillard, ayant consulté M. Fr. Masson, et son livre sur l'Académie a confirmé la décision ci-dessus, mais il a ajouté qu'il n'en avait été fait qu'une seule application ; en 1778 à semblable demande il a été répondu que depuis 85 ans il n'avait plus été parlé de Nîmes et que la décision devait être considérée comme caduque.

On passe aux lectures. M. Cabanès, parle des insectes utilisés comme nourriture par l'homme dans tous les temps et dans tous les pays. Il présente la plupart d'entre eux, en y joignant quelques Arachnides et Myriopodes : sauterelles d'espèces diverses, coléoptères des plus variés et à différents états de développement, chenilles, papillons, abeilles, et jusqu'à des punaises d'eau et leurs œufs.

Il montre que si, en général, l'homme consomme l'in-

secte par nécessité, il le fait parfois aussi par goût et par gourmandise. L'entomophagie paraît aussi ancienne que l'humanité. En temps de disette, même chez les anciens grecs si affinés, l'insecte a été bien des fois la « pomme de terre » de populations entières. Il explique en terminant, que, très fréquemment, nous sommes entomophages sans le savoir quand nous mangeons lentilles, pois, fèves, haricots, cerises, et même notre pain quotidien. Si cela n'engraisse pas ainsi qu'on le prétend, nous ne paraissions pas en souffrir non plus.

Dans une deuxième communication ; « Une fantaisie botanique, ou de l'honnêteté dans les récits, » il donne lecture, en la commentant, d'une prétendue visite au fameux « Chemin des Dames, » publié l'année dernière par un journal parisien.

L'auteur, qui a vraisemblablement écrit son article sous l'ombrage d'un jardin de la capitale, nous raconte qu'en quelques mois, un arbre mort s'est recouvert de lierre jusqu'au sommet ; que des plantes sauvages comme la Reine-marguerite, le Yucca blanc, les Accacias, des Pélargoniums de toutes sortes (tous exotiques d'ailleurs), recouvrent les champs de carnage ; Il en dit bien d'autres encore !

La sincérité et la véracité ne cesseront jamais d'être les premières qualités exigées du narrateur.

Après cette séance l'Académie, entrera en vacances et reprendra ses travaux, le lundi 18 octobre.

Séance du 18 octobre 1920.

Présents : MM. Trial, *Président*, Fabre, Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Margier. Kahn, Maurice Reynaud, de Vallavieille, Eloy Vincent, Giran, Mazel, de Villeperdrix, Bauquier, Greif, Espérandieu, membres résidants ; Bondurand, membre honoraire ; Emile Reinaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont excusés à la séance de ce soir, MM. Puech et Romieu.

Le *secrétaire perpétuel*, lit deux lettres de M. le Ministre de l'Instruction publique sur l'inventaire des monuments historiques et sur la réunion en mars 1921 des sociétés savantes.

Le programme des sujets proposés est déposé, en un certain nombre d'exemplaires, sur le bureau de l'Académie.

Une autre lettre demandant des renseignements sur l'Evêque Séguier, est renvoyée à M. Bondurand qui sera prié de répondre.

Enfin, le secrétaire lit les réponses de MM. Auphan et Loiret, élus membres correspondants à la dernière séance de juillet.

« 17 juillet 1920.

« Mon cher confrère,

« Je suis très honoré et profondément touché de la distinction dont veut bien me revêtir l'Académie de Nîmes.

« Elle s'est montrée très indulgente en me choisissant au milieu de tant d'autres plus méritants.

« Ce choix m'est d'autant plus agréable que je trouverai dans votre Compagnie de vieux amis et d'éminents et excellents confrères tels que vous.

« Collaborateurs sur le terrain de la reconnaissance Nationale, nous le deviendrons dans les travaux de l'esprit.

« Je suis particulièrement heureux que les circonstances aient placé mon affiliation pendant votre secrétariat perpétuel.

« Veuillez être auprès des membres de l'Académie l'interprète éloquent de ma déférente gratitude et croire à mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués. »

• « F. Auphan »

« 31 juillet 1920.

« Monsieur

« Je reçois votre lettre du 15 juillet me faisant connaître que l'Académie de Nîmes m'a élu, dans sa séance du 12 juillet, membre correspondant. En vous accusant réception de votre lettre, je vous prie d'être mon interprète auprès de l'Académie pour lui en adresser tous mes remerciements.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués. »

« Loiret »

M. le Président, expose que sur l'initiative de l'un de nos membres honoraires, M. *Benoit Germain*, il a organisé une heure musicale, pendant laquelle se fera entendre un pupille de l'Académie, M. Meynard, violoniste d'avenir ; le concert aura lieu chez lui, le mardi 19 ; il invite tous les membres de l'Académie à venir l'entendre à 8 h. 1/2.

M. le Président, rappelle d'autre part plusieurs événements heureux qui intéressent un membre de la Compagnie ; le 30 août il a béni le mariage de la nièce de M. *Reinaud* et baptisé les 8^e et 9^e petits enfants de notre confrère, lequel est félicité par la Compagnie. M. le *Président Trial* a oublié d'ajouter que lui aussi, avait eu le bonheur de marier sa plus jeune fille, infirmière-major pendant la guerre, avec un docteur de la région du nord.

Passant aux lectures, l'Académie écoute la scène des tableaux de la salle des séances.

M. *Bondurand* rappelle en quelles circonstances entrèrent à l'Académie les portraits de nos devanciers ornant la salle de nos réunions. Puis il évoque l'offre généreuse de M. Doze en 1883, et la lutte de désintéressement entre l'Académie et lui, lutte à l'honneur de l'un et de l'autre, mais qui empêcha la réalisation de portraits dont la possession nous serait aujourd'hui très précieuse.

M. Raphel, directeur de l'Ecole Antique de Nîmes, fait connaître à l'Académie le but, l'esprit et la constitution de cette école déjà dotée de subventions par la ville et par le Conseil général.

« Après lui, M. Eloy-Vincent donne lecture du rapport récapitulatif de la session qui a eu lieu en septembre ; il analyse les conférences qui ont été faites et décrit brièvement la personnalité oratoire des conférenciers ; MM.

Henry Bauquier, adjoint au maire, l'un des plus ardents promoteurs de l'œuvre ; Raphel, architecte et artiste humoriste ; Espérandieu, archéologue du plus grand

mérite ; Bondurand, le plus érudit des archivistes ; Georges Maurin, à la langue aisée et éloquente ; de Loye et Bret, numismates distingués ; enfin Mlle Mazauric, qui a fait avec talent la synthèse de l'œuvre paternelle. En terminant, le dévoué secrétaire de l'Ecole Antique exprime sa confiance dans l'avenir de l'œuvre entreprise, constate le succès obtenu dès les premiers pas et prévoit l'extension de cette forme d'enseignement féconde en résultats heureux pour Nîmes, ville unique en tant que riche centre d'attachantes études archéologiques ».

La prochaine séance qui aurait du avoir lieu le 1^{er} novembre, est renvoyée au 8 ; La séance suivante se tiendra le 15 novembre.

La séance est levée.

Séance du 8 novembre 1920.

Présents : MM. Trial, *président*, Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi, Puech, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Margier, Eloy-Vincent, Giran, Mazel, de Villeperdrix, Greif, Costier, chanoine Brunel, de Loye, Maurice Reynaud.

Excusés : MM. Reinaud, Bauquier, Coulon, Kahn.

En l'absence de M. le secrétaire perpétuel M. le docteur Reynaud fait fonction de secrétaire pendant cette séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le *Président*, prend la parole pour demander à la Compagnie de vouloir bien lui indiquer à quel usage il conviendrait d'affecter un don que l'on se propose de faire.

On discute ensuite le choix du jour des séances pendant la période d'hiver. Le vendredi est adopté comme étant le jour ralliant le plus de suffrages. Les réunions auront donc lieu dorénavant le vendredi à 5 heures.

Le *Président* procède ensuite à la réception de M. de Loye, conservateur de la bibliothèque de Nîmes et lui adresse quelques mots de bienvenue. Ses nombreux titres littéraires le désignent tout particulièrement à faire partie de l'assemblée.

M. de Loye répond en ces termes :

« Le monde est en marche — Messieurs — Les temps sont révolus, voici que se démocratise votre noble Com-

pagnie elle-même en accueillant dans son sein un humble tailleur de pierres, au milieu de tant d'architectes, un modeste tâcheron. Un archiviste-paléographe est-il en effet autre chose ?

« Vous avez tous vu sur les admirables monuments qui sont l'orgueil et l'enseignement de notre pays, ces pierres où sont gravées des signes bizarres, variés à l'infini que nous appelons *marques de Tâcherons*, humbles signatures de plus humbles ouvriers. — Sur le chantier immense les pierres s'alignaient innombrables, et chacun, au jour de paye, présentait au maître de l'œuvre les pierres qui portaient son signe.

« Peut-être souhaitait-il aussi, ce pauvre artisan anonyme, que quelque chose de lui demeurât dans l'admirable édifice qu'il puisse, vieillard courbé par le travail, montrer à ses enfants, à ses petits enfants, qui témoignât de sa contribution à la grande œuvre :

« Vois-tu, disait-il, là-haut à l'angle, près de la colonnette cet A surmonté d'une croix, et bien ! c'est moi qui ai taillé cette pierre lorsque j'avais 15 ans ». Et une grande émotion s'emparait de lui à ce souvenir. Lui, la connaissait la pierre, mais personne ne le saurait après lui, ses enfants l'oublieraient et cependant une fierté naïve remplissait son cœur.

« Et bien ! Messieurs, que faisons-nous, nous autres paléographes, si non tailler des pierres pour l'édifice historique dont vous êtes les savants architectes ?

« Il est vrai que, comme au Moyen-Age, quelques-uns de ces tailleurs de pierre se sont élevés au rang d'architectes, sont devenus maîtres de pierre, mais ce n'est certes pas mon cas. Il y a bien longtemps que je ne taille plus de pierre et je n'en taillai guère. Sur le chantier mon salaire serait bien mince. Tout au plus puis-je m'intituler *prospecteur de carrière* et me flatter d'avoir dit aux architectes : cherchez là, vous trouverez de belle et bonne pierre.

« Et maintenant, voici que par la grâce de plusieurs d'entre-vous je me trouve à la Bibliothèque transformé en *sourcier*. Je n'ai ni baguette, ni chapeau pointu et ne suis malheureusement pas sorcier, mais à tous ceux qui me font l'honneur de me venir consulter, je voudrais dire : « Fouillez là et vous trouverez une source abondante et pure de documents, de renseignements utiles. »

« Mais je n'ai à cela aucun mérite, puisque c'est le plus élémentaire de mes devoirs professionnels et comme les *sourciers* je suis quelquefois embarrassé.

« J'en suis réduit à me demander, Messieurs, si vous n'avez pas voulu honorer chez un étranger l'amour passionné de votre antique cité, de ses monuments, de son histoire, de son terroir, l'emprise victorieuse qu'elle exerce sur tous ceux qui savent voir. Dans ce cas, Messieurs, votre choix ne se serait point égaré.

« Mais quel mérite a-t-on, je vous le demande, à se laisser conquérir, à aimer une ville qui vous accueille comme vous savez le faire et s'ingénie à forger d'aimables, de douces, de trop flatteuses chaînes pour vous y retenir.

« Ce n'était point assez de m'avoir appelé à la direction de votre riche bibliothèque, vous avez voulu encore m'attacher à votre docte Compagnie. Le bon crocodile de Nîmes n'a qu'une chaîne pour le lier à la palme d'Actium, vous avez voulu que j'en aie deux. Précaution aussi précieuse pour moi que superflue. Je me sens tellement chez moi dans ce pays.

« Votre poète a dit que le Nimois était à demi-romain, qu'aurait-il dit de moi ?

« Je dois avouer, en effet, Messieurs, que la Providence me fut, sous ce rapport, étrangement débonnaire : Après m'avoir fait naître à Avignon l'*altera Roma*, elle m'a fait vivre cinq ans sur les bords du Tibre et voici qu'elle me fixe enfin dans la cité la plus romaine de la Gaule et m'a fait ainsi, si l'on peut dire, citoyen des trois Romes.

« Mais Nîmes a pour nous retenir un charme que ne possède pas les autres, le charme des charmes, plus pressant peut-être que ses monuments, vous avez nommé sa Fontaine.

« Vous figurez-vous, Messieurs, les premiers hommes qui vinrent dans ce pays, découvrant tout à coup au pied du rocher abrupt le gouffre bleu de la source !...

« Ah ! pour une fois, Messieurs, on peut affirmer une chose en préhistoire, c'est que ces hommes là n'allèrent pas plus loin. Ils se fixèrent là et si tous ceux qui passèrent ne s'arrêtèrent pas aussi c'est qu'on ne le leur permit point ; et Nîmes était, Nîmes est aussi ancien que l'homme dans ces régions. Nîmes c'est sa source. L'impression, si profonde soit-elle, qu'elle nous produit ne peut nous donner qu'une bien faible idée de celle que devaient ressentir ces hommes qui vivaient tellement plus près de la nature que nous pouvons à peine l'imaginer.

« Ah ! les sources, Messieurs, qui dira comme il convient le sortilège des sources. Je le sens, mais je me trouve impuissant à l'exprimer. Pour les anciens, un Dieu habitait les sources, pour nous Dieu se manifeste dans les sources. Rien ne donne mieux, en effet, l'impression d'une création continue, d'un miracle permanent. Le rocher se dresse âpre et désolé, brûlé par le soleil, tel le rocher de Aaron dans le désert. De ses flancs desséchés la source jaillit fraîche et limpide ; les prairies et les fleurs naissent sur ses pas. Là tout est mort et désolation, ici tout est vie, tout est joie.

« Comment ne pas peupler de divinités ces antres miraculeux ? Comment ne pas y magnifier Dieu dans ses œuvres.

« Toutes ces divinités furent des divinités bienfaisantes puisqu'elles répandaient autour d'elles la vie, la joie de vivre. De là à en faire des divinités de vie et de santé il

n'y avait qu'un pas, d'autant plus facile à franchir que beaucoup possédaient réellement des effets curatifs merveilleux. Tous les dieux de source furent des dieux *sanitaires*, si j'ose employer ce mot qui sonne mal dans un pareil sujet. Encore aujourd'hui — rappelez vos souvenirs — il n'est pas dans la campagne de vieille source à laquelle on n'attribue quelque vertu curative. C'est pourquoi elles furent souvent représentées sous la forme du serpent qui fut de toute antiquité, pour des motifs que vous connaissez et qu'il serait trop long de rappeler ici, comme le dieu sanitaire par excellence.

« J'avais juré de ne point vous parler de numismatique. Serment d'ivrogne, direz-vous, puisque jè vous demande la permission de décrire une petite monnaie de Nîmes qui illustre d'une façon singulièrement opportune ce que je viens de vous dire.

« Sur un rare petit bronze colonial autonome de Nîmes dont notre cabinet de médailles ne possède qu'un mauvais spécimen, mais dont j'ai quelques bons exemplaires, on voit une femme debout, appuyée à une colonne, faisant une libation avec une patère, sur deux serpents qui se dressent à ses pieds. Ce n'est plus la banale représentation de la santé ou d'Hygiée sacrifiant au serpent que nous trouvons si souvent sur les monnaies romaines. D'abord il y en a deux, tandis que d'ordinaire il n'y en a qu'un seul. Mais ils ont, en outre, une particularité qui avait échappé, je crois, jusqu'ici aux numismates. Ils présentent de chaque côté de leur tête, un renflement caractéristique.

« Et bien, Messieurs, ne devinez-vous pas là les fameux serpents à tête de béliers, l'esprit de vie par excellence, divinités si connues en Gaule.

« S'il en est ainsi tout s'éclaire ; nous avons devant nous la jeune colonie romaine sacrifiant à la divinité gauloise, à la divinité de notre source, s'assimilant ainsi les dieux indigènes avec cette sagesse habile qui fit la force de l'expansion coloniale de l'Empire.

« Et le temple exquis qui s'élève sur ses bords ne serait-il pas consacré à ces divinités de la source, que Hadrien, le plus oriental peut-être des empereurs romains, aurait insensiblement transformées en *Isis* et *Sérapis*, les deux serpents à tête humaine, les dieux de la santé, qui ne sont autres sans doute que nos deux serpents gaulois à tête de bélier.

« Si, comme nos ancêtres, nous ne venons plus, Messieurs, laver nos yeux et nos plaies à l'eau vive qui sort du divin rocher, si nous ne jetons plus en ex-voto de reconnaissance des pieds de sangliers dans son gouffre insondable et mystérieux, elle n'en demeure pas moins la grande guérisseuse, la grande consolatrice, cette source qui fut tant priée.

« Qui de nous dans les heures sombres, dans les minutes amères, n'est venu auprès du bassin sacré demander à son mystère, à son charme, un peu de calme et de sérénité.

« Son miroir est d'un bleu si profond, si changeant, sur lequel s'effeuillent les pétales blancs de l'amandier d'amour ; son gazouillement est si doux ; les longues herbes aux verts inexprimables, ondulent comme de grands serpents, si mollement. La double rotundité de son sein palpite à peine. La grande muraille des pins sombres nous défend de regarder au delà ; du gouffre glauque de l'oubli, des souvenirs remontent que l'on croyait abolis. Ils se balancent à sa surface avec les pétales blancs qui semblent par leurs capricieuses et lentes courbes ne quitter qu'à regret ce séjour enchanté.

« Comment ne pas s'attacher, Messieurs, à une ville qui renferme, dans ses murs mêmes, de semblables merveilles. Mais il y a plus et mieux.

« Après la nature, les hommes.

« Si votre source charme et retient, il est une autre chose qui vous paraît à vous toute naturelle, qui va vous

faire sourire et qui cependant remplit d'étonnement l'étranger et force son admiration, le captive, *c'est l'amour du Nimois pour le Mazet.*

« C'est un sentiment plus profond et plus grand qu'on ne le suppose d'ordinaire et qui mérite de nous arrêter un instant. Vous verrez bientôt qu'il n'est pas aussi étranger à notre sujet qu'on pourrait le supposer.

« Si du sommet de la Tour Magne, on jette un regard sur la garrigue Nimoise, on ne voit à perte de vue que de minuscules enclos de pierre sèche, avec leur petite maison qui émerge du tendre chatolement des oliviers.

« Tout bon Nimois a son mazet, quand il n'en a pas deux ou trois. J'ai pas mal couru le monde et je n'ai jamais rencontré cela au même degré. Et comme il l'aime son mazet ; plus il est humble, plus il l'aime. Pourquoi l'aime-t-il de la sorte ? Pour deux raisons profondes dont souvent il ne se rend pas compte.

« Il aime son mazet parce que le Nimois est un romain ou un volque, parce qu'il l'a conquis autrefois sur le désert, parce qu'il lui coûte un travail opiniâtre et incessant.

« S'il est romain, il descend de ces colons auxquels l'empire partagea le terroir de Nîmes, qui eurent chacun leur champ et leur petite maison. Sans doute ce ne fut point la garrigue stérile et âpre qu'on leur partagea de la sorte, mais bien la grasse plaine du Vistre. La féodalité arriva, avec ses grandes propriétés, qui s'empara de tout ce qui était bon. Le Nimois, qui ne pouvait vivre sans son petit enclos, se réfugia dans la garrigue où personne ne viendrait convoiter ses pierrailles : les premiers prirent les meilleures places, les plus proches, là où il y avait encore un peu de terre, les autres furent plus loin, jusqu'à Barutel, jusqu'à Vacqueyrolles, et alors commença le travail surprenant, opiniâtre, acharné, qui dura des générations, et dure encore pour transformer le désert en un immense jardin.

« Les pierres recouvrent le sol, laissant à peine entre elles sortir quelques herbes rares et desséchées. On les enterre une à une, on les entasse tout autour du champ tant aimé et leur amoncellement en formera la clôture, souvent plus large que le morceau de terre que l'on aura conquis. Chaque génération ajoutera sa pierre à l'immense clapier et un peu de terre finit par émerger ; les pierres les plus larges ont été mises de côté et voici que la capitelle s'élève avec ses lauzes en encorbellement, construction aussi vieille que le monde. Elle abritera le travailleur et ses outils de l'ardeur du soleil et de la pluie d'orage. »

« Ah ! que je les aime ces vieilles capitelles des mazets les plus humbles, les plus lointains, des mazets déshérités, des mazets aujourd'hui abandonnés. Elles disparaissent petit à petit, non d'elles-mêmes, elles seraient éternelles si le vandalisme de quelques gens, que je renie comme Nimois, ne prenait un abominable plaisir à les détruire pierre par pierre. »

« Il est sur les confins de Vacquerolles un de ces vieux mazets abandonnés qui dans son enclos croulant n'en compte pas moins de cinq, construites avec un art et une patience admirables représentant tous les systèmes de voûtes que permettent les matériaux, avec des bancs, des lits de repos, des cheminées, tout cela au cœur même de l'immense clapier. »

« Pendant 10 ans avec mes enfants nous avons réparé, consolidé, entretenu ces choses vénérables, avec le respect qu'elles méritent, car après chaque grande fête nous étions sûrs d'y trouver quelque inepte destruction. Mes enfants en pleuraient, mais ne se décourageaient pas et en quelques jours le mal était réparé. Après deux ans d'absence, je n'ose plus y retourner, je suis sûr de ne plus retrouver qu'un monceau de ruines irréparables.

« Que ne peut-on transporter ces choses au Musée du vieux Nîmes !

« La patience fera un autre miracle. L'impossible tente le mazetier. Si le mot n'est pas français, il est encore

moins nimois. Après l'utilité l'agrément. Il veut que ce sol aride se couvre de fleurs. Il sème, il plante, il arrose. Oui, il arrose. Toute l'eau du ciel est captée avec une ingéniosité déconcertante et si elle manque, eh bien ! pendant des heures il portera de l'eau sur ses épaules pour que le soleil ne brûle pas ses fleurs. »

« Quel enseignement, Messieurs, que cette persévérance, cette opiniâtreté qui s'exacerbe devant la difficulté, qui l'aime, qui la cherche. »

« Comment s'étonner que le Nimois aime son mazet puisque c'est sa chose, puisqu'il l'a créé pour ainsi dire de rien par le travail de générations successives. Plus une chose nous a coûté de peine plus on l'aime. »

« Et de ce plateau des garrigues dont le travail des hommes est parvenu à faire un jardin verdoyant, comme un symbole, comme une récompense elle jaillit notre source limpide et fraîche, semblable à la vérité, à la lumière qui naît d'un travail assidu, sereine et bienfaisante. Mais, si traversant la garrigue, après les molles plaines où le Gardon d'Estelle et Némorin serpente entre ses allées de frêles peupliers, où le Vidourle creuse son lit dans le rocher, nous arrivons aux premiers contreforts des Cévennes qui moutonnent comme un troupeau géant descendant des sommets, bientôt les vallées se retrécissent, les pentes se dressent abruptes, et le miracle de la garrigue se renouvelle, nous sommes ici en plein pays Volque. Les pentes sont si roides que toute culture semble impossible — Erreur — des murs s'élèvent formant jusqu'au sommet comme un colossal escalier, les marches en sont si étroites, si rapprochées quelque fois, qu'il n'y a place que pour une rangée de mûriers, une treille de vigne, qu'importe, la montagne est vaincue, les traversiers, les bancels verdoient et se couvrent de fruits. Inlassable, le Cévenol monte à son champ par d'interminables escaliers, souvent formés seulement par quelques pierres en saillie, pliant sous le poids de fardeaux énormes.

« Sans doute on trouve de ces murs dans d'autres pays de montagne, mais nulle part ils ne sont aussi rapprochés, nulle part on n'a utilisé des pentes semblables. »

« De ces mazets, de ces clapiers, de ces bancels, de cette lutte contre une nature inclémente, contre un climat ingrat, de ces luttes incessantes le Nimois est comme le produit, l'aboutissement naturel, la résultante, si l'on peut ainsi dire. »

« La race intrépide qui a su dompter la nature, vaincre toutes les difficultés, c'est la vôtre, Messieurs. Cette race admirable est capable des plus grandes choses, et elle l'a bien montré, il n'est pas de gloires si hautes auxquelles elle ne puisse atteindre. »

Procédant ensuite à l'éloge de son prédécesseur, M. Riboulet, *M. de Loye* fixe à grands traits le caractère de cet homme de bien dans toute l'acception du mot. Il nous le dépeint ensuite sous un aspect peut-être moins connu et fait ressortir en lui l'humaniste.

Mlle Riboulet, sa sœur, vient d'offrir à la ville de Nîmes, une magnifique bibliothèque composée de 12 à 14.000 volumes, à la condition de remettre les doubles emplois à notre Académie et les ouvrages de théologie au grand séminaire.

En somme conclut, *M. de Loye*, Riboulet est un merveilleux exemple de la puissance de volonté et de travail de votre race, de la bienfaisante influence des humanités, de l'heureuse harmonie qu'engendre l'universalité des connaissances.

Passant aux lectures, *M. Elie Peyron* essaie de définir la personnalité historique, qui vient de descendre dans la tombe et qui avait été l'impératrice Eugénie.

Il la montre au lendemain de la bataille de Sadowa, jouant un rôle actif dans la direction de la diplomatie française et contre-carrant la politique de l'Empereur Napoléon III.

Après avoir dit quelques mots du 4 septembre et cité les mémoires du comte de Reiset, à propos de la fuite de l'impératrice, il essaie de débrouiller l'écheveau des négociations qui se déroulèrent en septembre et octobre 1870.

Modifiant certaines appréciations qu'il a formulées dans ses travaux personnels à la suite de la lecture de : « Souvenirs sur l'impératrice Eugénie », par Augustin Filon, il croit qu'en septembre, l'ancienne souveraine se refusa, comme Jules Favre, à des cessions de territoire ; mais, s'appuyant toujours sur les documents fournis par M. Filon et les interprétant, il exprime la conviction qu'en octobre 1870, l'impératrice et le comte de Bismarck étaient tombés d'accord pour la conclusion de la paix et la restauration de l'Empire.

« L'impératrice Eugénie, conclut-il, aurait fait une femme merveilleuse de conquistador, mais elle n'était pas qualifiée pour imprimer une direction à la politique générale d'une nation, comme la France, dans la seconde moitié du XIX^e siècle au milieu de conflits dont Bismarck tenait la clé ».

Le restant de l'ordre du jour est renvoyé à la séance du vendredi 19 novembre.

Séance du 19 novembre 1920.

Présents : MM. Trial, Président, Fabre, Delamare, Lavergne, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Margier, Roux, de Vallavieille, Eloy-Vincent, Général d'Entraigues, Giran, Portal, Mazel, de Villeperdrix, Bauquier, Delon, Greif, Espérandieu, Costier, chanoine Brunel, de Loye, membres résidants, M. Pierre Hugues, et Mlle Mouraille, membres correspondants, E. Reinaud, *secrétaire perpétuel*,

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le *secrétaire*, expose qu'après échange de correspondance l'éditeur, Edouard Champion, 5, quai des Malaquais, Paris, a demandé l'envoi des procès-verbaux de l'Académie de 1878 à fin : les volumes lui seront adressés au prix de 2 francs l'un.

Il indique d'autre part que l'Académie a pris part à la manifestation du 11 novembre dernier ; que le nouveau volume des *Mémoires* 1918-1919 est à la disposition des membres de la Compagnie, et qu'enfin les pièces en vers adressées par M. *Corbier*, correspondant à l'ancien président décédé M. de Sorbier de Pognadoresse, sont en la possession de M. *Costier* qui en saisira l'Académie à une prochaine séance.

M. le Président, à l'occasion de la promotion de M. *E. Reinaud*, comme officier de la Légion d'honneur et de

la nomination de M. *Lavergne*, comme chevalier, rappelle les œuvres nombreuses dont ces deux confrères ont été les collaborateurs dévoués et leur adresse les félicitations de l'Académie : MM. Reinaud et Lavergne qui n'ont jamais douté des sentiments de la Compagnie à leur égard, lui expriment ainsi qu'à son Président leurs meilleurs remerciements.

Il est ensuite donné lecture du travail de M. *Prosper Falgairolle*, sur une taque de cheminée du 17^e siècle transportée récemment dans la Tour de Constance.

L'Académie émet le vœu qu'elle soit remise au musée de Nîmes et renvoie la communication à M. *Espérandieu*, conservateur.

M. *Margier*, lit ensuite l'étude de M. *Georges Maurin* sur *Maruéjol*, archéologue, philologue, créateur de Némausa, historien et conférencier, étude qui paraîtra en tête de la brochure que le Comité qui a déjà élevé un buste à Maruéjol au Centre du Musée, va faire paraître à la gloire de notre ancien confrère.

Ensuite M. *Pierre Hugues* parle de la contribution patriotique de 1789 dans le Gard et de ses causes d'insuccès.

Enfin M. le *secrétaire perpétuel*, annonce que 8 demandes de subventions sont formulées, à prendre sur le Legs Maumenet. La Commission spéciale se réunira dès que l'enquête prévue au Règlement aura été faite : MM. *Raphel*, *Portal* et de *Vallavieille* sont désignés comme rapporteurs.

Après indication des travaux proposés pour les séances futures au nombre d'une douzaine, l'ordre du jour du vendredi 3 décembre est arrêté.

Séance du 3 décembre 1920.

Présents : MM. Trial, Président, Fabre, Delamare, Lavergne, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, chanoine Durand, Peyron, Margier, Kahn, Roux, de Vallavieille, Général d'Entraigues, Giran, Portal, Mazel, Terrin, de Villeperdrix, Bauquier, Delon, Greif, Espérandieu, de Loye, membres résidants. Mlle Mouraille, membre correspondant, E. Reinaud, *Secrétaire perpétuel*.

Des parents ou amies de Mlle Mouraille sont admis par le bureau à assister à la séance.

M. Bosc est excusé.

M. le *Président*, lit une lettre de M. E. Otetelisame, directeur de l'Institut météorologique de Roumanie qui demande à l'Académie de lui continuer l'envoi de ses publications à titre de réciprocité, et se met personnellement à sa disposition.

M. le *Président*, adresse les condoléances de la Compagnie à MM. *Emile Reinaud* et *Peyron*, qui viennent d'être cruellement frappés, l'un en la personne de son beau-frère M. Henri Lombard, Président de la Chambre de Commerce française de Valencia (Espagne), l'autre en la personne de sa belle-sœur, Mlle Hélène Arnaud, une victime de la guerre qui a usé sa santé comme infirmière volontaire à l'hôpital de Crest (Drôme) où elle a contracté le germe de la maladie dont elle est morte.

Enfin M. *Edmond Falgairolle*, Avocat Général à Montpellier, *membre non résidant*, fait part du mariage de son fils avec Mlle Asuncion Dilla, de Barcelone : il continue les traditions de son père et de son oncle *Prosper Falgairolle*, lui aussi *membre non résidant* ; une conférence régionaliste faite par lui à Barcelone eut le plus vif succès.

Une histoire de Gallargues, est offerte en hommage à l'Académie par M. le Pasteur Georges Rivals : M. *Peyron*, en rendra compte.

M. *Trial*, donne lecture de l'introduction d'une étude sur un Prédicateur inconnu : il s'agit de l'abbé Reguis, qui fut curé de Gap et autres villes et a laissé des sermons qui méritent d'être tirés de l'oubli, car leur éloquence est souvent digne d'un Bossuet.

Puis, Mlle *Mouraille*, lit d'une voix animée et harmonieuse, une légende dramatique dont l'action se passe au XIV^e siècle sous forme de comédie rimée : la Conquête du sourire.

Ils'agit de la fille d'un haut seigneur qui a eu la douleur de perdre sa mère et ses quatre frères et dont la vie triste et solitaire entre son père affligé, un vieux prêtre et une vieille servante s'est déroulée sans que ses lèvres aient jamais été agitées du moindre sourire. Le père un jour voulant arracher l'âme de sa fille à cette désespérance fait annoncer qu'il la donnera à celui qui fera éclore le sourire sur sa figure. Les prétendants ne manquent pas : ils sont impitoyablement écartés. Enfin, un poète, évocateur de la nature, parvient à faire sourire la jeune fille et c'est l'objet de 4 tableaux remplis de grâce et de fraîcheur, débordants de poésie pure et enivrante.

Sur des applaudissements répétés et unanimes, la séance est levée.

Séance du 17 décembre 1920

Présents : MM. Trial, *président* ; Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi, Coulon, Bosc, chanoine Durand, Peyron, Margier, Roux, Coste, de Vallavieille, général d'Entraigues, Cabanès, Giran, de Villeperdrix, Greif, Espérandieu, chanoine Brunel, de Loye, membres résidents, E. Reinaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

MM. les docteurs Puech et Mazel s'excusent de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

M. le *Président* a reçu de M. Cheronnet, libraire, 19, rue des Grands-Augustins, Paris, la liste de 100 ouvrages en vente chez lui sur le département du Gard.

Sous le titre « Crépuscule de l'Eglise constitutionnelle » M. le *chanoine Albert Durand*, donne lecture d'un chapitre de son Histoire religieuse de la Révolution dans le Gard. Il expose la situation du clergé jureur depuis le 10 août 1792 jusqu'à la fin de 1793. Au point de vue religieux, ce clergé végète jusqu'à l'abolition des cultes ; il perd son peu de crédit de jour en jour ; les lois et décrets le privent de plusieurs de ses privilèges et prérogatives, les administrations locales lui témoignent de l'indifférence ou de l'hostilité. Les jureurs sont amenés, par conviction ou par peur à s'affilier aux clubs, à jouer parfois un rôle politique plus ou moins actif, et même à prendre parti dans la grande lutte entre les Girondins et les Jacobins qui se termina par la défaite du Fédéralisme ; toutes ces causes le déconsidèrent devant l'opinion modérée et auprès de la grande masse catholique.

M. *Elie Peyron* rend compte du livre de M. Georges Rivals sur « Gallargues le Montoux », aujourd'hui Grand Gallargues. Il rend hommage à la haute impartialité de l'auteur, à sa richesse de documentation.

« Si le Nimois, dit-il, est à demi romain, les habitants de Gallargues sont d'origine purement italienne ; ils descendent d'une colonie de Travailleurs venue de l'Ombrie, qui coopérèrent à l'établissement de la voie Domitienne sur les bords du Vidourle ».

Il cite deux documents bien représentatifs ; l'acte d'hommage du Seigneur de Gallargues à sa Suzeraine, la Baronne de Lunel et la chanson patoise composée après l'incendie du château féodal pendant la Révolution.

« Il serait à désirer, conclut-il, que toutes les communes du Gard vissent se produire des monographies comme celles dont nous venons de dire quelques mots qui renferment ce que Taine appréciait tant — « des petits faits vrais ». Ce seraient les assises inébranlables de l'histoire nationale.

La séance se termine par la lecture de vers très applaudis ; M. *Bosc*, lit une pièce sans titre, et d'autres poésies intitulées : A Versailles, le cyprès, allégorie.

On entend ensuite les strophes de M. *Emile Granier* ; Au soldat inconnu, et enfin des vers de M. *Albert Roux*.
